

# L'IMPARTIAL

FEUILLE D'AVIS DES MONTAGNES / FONDÉE EN 1806

60 centimes

QUOTIDIEN NEUCHATELOIS ET JURASSIEN PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Administration (039) 21 11 35  
Rédaction

## DANS L'ANCIEN SAHARA ESPAGNOL Sanglant affrontement algéro-marocain

Les forces marocaines et algériennes se sont affrontées hier pour la première fois depuis le début du différend entre les deux puissances maghrébines sur le Sahara occidental.

Selon l'agence de presse algérienne APS les Marocains ont attaqué les soldats algériens qui acheminaient des médicaments et des vivres aux Sahraouis dans la région frontalière d'Amghala, entre la Mauritanie et le Sahara occidental.

A Paris, on confirmait dans les milieux officiels marocains qu'un violent engagement avait fait de nombreux morts dans un secteur au sud de Bir Moghrein, en territoire mauritanien.

### Offensive

Avant d'annoncer l'incident d'hier, les autorités algériennes avaient signalé que « les troupes de la monarchie marocaine avaient lancé une offensive brutale, soutenue par d'énormes moyens militaires, contre la zone libérée d'Amghala, aux mains du Front Polisario ».

APS avait reproché aux Marocains « de commettre des actes d'une sauvagerie inimaginable contre la population sahraouie qui cherchait refuge dans la zone libérée. L'armée royale commettant un véritable génocide, abat et massacre sommairement tous les habitants qu'elle rencontre, détruisant des camps et mettant le territoire à feu et à sang ».

Selon l'agence, « la situation au Sahara occidental a atteint aujourd'hui un degré de gravité extrême, sans égal depuis le début de l'invasion maroco-mauritanienne. »

La situation entre l'Algérie et le Maroc avait commencé à se dégrader

dimanche après la révélation par Rabat qu'un chasseur Northrop F-5 avait été abattu par un missile Sam-6 alors qu'il effectuait une mission de soutien pour les forces mauritaniennes en territoire mauritanien.

Les autorités marocaines avaient alors fait observer que seul du personnel qualifié étranger était capable de manœuvrer les missiles Sam.

Les autorités algériennes ont annoncé que le pilote de l'avion, dont la mort avait été annoncée par le Maroc, était prisonnier du Front Polisario.

En outre, les combattants sahraouis auraient fait prisonniers 37 Mauritaniens. Les combats depuis décembre auraient coûté la vie à 78 Marocains et 219 Mauritaniens au dire du Polisario.

L'organisation sahraouie a revendiqué également la destruction de six avions marocains, dont un avion

de transport « Hercules C-130 » un chasseur F-5, deux « Fouga Magister » et deux hélicoptères.

Dans le même temps, le journal El Moudjahid a lancé une violente campagne contre le roi Hassan, sous le titre de « Intervention de la 6<sup>e</sup> flotte au Sahara occidental ». (ap)

► Suite en dernière page

## Aux Etats-Unis Le slip comestible

Les slips que l'on peut manger sont la dernière mode de Bloomington, une ville universitaire de 45.000 habitants, dans l'Indiana.

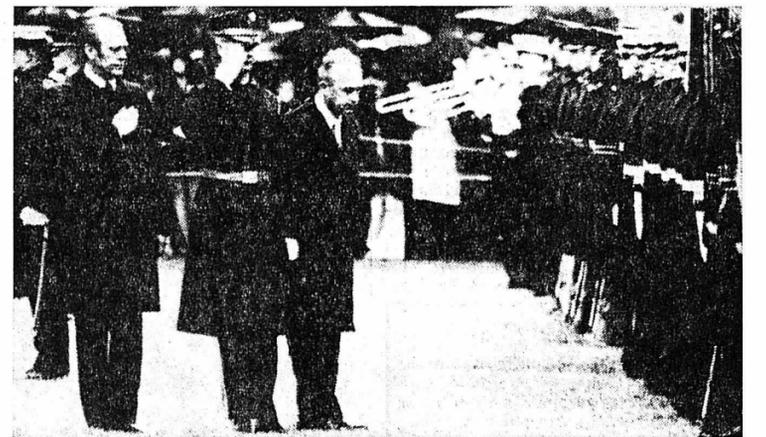
Un confiseur local a en effet créé un sous-vêtement à base d'amidon, de glycérine, de sucre et d'autres ingrédients, dont bien sûr, des colorants artificiels.

Il n'existe qu'une seule taille et qu'un seul modèle « unisexe ».

Selon M. Charles Norton, directeur du magasin qui commercialise ce projet original, les clients sont aussi nombreux que les clientes. Ils ont entre 35 et 60 ans, et généralement demandent l'article avec la plus grande discrétion.

Seul ennui : si ce caleçon se mange, il ne peut se laver... (ap)

## M. Rabin à Washington



Le premier ministre israélien, M. Rabin, est arrivé hier à Washington (bélino AP) pour une visite officielle de quatre jours au cours de laquelle il s'entretiendra notamment avec le président Ford, le vice-président Nelson Rockefeller et le secrétaire d'Etat Kissinger.

« La coopération entre nos deux pays est encore plus nécessaire que jamais pour accomplir de nouveaux pas vers la paix » a déclaré le chef de l'exécutif américain en accueillant M. Rabin à la Maison Blanche. Après avoir félicité le premier ministre israélien d'avoir eu le courage de

faire les premiers pas vers un règlement qu'Israël continuera de faire « tout ce qui est raisonnablement possible » pour atteindre « l'objectif commun » à Jérusalem et à Washington : la paix dans le monde et la paix entre Israël et ses voisins.

Pour sa part, M. Rabin a déclaré qu'Israël continuera de faire « tout ce qui est raisonnablement possible » pour atteindre « l'objectif commun » à Jérusalem et à Washington : la paix dans le monde et la paix entre Israël et ses voisins.

Le premier entretien de M. Ford avec M. Rabin a, comme prévu, commencé à 16 heures suisses. (afp)

## Pour maintenir l'aide aux mouvements angolais pro-occidentaux Une tentative de dernière minute de M. Ford

Le président Gerald Ford a fait hier une tentative de dernière minute pour convaincre la Chambre des représentants de s'opposer à la décision du Sénat interdisant toute aide aux mouvements angolais pro-occidentaux.

Dans une lettre adressée au président de la Chambre, M. Carl Albert, le chef de la Maison Blanche souligne que privés d'aide de la part des puissances occidentales, les deux plus importants mouvements nationalistes angolais (l'UNITA et le FNLA) « vont être détruits par les armes soviétiques et un corps expéditionnaire cubain ». M. Gerald Ford fait part de sa « profonde préoccupation » quant aux conséquences internationales de la crise angolaise.

### « Force brutale »

Le président américain ajoute que le problème de l'Angola doit être résolu par les Angolais eux-mêmes « et non par le recours à la force militaire brutale de l'Union soviétique et de Cuba ».

« Je pense que résister à l'expansion soviétique par des moyens militaires doit être un élément fondamental de la politique étrangère américaine », poursuit le chef de

l'exécutif. « Il ne doit y avoir aucun doute en Angola ou ailleurs dans le monde sur la détermination américaine à cet égard », ajoute-t-il.

Le président estime que « l'inca-

pacité des Etats-Unis à prendre une position claire conduira inévitablement (leurs) amis et partisans à douter de leur fermeté et de leur détermination » et que cet état de choses « pourrait amener dans l'avenir les Soviétiques à commettre une erreur de jugement, fondée sur leur interprétation de cette détermination ». « Partout les Cubains joueraient alors le rôle de mercenaires de l'insurrection », conclut-il.

► Suite en dernière page

## OPINION

### Aux frontières de la science

Atome. Depuis que la physique a commencé à faire de fulgurants progrès dans ce domaine, l'humanité a été traumatisée.

Hiroshima, Nagasaki et les images qu'on en a vues, les récits, les témoignages qu'on en a entendus, y sont sans doute pour beaucoup.

Le fait est que l'atome reste un objet d'épouvante et que, encore aujourd'hui, même dans les applications purement pacifiques des techniques qui s'y rapportent, il soulève des réactions passionnées et passionnelles où la raison trouve difficilement son compte.

Si justifiée que soit la crainte de l'atome, force est pourtant de constater que les progrès de la science dans le domaine de ce qu'on appelle la recherche biomédicale présentent des dangers aussi grands que ceux enregistrés dans la recherche nucléaire. Ils sont peut-être moins spectaculaires, mais parce que doués d'un caractère insidieux, ils n'en sont que plus périlleux.

En Europe occidentale, l'opinion publique s'est, jusqu'ici, généralement assez peu soucieuse du problème. Mais aux Etats-Unis, il fait rage dans les milieux scientifiques et l'on commence à s'en préoccuper très sérieusement parmi les politiques.

La biomédecine, comme son nom l'indique, s'intéresse, on le sait, à la vie, à ses origines, aux phénomènes de l'hérédité et du milieu sur les êtres vivants.

Ces dernières années, on ne l'a malheureusement pas clairement avec l'éclat que l'événement exigeait, elle est parvenue à des résultats positivement sensationnels. Si sensationnels qu'ils sont près de rejoindre les plus fantastiques perspectives des meilleurs romans de science-fiction.

Comme on s'en souvient, à la base de nos caractères héréditaires, il y a le gène. Divers savants ont réussi à transplanter ce gène de sa cellule primitive à des cellules d'espèces tout à fait différentes. Ils sont également arrivés à créer synthétiquement un gène animal.

De telles découvertes ouvrent tout grand la voie à la production, par l'homme, de toutes sortes de bactéries, de plantes ou de créatures vivantes. En un mot, l'homme, pour la première fois, sans doute, dans l'histoire de notre terre peut se sentir réellement égal à un dieu. Il a vraiment découvert l'arbre de la connaissance que le serpent avait fait miroiter aux yeux d'Eve.

Maîtrisant une telle technique de la vie, le scientifique pourra inventer des organismes qui permettront de

lutter plus efficacement contre toutes sortes de maladies. Il pourra mieux comprendre le développement des cellules et, dès lors, mieux lutter contre le cancer. Il pourra encore améliorer les qualités des animaux de boucherie. Il pourra augmenter et rendre moins coûteuse la culture des plantes nourricières.

Apprenti-sorcier, l'homme risque toutefois de créer, sans même s'en rendre compte, des microbes nouveaux, des espèces inconnues qu'il ne saura pas maîtriser et qui pourraient le submerger, en causant des maladies inconnues, contre lesquelles il ne saurait trouver de parade. Et le risque est d'autant plus grand que les transplantations de gènes sont d'une technique relativement simple et que, selon le professeur américain Paul Berg, elles peuvent être effectuées comme de simples expériences dans une école secondaire.

Willy BRANDT

► Suite en dernière page

## Le président Gerald Ford sera-t-il réélu ?

De notre correspondant aux USA :  
Louis WIZNITZER

M. Ford sera-t-il réélu en novembre prochain ? Est-il assuré d'être désigné par son parti pour briguer la charge qu'il hérita — par accident — de son prédécesseur ? Aucun des trois derniers présidents ne parvint, on le sait, à demeurer à la Maison-Blanche durant une deuxième période. Kennedy mourut assassiné. Johnson, discrédité, renonça à se représenter aux élections et Nixon démissionna. Un an et demi après son intronisation, M. Gerald Ford vacille sur son socle et voit son image de marque ternie. Il est honnête et sincère, personne ne le conteste, mais les commentateurs et les éditorialistes (télévision, radio, journaux, revues) le présentent sous les traits d'un clown et une grande partie de l'opinion a renoncé à le prendre au sérieux.

### Un gaffeur

On l'a vu trop souvent, sur le petit écran, se cogner la tête au moment de sortir ou d'entrer dans un avion, rater une marche et tomber sur ses genoux, buter contre un microphone, culbuter sur les pistes neigeuses des « Rockies », pour ne pas penser à lui comme à un

balourd, un maladroit. Ses gaffes sont trop fréquentes également pour ne pas éroder le respect — indispensable à un chef d'Etat — de ses compatriotes. Tout le monde l'a entendu saluer M. Sadate, en lui serrant la main : « le chef de la grande nation israélienne ».

### Volte-face

Mais ses tergiversations, ses volte-face subites dans la conduite des affaires surtout désappointèrent et agacèrent l'opinion. Il jure ses grands dieux qu'il ne dépannera pas la ville de New York pour ensuite voler au secours de cette dernière. Il utilise son veto pour empêcher le Congrès de réduire en 1976 les impôts pour supplier — pratiquement — le Congrès, quelques jours après, de les diminuer quand même, en promettant de ne pas, cette fois, s'y opposer.

Même indécision dans le domaine de la politique énergétique, suivie d'un revirement déconcertant. La manière malheureuse dont il procéda en novembre à son remaniement ministériel (il espérait apaiser la droite en lui sacrifiant Rockefeller, il ne fit que l'exaspérer davantage en se séparant de Schlesinger) ne contribua pas, non plus,

à donner de lui l'image d'un Grand Timonier, sûr de lui.

### Anecdotes cruelles

Les anecdotes sur sa maladresse, physique et mentale circulent de bouche à bouche et, bien qu'elles soient souvent cruelles, paraissent dans les grands journaux, les revues à grand tirage. Et s'il ne court pas, le jupon, comme Kennedy, s'il ne biaise pas comme Nixon avec les lois, il oublie souvent de s'arrêter — c'est un secret de polichinelle et les journalistes n'hésitent pas à qualifier certains de ses discours de « martini speech » (gin + martini) — à l'heure du, ou plutôt des cocktails.

### Courageux et obstiné

M. Ford n'est sans doute pas un fort en thème, mais c'est un homme courageux et obstiné. Il ne se laisse pas désarçonner par les quolibets et encaisse les coups qui lui sont assésés avec humour. Il ne se laissera pas chasser par le ridicule : « Le peuple américain, dit-il, me jugera sur mes actes ».

L.W.

Le père Piquerez

### A LA CHAUX-DE-FONDS

#### Le premier micro-générateur solaire suisse

Lire en page 3

### A LA COUR D'ASSISES DE NEUCHÂTEL

#### Agresseur de la poste d'Enges condamné

Lire en page 7

#### L'ARP étudie un statut du Jura bernois

Lire en page 11

### EN SUISSE

#### La guerre des chiffons

Lire en page 13

## Notes D'UN PASSANT

Le vieux refrain a résonné à mes oreilles. Et j'ai réentendu l'écho d'un très ancien jadis :

Mais elle est revenue...  
Le lendemain matin  
De son air ingénu...  
Son petit sac à la main

Mais oui, celle qui se faisait tant désirer par les uns, et nullement espérer par les autres, a fait irruption dans le pays et dans le paysage : la neige ! La belle neige scintillante et légère, celle que tout skieur désire. L'offensive présente du général Hiver peut durer ce qu'elle voudra. On aura revu les beaux sapins chargés de leur duvet blanc ; les combes et les monts enneigés et le rideau tendu sur l'infini. On a senti sous ses pieds grincer le tapis blanc et craquer la neige autant que les glaçons. Et l'on a goûté la morsure d'un froid sec au nez et aux oreilles. C'était vraiment, cette fois, un temps d'hiver...  
Il faut que les saisons se fassent.  
Comme il faut que la vie passe.  
Avec ses jours de soleil.  
Et l'ombre des soucis, des deuils et des pleurs.

Peut-être, si nous avons un bel hiver, aurons-nous un beau printemps. Mieux valent les flocons en janvier ou février qu'aux vacances horlogères ! Et comme l'ordinateur chargé de la pluie et du beau temps ne sévit pas encore, contentons-nous de celui dont dispose dame Nature.

Au surplus, puisque nous sommes dans le blanc — et rien n'est aussi et tout à fait blanc que la neige qui vient de tomber — enregistrons la réplique du pharmacien à la dame qui entre dans sa boutique et l'interroge :

— Avez-vous quelque chose pour les cheveux blancs ?  
— Oui, madame, le plus profond respect...

CINEMA - THEATRE - MUSIQUE  
 PEINTURE - SCULPTURE - LITTERATURE  
 EDUCATION - MODE - JEUX  
 CINEMA - THEATRE - MUSIQUE  
 PEINTURE - SCULPTURE - LITTERATURE  
 EDUCATION - MODE - JEUX  
 CINEMA - THEATRE - MUSIQUE  
 PEINTURE - SCULPTURE - LITTERATURE  
 EDUCATION - MODE - JEUX  
 CINEMA - THEATRE - MUSIQUE  
 PEINTURE - SCULPTURE - LITTERATURE  
 EDUCATION - MODE - JEUX

## PAGE

2

## Pensée

On accuse les hommes de ne pas connaître leurs propres faiblesses, mais bien rares aussi sont ceux qui connaissent leur propre force. L'homme est semblable au sol où court parfois un filon d'or dont le propriétaire lui-même ignore l'existence.

Jonathan Swift

## Un sourire...

## A PARIS

Un automobiliste confie à un ami :  
 — Mon vieux, j'ai trouvé une combine pour circuler plus vite en ville. J'ai peint ma voiture en rouge et j'ai mis une échelle sur le toit.  
 — Ça te fait gagner du temps ?  
 — Oui, sauf quand il y a le feu : je suis obligé d'y aller.

## Pour Madame...

## Un menu

Saucisse à rôti  
 Pommes de terre purée  
 Salade  
 Poires farcies

## POIRES FARCIES

Faire cuire dans un sirop de sucre léger des poires pelées mais entières (y compris la queue). Egoutter.

Faire un riz au lait. Y ajouter 2 jaunes d'œufs battus, puis des petits morceaux de fruits confits divers, des raisins secs et un verre de Marasquin.

Couper un chapeau aux poires (au tiers de leur hauteur). Oter les pépins et un peu de pulpe. Servir les poires sur un socle fait de riz restant. Badigeonner d'un peu de marmelade d'abricots fondue mêlée au jus de poires.

## US ET COUTUMES

## LA DANSE POPULAIRE EN SUISSE

(5. Voir « L'Impartial » des 19, 21, 23 et 26 janvier).

## PARTICULARITÉS ROMANDES

Les trois cantons entièrement francophones se trouvent dans la même situation de parents pauvres : rupture avec le passé manque d'intérêt pour des préoccupations qu'on juge démodées. Les traditions ont pourtant existé chez nous ; de nombreux documents nous les décrivent : Noël, Nouvel-An, Les Rois, les Brandons, le Mai, la Saint-Jean, étaient chaque année des occasions de se divertir et de danser. Les fêtes villageoises (montée à l'alpage, Mi-Eté, rentrée des récoltes, vendanges, foires), les noces surtout, s'accompagnaient de grandes réjouissances. On louait des ménestriers et l'on dansait n'importe où, sur les places publiques, sur l'herbe des champs, dans les granges, à la pinte. Une chronique

Le seul musicien neuchâtelois dont le nom nous soit parvenu, est Jean-des-Paniers, paysan vannier, et clarinetiste de la région des Bayards, qui vivait à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'aventure qui le rendit célèbre serait véridique ; elle a été joliment racontée par Louis Favre et mise en musique par Léon Vaglio. Une nuit d'hiver, comme il rentrait chez lui après une noce, il fut suivi par un loup affamé. Pour gagner du temps, il distribua un à un les bricoles dont l'hôte avait rempli ses poches ; puis se voyant perdu, l'idée lui vint de jouer une dernière fois de son instrument. Dans son émotion, il n'en tira qu'un « couac » retentissant. Le loup, épouvanté par ce son inconnu, s'enfuit, et Jean eut la vie sauve.



Malgré les interdictions répétées, la coutume de danser à l'occasion des noces se perpétua en pays réformé. Cette estampe de Nilson (1721-1788) est propriété de la Bibliothèque nationale à Berne.

rapporte que certains jeunes gens furent punis pour avoir « sauté » après une noce dans un cimetière... Souvent un seul instrument marquait la cadence : violon, musette, hautbois... ; parfois deux : violon et contrebasse, fifre et tambourin, par exemple ; rarement plusieurs ménestriers se réunissaient pour former de petits orchestres appelés « bandes ». Pour les rondes, on se contentait de chanter.

Les distractions étant rare autrefois, l'attrait de la danse était grand, et les excès inévitables. Certains textes parlent de « rondes indécentes et scandaleuses », de « désordres, mauvais trains, criements et hurlements et toutes autres manières illicites, lesquels (les danseurs) nous ont accoutumés de faire tant de jour que de nuit ». Dans une ordonnance datée de 1716, on trouve encore : « Les Dances sont aussi des occasions qui portent au vice de l'impureté, & produisent toute sorte de mauvais fruits entre les Personnes mariées & non mariées, nous pour ces considérations interdisons de nouveau les Dances... »

Les autorités réformées considéraient les fléaux de l'époque comme autant



Ce tableau plus récent nous donne comme le précédent d'intéressants renseignements sur les costumes, les instruments de musique et les figures des danses populaires anciennes. Tableau de Mathias-Gabriel Lory (1784-1846).

de manifestations de la colère divine. Le texte de 1587 débute par ces mots : « Considérant les temps calamiteux et les dures épreuves que Dieu nous envoie par la guerre, la peste et la famine qui sévissent un peu partout maintenant, nous avons décidé que notre interdiction précédente fut renouvelée et prise au sérieux... » La même idée est reprise en 1596 : « Le long et mauvais temps, la mortelle épidémie de peste et la grande cherté que nous subissons sont visiblement les moyens employés par le Dieu tout-puissant pour obliger le monde impénitent à s'amender et à s'améliorer. Malheureusement, c'est le contraire qui s'est produit... ce qui fait

que la colère divine s'abat sur nous de plus en plus fort... »

Dans le louable dessein de réformer les mœurs et de maintenir l'ordre, les autorités calvinistes rédigèrent des mandements draconiens, interdisant peu à peu toute manifestation populaire. Dans un ouvrage édité par la Société suisse des Traditions populaires (La Danse populaire dans le Pays de Vaud sous le Régime bernois, livre très documenté auquel nous avons emprunté les citations précédentes), Jacques Burdet a relevé 35 mandats et ordonnances adressées par Leurs Excellences de Berne à leurs sujets vaudois, entre 1536 et 1794. On commence par interdire les rondes dites « frivoles, libertines, lascives et scandaleuses » ? toutefois 3 danses « honorables et décentes » étaient autorisées à l'occasion des noces, à condition que cela ne se passe pas un dimanche, le jour du Seigneur étant réservé aux cultes.

Apparemment, tout le monde désobéissait, non seulement les jeunes, mais les gens d'âge mûr, ainsi que les ménestriers. De nouvelles ordonnances multipliaient les interdictions, de plus en plus sévères. « En principe, la danse doit être abolie de toute manière » (1581). Des punitions sont prévues pour chaque contrevenant : les époux s'il s'agit d'une noce, les danseurs (hommes et femmes), les musiciens, mais aussi ceux qui prêtent un local (public ou privé) et même ceux qui regardent. Les gens d'église sont priés de surveiller et « dénoncer les transgresseurs ». En 1728, on parle même de punir les père et mère qui ne peuvent retenir leurs enfants.

Il faut attendre le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle pour que peu à peu se desserrent les contraintes ; en fait, LL. EE. finirent par autoriser ce qu'elles n'arrivaient pas à supprimer.

La Principauté de Neuchâtel n'échappa pas à la règle. Un premier mandement de 1538 est confirmé en 1540, « pour la réformation des vices et accroissance de toute vertu chrétienne ». Il semble que la Révolution ait ramené certaines réjouissances, mais les habitudes d'austérité avaient duré trop longtemps : les coutumes et les danses d'autrefois étaient oubliées. On accueillit donc les nouveautés à la mode, venant de l'étranger.

Le seul survivant de tradition romande serait « Le Picoulet », qui conserve encore certaines sociétés d'étudiants. Chacun connaît cette ronde chantée et mimée où un meneur de jeu indique les gestes, repris par les participants.

L. LOURADOUR.

## ÉCOUTÉ POUR VOUS

## BACH (1685-1750)

ORATORIO DE NOËL. MAGNIFICAT. CANTATES I et II.

Volumes 3 et 4 de l'Édition Bach. Deux coffrets de onze disques chacun.

Archiv Produktion 2.722.018 et 2.722.019.

Qualité sonore d'ensemble : fort bonne.

Il en va des Cantates de Bach comme des Symphonies de Haydn ou des Sonates de Scarlatti : leur nombre même suffit à plonger le discophile dans la perplexité. Le passionné qui ne veut rien ignorer des Cantates sait qu'il pourra disposer prochainement de toutes celles qui nous sont parvenues (soit environ deux cents), grâce à une intégrale en cours publiée sous la direction de N. Harnoncourt et G. Leonhardt (Telefunken). S'il a plutôt opté pour les enregistrements d'H. Rilling dont Erato fera paraître incessamment un nouveau coffret — le sixième —, il ne lui sera pas indifférent de savoir que cet interprète envisage lui aussi de graver l'ensemble de ces chefs-d'œuvre.

Le mélomane qui n'a pas l'intention d'acquiescer la collection complète mais tient tout de même à posséder les principales cantates se voit offrir depuis peu un autre choix des plus intéressants : les troisième et quatrième volumes de l'Édition Bach parus chez Archiv Produktion. A son habitude, l'éditeur a rassemblé versions anciennes, récentes et nouvelles, ce qui lui permet d'abaisser de moitié le prix de vente. Ce n'est pas moins de quarante-deux cantates qu'il nous présente si l'on compte les six que comprend l'Oratorio de Noël. Au mélomane exigeant qui se demande à juste titre si les interprétations sont dignes des œuvres, on peut répondre sans hésiter par l'affirmative. Même si, considérée isolément, chaque version n'apparaît pas forcément comme la plus parfaite, le niveau de l'ensemble soutient, dans la quasi totalité des cas, la comparaison avec les excellentes réalisations des Rilling, Harnoncourt et Leonhardt. Cela situe leur qualité. Le mérite en revient surtout à Karl Richter, dirigeant comme de coutume le Chœur et l'Orchestre Bach de Munich ainsi que quelques-uns des meilleurs solistes de notre temps,



Karl Richter

les G. Janowitz, Chr. Ludwig, M. Stader, H. Töpfer, A. Reynolds, L. Schälde, F. Wunderlich, F. Crass, E. Häfliger, D. Fischer-Dieskau, P. Schreier, Th. Adam et K. Moll. On notera avec intérêt la présence dans le second coffret de cinq Cantates profanes dont les plus connues, celles du Café et des Paysans, ne sont pas forcément les plus convaincantes. Toutes cinq ont été confiées à Kurt Thomas et Helmut Koch qui dirigent respectivement l'Orchestre du Gewandhaus de Leipzig et l'Orchestre de Chambre de Berlin. Notons parmi les solistes quelques noms déjà cités ainsi que celui d'E. Speiser, soprano.

Contenu des coffrets :  
 Vol. 3 : Oratorio de Noël. Magnificat. Cantates BWV 1, 4, 6, 11, 12, 44, 61, 64, 65, 67, 104, 111, 121, 124, 158, 171 et 182. Dates des enregistrements : entre 1965 et 1975. Etude figurant dans la notice : J.-S. Bach : les étapes de sa vie et de sa carrière.

Vol. 4 : Cantates BWV 21, 34, 39, 51, 55, 56, 60, 68, 76, 93, 106, 129, 175, 180. Cantates profanes : BWV 201, 205, 206, 211 et 212. Dates des enregistrements : entre 1960 et 1975. Etude figurant dans la notice : Maîtres et auteurs de commandes.

Chaque volume comprend en outre un disque supplémentaire : les Partitas pour clavecin 3 et 4 (vol. 3), 5 et 6 (vol. 4), interprétées par R. Kirkpatrick. Un seul regret au milieu de tant de réussites : l'insuffisance de la documentation concernant les œuvres.

J.-C. B.

## Annoncé

## « La souricière » au Théâtre

L'auteur de cette célèbre pièce de théâtre est morte récemment : Agatha Christie avait 85 ans. Elle a écrit de nombreux romans policiers qui ont pour héros le célèbre Hercule Poirot, détective belge, qu'elle a fait mourir dans son dernier roman, terminé peu de temps avant son décès.

Il y a près de vingt-quatre ans que « La Souricière » tient le public en haleine, chaque soir, sur la scène d'un théâtre de Londres et près de quatre millions de spectateurs l'ont déjà applaudie. Les représentations de cette pièce ont commencé en 1952, alors que Churchill était premier ministre. L'an prochain, on fêtera les vingt-cinq ans de ce drame, et toutes les places pour cette représentation historique sont déjà retenues ! Pour la petite histoire, notons qu'au cours de la carrière de « La Souricière », le théâtre dans lequel elle est présentée sur les bords de la Tamise a vendu déjà 150 tonnes de programmes... et un million d'ice-cream !

« La Souricière » a pulvérisé jusqu'ici tous les records mondiaux de longévité pour une œuvre théâtrale. Il sera donc très intéressant pour le public de notre région de pouvoir la savourer à son tour, vendredi et samedi prochains au Théâtre de La Chaux-de-Fonds. Elle

## La Tunisie reçoit un prêt de la Banque mondiale pour l'éducation

L'Association internationale pour le développement a accordé au Gouvernement tunisien un prêt de 8.900.000 dollars pour l'aider à financer un programme de développement de l'éducation.

Elaboré avec l'aide de l'Unesco, ce projet prévoit notamment la construction de 47 écoles primaires, la création d'ateliers de pré-apprentissage dans 135 autres établissements primaires, ainsi que la fourniture d'équipement pour l'enseignement technique et agricole.

(I.U.)



En pays vaudois, on a repris goût aux danses du bon vieux temps.

## CRISSES

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16

|   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| 1 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 2 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 3 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 4 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 5 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 6 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 7 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 8 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Par Nicolas BERGER : No 55

HORIZONTELEMENT. — 1. Bonnes et prêtes à pardonner. 2. Va de A à Z. Vautour américain. 3. Pour faire sauter. N'a pas une démarche très fière. Les anciens le tenaient pour particulièrement rusé. 4. Se défendent. Outil de maçon. Note. 5. Demande réparation. N'a pas été le plus fort. Sans valeur. 6. Viennent parfois en ruminant. Fin de participe. Celui qui fait paraître. 7. Voyelle double. Célèbre collègue anglais. Pas lourd. Voyelles. 8. Il y en a presque autant qu'il y a d'églises. Vivre par l'imagination. Parole d'impatience.

VERTICALEMENT. — 1. Port. 2. Pronom. Qui comporte un certain corps chimique (fém.). 3. Elle est toute ronde. 4. Ne rougissent de rien (fém.). 5. Ravissement. Sur le calendrier. 6. En remontant : était grand à la fin de l'autre siècle. Métal. 7. Dont on ne saurait douter (fém.). 8. Elle est de la famille du phoque. 9. Homme politique de la

fin de l'autre siècle. Divinité. 10. Spécialiste des pièces détachées. 11. Réussit à ne pas répondre. 12. Du verbe avoir. Se rendra. 13. Qui ne souffrent pas de retard (fém.). 14. Tourné. Fin de participe. 15. Ouvre des yeux immenses (fém.). 16. Tête. A sa pointe en Bretagne.

## Solution du problème paru mercredi 21 janvier

HORIZONTELEMENT. — 1. Intarisablement. 2. Neurasthénique. 3. Trembleur. Sue. Pu. 4. Avre. Annam. Etres. 5. Ce. Menottés. Op. 6. Tube. Instruit. 7. Eson. Ei. Outragée. 8. Sente. Pensée. Ers.

VERTICALEMENT. — 1. Intactes. 2. Nerveuse. 3. Tuer. Bon. 4. Armement. 5. Rab (Bar). 6. Islande. 7. Steno. Ip. 8. Shunt. 9. Aération. 10. Bn. Menus. 11. Lis. Este. 12. Equestre. 13. Muet. Ra. 14. Ee. Rouge. 15. Pèpier. 16. Tous. Tcs.

LA CHAUX-DE-FONDS • LA CHAUX-DE-FONDS • LA CHAUX-DE-FONDS

L'oeuvre de Breguet à La Chaux-de-Fonds, les automates Sandoz au Locle

Double hommage exceptionnel au génie inventif horloger

Deux manifestations domineront incontestablement l'été 1976 dans le Jura neuchâtelois, sur le plan culturel. A La Chaux-de-Fonds, le Musée international d'horlogerie présentera une exposition consacrée à l'oeuvre du plus éminent et du plus complet des horlogers de tous les temps, le Neuchâtelois Abraham-Louis Breguet. Au Locle, le Musée d'horlogerie du Château des Monts organisera, lui, une exposition des montres et automates des collections Maurice et Edouard M. Sandoz. A plus d'un titre, le double hommage au génie inventif horloger que constitueront ces deux expositions peut être qualifié d'exceptionnel.



Vue partielle de la maquette de l'exposition Breguet. Elle se tiendra sur 300 mètres carrés dans la salle polyvalente et la salle des pas perdus. De conception très moderne, elle présentera dans des vitrines les pièces et documents groupés par thèmes, tandis que des panneaux explicatifs placeront toujours la description de l'oeuvre avec le rappel de l'époque correspondante. Le tout a été conçu de manière à passionner aussi bien le profane que le connaisseur.

Dans les deux cas, il s'agira d'une occasion unique pour les connaisseurs comme pour le grand public.

BREGUET : PANORAMA D'UNE ŒUVRE DISPERSÉE

Au MIH, on pourra admirer plus de 100 montres, pendules et instruments regroupant les pièces maîtresses de Breguet. Pour avoir un tel aperçu de l'oeuvre du génial horloger, il faudrait faire le tour de l'Europe ; la dernière fois que les pièces les plus significatives, aujourd'hui dispersées, avaient été rassemblées, c'était en 1923 au Musée Galliéni de Paris, pour l'exposition commémorative de la mort de Breguet (1823). Un film muet réalisé à cette occasion montre des oeuvres qu'on ne verra sans doute plus jamais en public ; le MIH en a retrouvé presque « miraculeusement » une copie d'époque intacte et a utilisé ce document précieux pour faire un nouveau film au charme « rétro » qui sera projeté chaque jour dans le cadre de l'exposition.

AU LOCLE : DE L'INÉDIT

Au Château des Monts, les 85 pièces de la collection Sandoz donneront sans doute une image complète des plus belles réalisations du genre entre le 16e et le 19e siècle. Toute la partie « Edouard M. Sandoz » sera présentée au public pour la première fois. Toutes les montres et automates exposés seront en état de marche : depuis plus d'un an, on s'affaire dans l'atelier du musée à remettre scrupuleusement en état ces pièces extraordinaires non seulement par leur ingéniosité mécanique mais par la somptuosité de leurs habillages et de leurs décors. Chacune de ces 85 pièces sera d'ailleurs reproduite en couleurs et décrite dans un catalogue de luxe numéroté, à tirage limité, de quelque 200 pages, qu'éditera le musée à cette occasion. Là aussi, un film complètera l'exposition. Création originale locloise (du cinéaste A. Paratte, également « restaurateur » du film Breguet), ce court-métrage (20 minutes) en couleurs sera sonorisé en trois langues et copié en 16 et 35 mm. Le Château des Monts

envisage sa commercialisation et sa promotion « tous azimuts ».

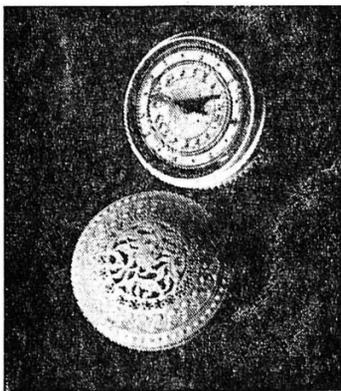
COLLABORATION ET COMPLÉMENTARITÉ

Ce double événement a été présenté hier au cours d'une conférence de presse tenue au MIH par MM. P. Imhof et A. Curtit, respectivement président et conservateur du MIH, et par MM. G. Jacot et E. Jobin, respectivement président et conservateur du Château des Monts. Ces responsables mirent un accent particulier sur la collaboration des deux institutions à cette occasion. Les deux expositions se tiendront en parallèle, du 15 mai au 20 septembre. Elles seront patronnées par un seul comité que préside M. P. Dinichert, directeur du Laboratoire suisse de recherches horlogères à Neuchâtel. Elles seront ouvertes par une journée d'inauguration commune, le 14 mai. Les billets d'entrée vendus soit à La Chaux-de-Fonds soit au Locle permettront la visite des deux expositions. Si chaque musée organise seul son exposition au niveau de la conception, de la présentation, etc., l'organisation d'ensemble est donc le fruit d'un travail en commun. Cette collaboration certes ne date pas d'hier ; elle est même de règle, mais les dirigeants des deux musées ont tenu à la mettre tout spécialement en évidence à cette occasion. Une évidente complémentarité existe entre les deux expositions : à La Chaux-de-Fonds, il s'agira avant tout d'un travail de vulgarisation technique ; au Locle, c'est l'intérêt artistique, esthétique, qui primera. Cette complémentarité se retrouve de plus en plus à l'échelle des deux musées eux-mêmes, puisque si le MIH s'affirme de plus en plus comme un centre international de documentation sur l'histoire de la mesure du temps, le Château des Monts devient de plus en plus le « musée des collectionneurs ». Mais surtout, ensemble, ils démontrent une volonté aussi ferme qu'originale de faire en sorte que les soucis d'aujourd'hui n'empêchent pas le génie du lieu, horloger et microtechnicien, d'affirmer sa continuité d'hier à demain.

et qu'on devra même envisager peut-être l'engagement d'un artisan supplémentaire. Le centre poursuit par ailleurs son activité de formation professionnelle, bien entendu.

Ces excellents résultats d'un musée qui confirme les promesses faites durant la période promotionnelle et qui « tourne » maintenant à plein régime, ont permis de réduire de plus de 90.000 fr le déficit d'exploitation prévu au budget pour 1975. C'est d'une rareté étonnante, de nos jours, et cela soulagera d'autant les comptes communaux... Ils sont aussi le fruit d'une administration dynamique et du travail important fourni par les 19 membres du personnel (dont 6 à temps complet) et les nombreux bénévoles œuvrant au sein de la direction collégiale, des commissions et groupes fonctionnant selon un original et efficace système de « participation ».

Les nouveaux dons et achats



Cadran solaire horizontal de poche dans une boîte d'ivoire finement ajourée. Cette belle pièce signée S. Porter, 1824, est un don de M. C. Engel, Genève.

Les dons et achats de 1975 ont permis d'enrichir les collections du MIH de pièces et documents pour une valeur globale de plus de 80.000 fr. Parmi les nouvelles pièces, on trouve 18 montres, dont 4 particulièrement remarquables (1 lépine or émaillée, un pendentif fantaisie or, émaillé et perles, une montre de carrosse fin 18e, une savonnette en argent niellé à répétition), 4 pendules dont une intéressante neuchâteloise Louis XIV à cabinet avec appliques laiton signée des frères Huguenin horlogers du Roy à La Chaux-de-Fonds ; 2 cadrans solaires, dont un horizontal de poche à boîte d'ivoire ; plusieurs appareils de contrôle ou de démonstration ; plusieurs outillages anciens. Dans la documentation, outre une cinquantaine d'ouvrages récents ou non, parmi lesquels il faut citer le Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, on relèvera le don du film original de 1923 sur l'exposition Breguet de Paris (par le Technicum), l'achat d'une copie du film « Le Chant d'un pays » et d'une série de dessins humoristiques inédits ayant trait à la mesure du temps.

MHK



Sans doute la plus belle des nouvelles pièces acquises : une lépine or, répétition à quarts, boîte entièrement émaillée, la peinture sur émail du cadran représentant les costumes des 22 cantons suisses. Mouvement signé Alliez Blanchard et Terond, Genève 1820.

Mort de M. H.-L. Schwarz

En début de semaine est décédé M. Henri-Louis Schwarz, industriel. Personnalité marquée, donc aussi contestée, M. Schwarz avait conduit de longues années durant l'entreprise horlogère familiale. Mais il s'était surtout illustré comme dirigeant du FC La Chaux-de-Fonds pendant plus de trente ans. C'est sous sa présidence que le club local avait connu ses plus grandes heures de gloire, avec notamment deux doubles titres nationaux (Coupe et championnat) en 1954 et 1955. C'est à lui qu'on doit la construction de la grande tribune du terrain de La Charrière. Sa compétence et son dynamisme dans cette fonction lui avaient valu d'être nommé président d'honneur du club.

C'est aussi le premier don de l'année au MIH

Le premier microgénérateur solaire suisse

Quand « Monsieur Soleil », autrement dit M. Sommer, PDG d'une dynamique entreprise du secteur électronique, décida de fonder à La Chaux-de-Fonds une nouvelle société, il n'imaginait pas du tout qu'il y travaillerait pour l'horlogerie. La nouvelle société en question, Esotron SA, devait être une des industries de diversification tant recherchées par la commune. Elle le sera, elle commence à l'être, puisqu'elle a déjà fait remarquer le nom de La Chaux-de-Fonds comme « métropole potentielle de l'énergie solaire » en présentant dans diverses foires ou expositions des générateurs solaires qu'elle fabriquera bientôt dans ses locaux en voie d'achèvement rue de Bel-Air. On le sait en effet, M. Sommer a deux amours, l'énergie solaire et le Jura neuchâtelois. Il croit aux possibilités de l'une comme de l'autre, à leur avenir. Il est donc venu s'établir dans le second pour explorer l'éventail encore à peine ouvert des débouchés de la première...

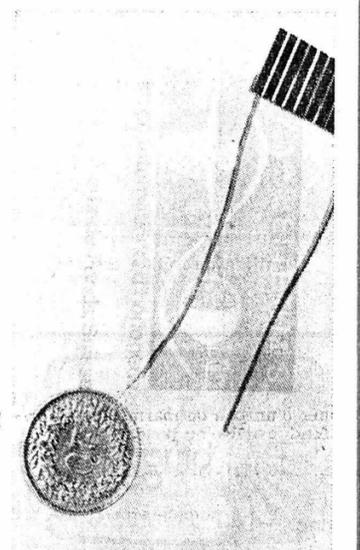
Or, il s'est produit une rencontre entre ce personnage et un autre qui, comme lui, croit aux technologies nouvelles et à leur possibilité d'épanouissement dans la région : M. Spadini, patron de Nepro Watch Co. Nepro avait déjà à l'étude une montre électronique « solid state » alimentée par cellules solaires. Mais apparemment, les cellules proposées par l'industrie américaine ne satisfaisaient pas aux normes de robustesse et de fiabilité qu'entendait atteindre la firme chaux-de-fonnière avec un tel produit. Alors, dès qu'on sut ce qu'Esotron était et faisait, le contact fut pris. Nepro demanda à Esotron d'étudier un générateur solaire au silicium capable de répondre aux exigences posées par la commercialisation d'une « montre solaire ». Et c'est ainsi qu'un nouveau marché s'ouvrait pour le domaine de recherches et de fabrication d'Esotron. « Un de plus » pourrait-on dire, car la découverte de nouvelles possibilités d'application des cellules solaires est pratiquement constante. Mais cette application-là est particulièrement heureuse dans la mesure où elle « marie » d'emblée une industrie régionale nouvelle et celle qui y est traditionnelle.

Aujourd'hui, après la première phase de recherches menées dans ses locaux provisoires de la rue Numa-Droz, Esotron a déjà pu annoncer qu'elle venait de développer le premier microgénérateur solaire de fabrication suisse pour montres électroniques. Ces petits éléments de silicium, groupés en mini-batte-

ries de forme rectangulaire, fournissent assez d'électricité, lorsqu'ils sont exposés à la lumière (du jour ou artificielle) pour recharger des accumulateurs - boutons alimentant des montres à affichage par diodes lumineuses ou par cristaux liquides. Leur petite taille et leur forme leur permettent d'être aisément intégrés à la boîte de la montre.

Pour marquer cet événement, et pour souligner aussi que l'appui de la ville a été précieux dans le démarrage des activités d'Esotron, M. Sommer a fait remettre, hier, au Musée international d'horlogerie, par l'entremise du président de la ville M. Payot, un exemplaire de la première série de ces microgénérateurs produits par et pour l'industrie chaux-de-fonnière. C'était le premier don de l'année au MIH, qui présentait justement ceux de l'année dernière. Paraphrasant Armstrong lorsqu'il posait le pied sur la lune, on pourrait dire : un « petit » don, mais une grande signification. Dans sa lettre d'accompagnement, M. Sommer, pour sa part, constatait tout simplement : « Nous sommes heureux de continuer à rendre l'industrie horlogère suisse indépendante de l'importation de tels modules d'outre-mer ».

Michel-H. KREBS



Le premier microgénérateur solaire de fabrication suisse est né à La Chaux-de-Fonds. Voici, grandeur nature, l'exemplaire donné hier au MIH pour marquer l'événement. (photo Impar-Bernard)

mémento

- Avivo : Maison du Peuple, 2e étage, réception, 15 à 17 h.
- Bibliothèque : 14 à 18 h., Les plus beaux livres suisses 1974.
- Bibliothèque de la ville : Prêt : 10 h. à 12 h. - 14 h. à 21 h.
- Musée international d'horlogerie : 10 à 12 h., 14 à 17 h.
- Musée des beaux-arts : 10 à 12 h., 14 à 17 h.,
- Musée d'histoire naturelle : de 14 à 17 h., exposition faune marine, proj. de dias et films.
- Vivarium : 10 à 12 h., 14 à 17 h.
- Galerie Club 44 : 18 h. à 20 h. 30, F. Morellet.
- Galerie Manoir : expos. d'Onelio et Gléa Vignando, 15 à 22 h.
- Musée paysan : 14 h. 30 à 17 h. 30.
- Cabaret 55 : Attractions internationales. Le Scotch : Bar-dancing.
- Le Domino : Cabaret-Attractions.
- Cabaret Rodéo : Dancing-attractions.
- La Boule-d'Or : Bar-dancing.
- ADC : Informations touristiques, tél. (039) 23 36 10, avenue Léopold-Robert 84.
- Piscine Numa-Droz : du mardi au vendredi, 19 à 22 h. (sauf restrictions).
- Ecole des parents : tél. 23 33 57 et 22 12 48.
- Ludothèque : 14 à 16 h. (Industrie 19).
- Baby-Sitting Croix-Rouge : 7 h. 30 à 11 h. 30, tél. 22 22 89.
- Service d'aide familiale : tél. 23 88 38. En cas de non-réponse, tél. 23 20 16.
- Boutique 3e âge (r. Temple-All. 23) : du lundi au vendredi, de 14 à 17 heures.
- Vestiaire Croix-Rouge : 14 à 19 h., Paix 73.
- Alcooliques anonymes AA : tél. 23 86 65 ou 23 85 24; case postale 99.
- SOS alcoolisme : tél. 23 39 22 ou Croix-Bleue, tél. 23 51 35.
- La Main tendue : tél. (032) 25 45 55.
- Armée du Salut : Poste de secours, tél. 22 44 37.
- Pharmacie d'office : jusqu'à 21 heures. Centrale, Léopold-Robert 57. Ensuite le No 111 renseignera.
- Service d'urgence médicale et dentaire : tél. No 22 10 17 renseignera. (N'appellez qu'en cas d'absence du médecin de famille).
- Service médical de soins à domicile : tél. 23 41 26.
- Centre d'information et de planning familial : tél. 23 56 56.
- Service de consultations conjugales : tél. (038) 24 76 80.
- Drop-in (consultations et informations) : tél. 23 52 42.
- Police secours : tél. No 117.
- Feu : tél. No 118.
- Société prot. animaux : tél. 22 20 39.

Cinéma

- Corso : 20 h. 30, La cage.
- Eden : 20 h. 30, Les 3 jours du Condor ; 18 h. 30, L'homme le plus sexy du monde.
- Plaza : 20 h. 30, Un génie, deux associés, une cloche.
- Scala : 20 h. 45, L'intrépide.

avis urgents

**SKIKLUB**  
CENTRE SPORTIF DE LA CHARRIÈRE

**CE SOIR**  
Mémorial D. Freiburghaus  
Américaine sur 20 km  
25 équipes de 2 fondeurs.  
Départ en ligne à 20 heures  
p 986

Pour la défense de l'emploi  
Pour le maintien des PRESTATIONS D'ASSURANCE AUX CHÔMEURS

Participez à la manifestation

du JEUDI 29 JANVIER à 18 h. 15  
PLACE DE LA GARE

p 1632 Parti socialiste

Le MIH d'une année faste à l'autre...

Un Musée qui «tourne» à plein régime!

La même conférence de presse a été l'occasion pour le président et le conservateur du Musée international d'horlogerie de présenter leur programme d'activité 1976, le bilan de l'année 1975 ainsi que les dons et achats venus enrichir les collections ces derniers mois. Si l'année qui s'ouvre sera bien sûr entiè-

rement dominée par l'exposition « Breguet » — dont l'important budget ne permettra guère d'autres réalisations ou acquisitions spectaculaires — l'année écoulée fut la première d'exploitation « normale » du musée. Bien sûr, il y eut les faits saillants tels que la création de « Chronométrophilia », société suisse de collectionneurs et d'amateurs d'horlogerie ancienne, dont le MIH fut le principal promoteur, ou que le « colloque international sur l'art de la restauration d'horlogerie ancienne », réuni à l'instigation du Centre de restauration. Mais ce fut surtout une année de fin de rodage tant pour les installations que pour l'organisation. Or, les résultats sont des plus encourageants. Près de 50.000 visiteurs (48.626 exactement) ont visité le musée, permettant un chiffre d'affaires (entrées, ventes, locations de salles) de 222.594 fr. soit le double des chiffres prévus. La grande salle a été louée 40 fois et les activités culturelles en rapport ou non avec l'horlogerie ont été nombreuses. De son côté, le Centre de restauration a connu une intense activité, qui va se poursuivre : son volume de travail est tel qu'il en a déjà en suffisance pour toute l'année,

communiqués

Aula des Forges : Aujourd'hui, à 20 h. conférence-débat : Les libertés en Suisse, par M. Jean Vincent, conseiller national. Org. POP.

Tom, Cadette, Cridor, vedettes des Xes soirées prépop. : Du 4 au 7 février, le théâtre sera le point de départ et d'arrivée de deux aventures colorées et lumineuses : Un voyage en cargo sur le Mississippi, jusqu'à la Nouvelle-Orléans, truffé de facéties et de musique. Une évasion vers les planètes et des rencontres où les rapports entre humains n'ont pas nécessairement les mêmes accents que dans notre monde trop conformiste. Nos gracieux messagers sauront en rendre compte.



**COMPAGNIE D'ASSURANCES NATIONALE SUISSE**  
Direction pour la Suisse romande

Pour notre  
**AGENCE GÉNÉRALE DE NEUCHÂTEL**  
(districts de Neuchâtel, Boudry, Val-de-Ruz, Val-de-Travers)

nous sommes à la recherche d'un

**AGENT GÉNÉRAL**

qui succédera au titulaire actuel appelé à d'autres fonctions auprès de notre Direction.

Nous aimerions engager une **PERSONNALITÉ** dont les principales qualités seraient les suivantes :

- si possible formation dans les branches que nous exploitons (diplôme en assurances souhaité)
- expérience dans la vente et aimant le contact
- bon animateur.

Age idéal : 35 - 40 ans.

Domicile : Neuchâtel ou environs.

Faire offre sous pli personnel à :  
M. Henri GILLARD, directeur  
NATIONALE SUISSE ASSURANCES  
Direction pour la Suisse romande  
1211 GENEVE 6, case postale 20

Entière discrétion assurée

**CAFÉ DE LA VIGNE**  
DENENS-sur-Morges

cherche

**serveuse**

Débutante acceptée. Nourrie, logement à disposition.

**jeune fille**

pour aider à la cuisine et divers travaux. Nourrie et logée.

Tél. (021) 71 00 77.

Nous cherchons

**employée de fabrication**

ayant de l'initiative.  
— Connaissance de la dactylo indispensable  
— poste indépendant  
— contact avec la clientèle.

Faire offres sous chiffre RE 1510, au bureau de L'Impartial.

ON CHERCHE

**jeune fille**

sérieuse et de bonne présentation comme

**barmaid**

Débutante serait mise au courant, ainsi qu'une

**sommelière**

nourrie, logée.

Faire offres  
RESTAURANT - BRASSERIE  
BAVARIA  
Grand-Rue 8, NEUCHÂTEL  
Tél. (038) 25 57 57

Couple de personnes âgées cherche

**personne de confiance**

pour habiter dans l'appartement de 20 h. à 8 h. du matin.  
Téléphoner entre 12 et 14 h. ou en fin de journée chez Mme Gaston Schwarz au (039) 22 53 37.

FABRIQUE DES MONTRES

**VULCAIN**

Fondée en 1858

offre place stable à :

**horloger rhabilleur**

qualifié pour travail soigné au service après-vente.

- Engagement au mois.
- Horaire variable.
- Caisse de pension.
- Entrée tout de suite ou à convenir

Ecrire ou se présenter à : **Fabrique des Montres VULCAIN & STUDIO S.A.**, 135, rue de la Paix 2300 La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 23 62 13, interne 28

**Extra**

connaissant les deux services cherche emploi quelques soirs par semaine ou le dimanche.

Ecrire sous chiffre FR 1524, au bureau de L'Impartial.

A LOUER pour le 1er mai 1976,

**appartement**

de 3 pièces, tout confort, 2 balcons, cave, chambre haute, 370 fr. charges comprises.

Tél. (039) 23 39 19.

Garage à disposition.

**Laver avec Miele**



Dès fr. 1585.-  
**RABAIS** jusqu'à **400.-** suivant le modèle choisi.

**AF**  
Fornachon & Cie  
Marché 6  
La Chaux-de-Fonds  
Tél. (039) 22 23 26

**J'ai trouvé**

le moyen de faire exécuter mes photocopies à la minute, sous mes yeux, et à un prix avantageux, chez **Reymond**, rue de la Serre 66, La Chaux-de-Fonds.

**L'annonce**

reflet vivant du marché

**MACHINES À LAVER le linge et la vaisselle**

neuves, automatiques. Sacrifiées. Grand choix de marques réputées. Légers défauts d'émail, avec rabais **50%**  
Livraison de nos stocks, pose et garantie gratuites. Grande facilité de paiement, pas d'acompte à la livraison.  
Réparations toutes marques.  
**DARECO S.A.**, Tunnel 3, Lausanne  
Tél. (021) 23 52 28, le soir au (021) 91 64 92, Succ. à Neuchâtel, tél. (038) 25 82 33.

**Télé-couleur**  
brugger  
garantie expert

LUNETTERIE  
VERRES DE CONTACT  
MAITRE OPTICIEN  
von  
**gunten**  
La Chaux-de-Fonds  
Av. Léopold-Robert 23  
Tél. (039) 22 38 03

**ICI VOTRE ANNONCE**  
...aurait été lue!

**LE LOCLE**

**Feuille d'Avis des Montagnes**

**LE LOCLE**

Du boulanger, le bon pain tout façonné main  
**MASONI = PAIN CAMPAGNARD, que c'est bon!**

Venez « fouiller »...  
dans le grand choix de  
**COUPONS**  
UNIS, IMPRIMÉS, TISSUS MEUBLE, etc.  
liquidés à vil prix chez  
**C. Matthey**  
CÔTE 14 - LE LOCLE

**Pension**  
offerte chez particulier, avec chambre pour retraité ou personne seule.  
Prix raisonnable.  
Bons soins.  
Ecrire sous chiffre LE 32162, au bureau de L'Impartial.

**LE LOCLE appartements à louer**  
TOUT DE SUITE OU DATE À CONVENIR  
Situation : Rue de la Gare  
Studio meublé avec cuisinette.  
Tout confort. Fr. 190.- + charges.  
Situation : **Cardamines**.  
Grand studio non meublé, cuisine apencée. Tout confort. Fr. 206.- + charges.  
**POUR LE 31 MARS 1976**  
Situation : **Cardamines**.  
Très beau 2 pièces. Tout confort. Fr. 266.- + charges.  
**POUR LE 30 AVRIL 1976**  
Situation : Rue Daniel-JeanRichard  
3 pièces simples Fr. 75.-. Convientrait pour week-end.

**CAMY WATCH Co Les Brenets**  
cherche pour son service après-vente MIREXAL

**une secrétaire qualifiée**  
dans le cadre du département clients.

**NOUS DEMANDONS :**

- Parfaite BILINGUE FRANÇAIS-ALLEMAND
- Habile sténodactylo
- Aptitude à rédiger des textes demandant une attention quant à leurs formes
- Expérience de plusieurs années
- Esprit d'initiative.

**NOUS OFFRONS :**

- Une situation stable
- Une activité variée et intéressante
- Les avantages sociaux d'une grande entreprise
- Date d'entrée immédiate ou à convenir.

Les intéressées sont priées de prendre contact avec M. J. Girardot, tél. (039) 32 12 86 ou 32 12 95.

**Bergeon & Cie - Le Locle**  
Outils et fournitures d'horlogerie

cherchent pour visite de la clientèle dans un secteur de Suisse alémanique

**représentant**

bilingue, français - allemand (Schwyzerdütsch parlé). Nous désirons une personne déjà au courant de la branche horlogère ayant l'habitude du contact avec la clientèle, bonne présentation.

Conditions et date d'entrée à convenir.

Prière de faire offres écrites à la Direction, 11, Avenue du Technicum.

**Mélanges**  
**CHAUFFEUR**  
catégories autos, camions, taxis, cars, cherche emploi. Libre tout de suite. S'adresser P.-A. Favre, Crêt-Vaillant 27, 2400 Le Locle.

**DEVIÉS**  
résolues avec efficacité  
Tél. 021/95 11 50  
ARRANGEMENTS FINANCIERS s.a.r.l.  
1510 MOUDON

**Jean-Charles Aubert**  
Fiduciaire et régie immobilière  
Av. Charles-Naine 1  
Tél. (039) 26 75 65  
La Chaux-de-Fonds

**Tourneur**  
sur boîtes de montres  
OR - ARGENT - MÉTAL

grande expérience - apte à prendre des responsabilités,  
**CHERCHE SITUATION**  
tout de suite ou date à convenir.

Ecrire sous chiffre TR 32151 au bureau de L'Impartial.

**Chambre à coucher**  
Fr. 1935.-  
Teinte noyer - Complète avec literie.

**MAURICE MEYLAN - LE LOCLE**  
Tél. (039) 31 23 79 Grand'Rue 1

**RESTAURANT DE LA COURONNE**  
LE QUARTIER sur La Chaux-du-Milieu  
Tél. (039) 36 11 07

**match aux cartes**  
VENDREDI 30 JANVIER  
dès 20 h. 30

**ASSIETTE CHAUDE**  
Famille H. GOETZ

Jeune fille de commerçants, libérée des écoles, avec notions de vente, cherche place d'

**apprentie vendeuse**  
pour le mois d'août. Possibilité de stage.

Ecrire sous chiffre VD 32164 au bureau de L'Impartial.

LE LOCLE

## Feuille d'Avis des Montagnes

LE LOCLE

## Gramex SA: un virage qui passe par les USA

Compression d'effectifs prévue au Locle

Le virage amorcé depuis un peu plus de deux ans par Gramex S.A. se concrétise aujourd'hui par la restructuration imminente et le développement d'un nouveau secteur de la boîte de montre directement axé sur un marché prometteur: les USA.

De nombreux contacts et tractations ont permis à Gramex de prendre pied sur le continent américain, armé d'une solide expérience dans le domaine de la boîte, certes, mais aussi dans celui des échanges avec un interlocuteur exigeant, sévère mais précieux.

Restructuration suppose réorganisation. Réorganisation entraîne souvent des mutations au niveau de l'effectif. Au Locle, huit postes de travail seront ainsi sacrifiés à la réorganisation de Gabus frères - Oracier S.A., unité du holding touchant à la boîte or.

Le secteur or ne sera pas abandonné, bien au contraire, puisque ce marché prend une importance nouvelle aux Etats-Unis. D'autre part il n'est pas exclu qu'il soit fait appel ultérieurement à une main-d'œuvre qualifiée et formée aux techniques modernes de fabrication dans le secteur de l'or.

Pour l'heure quatre employés suisses, dont un atteint l'âge de la retraite, un autre employé à mi-temps, un frontalier et deux autres personnes auprès desquelles des propositions de transfert à Renan n'ont pas trouvé d'écho, sont toutefois licenciés. Deux employés ont été transférés dans un autre département du Locle. Mais le virage parfaitement mesuré et motivé de bonne date par une volonté de réagir à une situation assez dramatique dans le secteur de la boîte or notamment, se traduit chez Gramex par une politique concertée d'extension de la gamme de fabrication.

## BOITE OR: RESTRUCTURATION

Résultat de la fusion Graber Renan (acier) et de Metallex Fleurier (laiton), le holding Gramex S.A. contrôlait initialement en outre un département de polissage de fonds à Sainte-Croix, et une société de polissage dans le Jura bernois. Depuis deux ans, Gramex, qui souhaitait étendre sa gamme à la boîte or, a porté son dévolu sur Gabus frères, au Locle, alors dans une situation désespérée à la suite de difficultés que rencontrèrent tant d'autres fabricants de boîtes or. Oracier fut quant à lui développé et concentré dans les locaux de l'ancienne fabrique Jarell. Tout le secteur mécanique du groupe

Gramex qui dispose en outre d'un centre commercial à La Chaux-de-Fonds fut donc concentré à l'usine de la Jaluse. Les ateliers vétustes de Gabus frères et leur équipement dépassé feront quant à eux l'objet de la restructuration dont il est question.

Au Locle, deux secteurs sont donc à considérer, celui de la mécanique qui s'est développé de façon aussi large qu'originale à la Jaluse et celui de la boîte: la boîte de forme et la boîte or.

Dans ce dernier secteur la création a pris une importance toute particulière dans les gammes moyennes de qualité supérieure. Actuellement un département de montage et de contrôle doit être totalement restructuré dans les locaux de Gabus frères afin de répondre à l'effort de prospection et de renforcement des positions de Gramex sur le marché américain. C'est dans le cadre de cette restructuration qu'interviennent les licenciements. Dans un avenir rapproché, les ateliers de la Combe-Sandoz pourraient ainsi constituer un centre autonome axé sur les nouvelles relations avec les USA, dans le cadre du holding.

L'ensemble de la conception et de l'organisation du travail devra faire l'objet d'une étude appropriée qui conduira progressivement à un rééquipement en machines et outillage ainsi qu'à une restructuration directionnelle. Il n'est par ailleurs pas exclu que certains produits ne figurant pas au programme de fabrication doivent également être pris en charge par Gramex vis-à-vis de la clientèle américaine.

A. ROUX

## On en parle au Locle

Abonné depuis un certain temps à une revue mensuelle publiée à l'étranger, un Loclois en a reçu tout à coup deux exemplaires emballés séparément et mentionnant exactement la même adresse. Il laissa faire et reçut ainsi plusieurs mois d'affilés deux revues au lieu d'une. Puis, pour remettre les choses en ordre et par souci d'honnêteté, il écrivit aux responsables pour signaler l'anomalie. On lui répondit aimablement et avec remerciements qu'il s'agissait d'une erreur de programmation et que la correction allait être faite.

Or, la réponse lui parvint en deux exemplaires dans deux enveloppes avec adresse et affranchissement identiques. Puis, à la fin du mois, il reçut deux revues et ainsi de suite pendant un trimestre. Nouvelle intervention de sa part, excuses et remerciements de la part des expéditeurs, mais toujours à double! Et la revue continue d'arriver en deux envois. Ça fait près d'une année que cela dure. Et voici qu'il reçoit deux chèques pour payer son dû! D'amusante, la situation devient agaçante. Mon Loclois s'énerve et retourne une revue en inscrivant sur l'emballage: « refusé ». On lui écrit: « C'est sans doute par erreur que vous nous avez retourné notre revue, car votre abonnement est payé jusqu'à fin juin 1976. Nous vous la réexpédions donc, etc... ». Et on lui en expédia deux, avec deux fois la même lettre!

Oh! Progrès, science, modernisme, électronique, ordinateur, et aspirine! L'abonné a renoncé à tout. Il accepte son sort avec résignation. Il ne dira plus rien, jamais, jamais. Et ce sont les autres qui seront de la revue!

ae.

## état civil

VENDREDI 23 JANVIER

Promesses de mariage

Choffet Henri René, ingénieur rural-géomètre, et Curit Lisiane Françoise.

A la Commission scolaire des Brenets

## Soirée scolaire et travail à mi-temps

La Commission scolaire des Brenets, qui s'est réunie récemment sous la présidence de M. André Sieber, a examiné plusieurs points importants et tout d'abord la vacance laissée en son sein par le départ de la localité du curé Roulin. Il sera demandé à la paroisse de désigner un remplaçant pour la fin de la législature et de trouver une solution pour l'avenir. Les accompagnants au camp de ski du mois de mars ont été désignés et les membres de la commission ont décidé que la vingtaine d'enfants ne participant pas à ce camp seront regroupés en une classe dont le titulaire est à désigner.

La date de la soirée a été fixée au deuxième samedi de juin. Elle sera réalisée dans la même optique que la dernière, à savoir: minimum de frais afin que le bénéficiaire le plus important possible puisse alimenter le fonds scolaire pour camps de ski et autres. Une commission spéciale présidée par M. Willy Gerber et comprenant Mmes Guinchard et Veya et M.G. Dubois est chargée de l'organisation de cette manifestation. Les enseignants et élèves se chargeront pour leur part de la partie récréative ainsi que de la confection des affiches et décors.

La Commission scolaire devait aussi examiner un projet d'arrêté soumis par le Conseil d'Etat aux remarques des communes concernant le travail à mi-

temps dans l'enseignement. Cette méthode permettrait de garantir du travail aux normaliens sortant d'études. Ce principe comporte plusieurs points positifs, entre autres celui d'atténuer l'incompatibilité entre certains maîtres et élèves car chaque instituteur devrait enseigner toutes les branches, ceci pour éviter une spécialisation au niveau primaire. Certaines exigences de ce statut particulier posent toutefois un problème du choix des enseignants qui serait assez difficile. L'accord de la Commission scolaire est donc assorti d'un « mais » définissant certaines conditions à ce principe, afin d'éviter que les enfants subissent un préjudice.

## SUBVENTIONS DENTAIRES

Les subventions dentaires ont largement dépassé le budget l'an passé. Il fallait donc trouver une solution afin que ce poste puisse faire l'objet d'économie dans toute la mesure du possible. Après examen de la situation, il a été décidé que la subvention serait ramenée de 50 à 30 pour cent et serait supprimée pour les enfants dont les parents ont un revenu imposable de plus de 30.000 fr. Il sera encore demandé à l'exécutif communal des précisions sur le remplacement du dentiste au village, la visite dentaire scolaire faisant partie du cahier des charges du praticien occupant les locaux du Centre médical.

Au Tribunal de police

## Une cause toute simple qui se complique

Le Tribunal de police a tenu audience hier après-midi à l'Hôtel judiciaire sous la présidence de Me Jean Guinand, juge suppléant, assisté de Mme Danielle Pistor, commis greffier.

Le 28 août de l'année dernière, un automobiliste sort lentement du parc à voitures de l'auberge du Prévoux. Il s'engage doucement au travers de la chaussée pour se placer à droite de la route afin de descendre en direction du Locle, quand il voit venir en sens inverse et sortant du virage une voiture qui roule à vive allure. Il freine, mais la collision a lieu. C'est là la version du prévenu C.H.D.

Le prévenu J.A., conducteur de la voiture montante qui était prioritaire affirme pour sa part qu'en sortant du dernier virage de la montée du Prévoux, il a vu devant lui la voiture du prévenu D. qui faisait obstacle. Il a

freiné et le dérapage l'a poussé à gauche de la chaussée d'où la collision. Les deux versions sont nettement opposées. Cependant le prévenu J.A., pour des raisons personnelles, préféra un arrangement à un constat de police et il signa un papier par lequel il se considère comme seul responsable. Il informe aussitôt son assureur du sinistre.

Ce qui n'était pas prévu, c'est que l'assurance a refusé de payer, estimant que son assuré n'était pas fautif d'où plainte du prévenu C.H.D. qui n'a pas été indemnisé et contre-plainte du prévenu J.A. Si bien que tous deux se présentent devant le tribunal 5 mois après l'accident.

Neuf témoins défilent devant le tribunal, dont un automobiliste qui sortait du parc, deux cyclistes qui montaient le Prévoux et que le prévenu A. a dépassé, un voisin, mais seul un des témoins a vraiment vu l'accident, un gendarme en civil qui se trouvait à quelque cent mètres de là et qui a offert ses services. Mais comme les deux parties étaient en discussion pour l'arrangement, il n'a pas insisté.

Les défenseurs des deux prévenus affirment tous deux que leur client n'est pas fautif, que l'autre porte toute la responsabilité. Le prévenu A. roulait-il trop vite? Le prévenu D. n'a-t-il pas pris toutes les précautions pour sortir du parc? C'est ce que déterminera le jugement que le Tribunal rendra à huitaine. MC

## M. René Felber: pas d'autre intention

C'est en raison d'un surcroît de travail que M. René Felber a pris la décision de renoncer à son siège de grand conseiller où il sera remplacé par M. Jean-Maurice Maillard.

Il convient de préciser que cette démission ne traduit pas une intention de M. Felber de quitter l'Exécutif loclois. Il n'a pas annoncé son retrait de son poste de conseiller communal et telle n'était toujours pas son intention, hier à 16 h., lorsque nous l'avons interpellé à ce propos! (Bd)

## sociétés locales

SEMAINE DU 28 JANVIER

AU 3 FÉVRIER

Contemporaines 1900. — Mercredi 4 février, à 14 h. 30, au Cercle de l'Union: séance mensuelle.

Contemporaines 1902. — Mercredi 4 février, au Cercle de l'Union, à 14 h. 30, nombreuses à 14 h. 30, au local habituel.

Contemporaines 1903. — Mercredi 4 février, au Cercle de l'Union, à 14 h. 30: loto.

Contemporaines 1907. — Lundi 2 février, à 14 h. 15: assemblée au local.

C.S.F.A. — Mercredi 28 janvier, à 19 h. 30 précises: assemblée générale au Cercle de l'Union républicaine.

La Montagnarde. — Jeudi, à 20 h.: Rencontre au local. Inscriptions romandes d'hiver.

Musique Militaire. — Jeudi, à 20 h.: répétition générale. Préparation du concert et des enregistrements.

## mémento

## Le Locle

Pharmacie d'office: Coopérative, jusqu'à 21 heures. Ensuite le No 117 renseignera.

Permanence médicale: en l'absence du médecin traitant, tél. No 117 ou service d'urgence de l'hôpital, tél. (039) 31 52 52.

Permanence dentaire: tél. No 117 renseignera.

Centre d'information et de planning familial: tél. 23 56 56.

Service de consultations conjugales: tél. (038) 24 76 80.

## LES BRENETS

La Lucarne: 20 h. 30, Zaneth.

## BULLETIN DE BOURSE

Cours communiqués par: SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

A = Cours du 26 janvier

B = Cours du 27 janvier

## NEUCHÂTEL

|                |        |       |
|----------------|--------|-------|
| Cr. Fonc. Neu. | 570    | 570   |
| La Neuchâtel.  | 265 d  | 275 d |
| Cortaillod     | 1325 d | 1360  |
| Dubied         | 240 d  | 250 d |

## LAUSANNE

|                |        |        |
|----------------|--------|--------|
| Bque Cant. Vd. | 1185   | 1185   |
| Cdit Fonc. Vd. | 785    | 785    |
| Cossonay       | 1140 d | 1150 d |
| Chaux & Cim.   | 505 d  | 505 d  |
| Innovation     | 255 d  | 254 d  |
| La Suisse      | 2300   | 2300   |

## GENÈVE

|                |         |       |
|----------------|---------|-------|
| Grand Passage  | 310     | 310 d |
| Financ. Presse | 380     | 400   |
| Physique port. | 110 1/2 | 115   |
| Fin. Parisbas  | 109     | 108   |
| Montedison     | 1.60    | 1.70  |
| Olivetti priv. | 3.55    | 3.50  |
| Zyma           | 925 d   | 950 d |

## ZURICH

|                 |      |      |
|-----------------|------|------|
| Swissair port.  | 457  | 465  |
| Swissair nom.   | 430  | 430  |
| U.B.S. port.    | 3485 | 3465 |
| U.B.S. nom.     | 490  | 488  |
| Crédit S. port. | 2755 | 2745 |
| Crédit S. nom.  | 376  | 375  |

## ZURICH

|                 |           |        |
|-----------------|-----------|--------|
| B.P.S.          | 1935      | 1930   |
| Bally           | 690       | 680 d  |
| Electrowatt     | 1930      | 1925   |
| Holderbk port.  | 414       | 410    |
| Holderbk nom.   | 380       | 375 d  |
| Interfood «A»   | 530 d     | 530 d  |
| Interfood «B»   | 2850      | 2900   |
| Juvena hold.    | 510       | 510    |
| Motor Colomb.   | 990       | 985    |
| Oerlikon-Bühr.  | 1460      | 1445   |
| Italo-Suisse    | 164 d     | 165    |
| Réassurances    | 2050      | 2060   |
| Winterth. port. | 1870      | 1880   |
| Winterth. nom.  | 1050 d    | 1060   |
| Zurich accid.   | 6300      | 6300 d |
| Aar et Tessin   | 755 d     | 755 d  |
| Brown Bov. «A»  | 1530      | 1530   |
| Saurer          | 860       | 860    |
| Fischer port.   | 588       | 590    |
| Fischer nom.    | 104 1/2 d | 105    |
| Jelmoli         | 1230      | 1250   |
| Hero            | 3550      | 3550   |
| Landis & Gyr    | 570       | 590    |
| Globus port.    | 2250      | 2225 d |
| Nestlé port.    | 3465      | 3475   |
| Nestlé nom.     | 1685      | 1690   |
| Aluisse port.   | 1160      | 1155   |
| Aluisse nom.    | 390       | 390    |
| Sulzer nom.     | 2505      | 2490   |
| Sulzer b. part. | 430       | 429    |
| Schindler port. | 1120      | 1125   |
| Schindler nom.  | 215       | 210 d  |

## BALE

|                  |        |         |
|------------------|--------|---------|
| Roche jce        | 112250 | 110000  |
| Roche 1/10       | 11175  | 11050   |
| S.B.S. port.     | 480    | 476     |
| S.B.S. nom.      | 250    | 250 1/2 |
| S.B.S. b. p.     | 437    | 432     |
| Ciba-Geigy p.    | 1640   | 1615    |
| Ciba-Geigy n.    | 713    | 723     |
| Ciba-Geigy b. p. | 1165   | 1135    |

## BALE

|                |        |        |
|----------------|--------|--------|
| Girard-Perreg. | 300 d  | 300 d  |
| Portland       | 1975   | 1950 d |
| Sandoz port.   | 4975 d | 4975 d |
| Sandoz nom.    | 2080   | 2070   |
| Sandoz b. p.   | 4050   | 4050   |
| Von Roll       | 590    | 580 d  |

## (Actions étrangères)

|                  |         |         |
|------------------|---------|---------|
| Alcan            | 61 1/2  | 62 1/4  |
| A.T.T.           | 143 1/2 | 141     |
| Burroughs        | 269 1/2 | 265 1/2 |
| Canad. Pac.      | 38 1/2  | 38 1/4  |
| Chrysler         | 36 1/2  | 36 1/4  |
| Colgate Palm.    | 10 1/2  | 10 1/4  |
| Contr. Data      | 80      | 78 1/2  |
| Dow Chemical     | 61 1/4  | 60 1/4  |
| Du Pont          | 275 1/2 | 276     |
| Eastman Kodak    | 389     | 396     |
| Exxon            | 298 1/2 | 295     |
| Ford             | 239     | 237     |
| Gen. Electric    | 134 1/2 | 131     |
| Gen. Motors      | 142 1/2 | 143     |
| Goodyear         | 165     | 164 1/2 |
| I.B.M.           | 62 1/2  | 63      |
| Int. Nickel «B»  | 665     | 658     |
| Int. Paper       | 76      | 75 1/4  |
| Intern. Paper    | 180     | 177 1/2 |
| Int. Tel. & Tel. | 69      | 70      |
| Kennecott        | 89 1/2  | 88 1/2  |
| Litton           | 21 1/2  | 21 1/4  |
| Marcor           | 78      | 78 1/4  |
| Mobil Oil        | 135     | 139 1/2 |
| Nat. Cash Reg.   | 77 1/2  | 74 1/4  |
| Nat. Distillers  | 52      | 48      |
| Union Carbide    | 185 1/2 | 186 1/2 |
| U.S. Steel       | 200     | 202     |

## NEW YORK

|                 |        |        |
|-----------------|--------|--------|
| Ind. Dow Jones  | 961,51 | 957,89 |
| Industries      | 197,26 | 197,26 |
| Services public | 90,65  | 90,75  |
| Vol. (milliers) | 34,470 | 31,960 |

## BILLETS DE BANQUE ÉTRANGÈRES

|                  |         |         |
|------------------|---------|---------|
| Dollars USA      | 2.55    | 2.67    |
| Livres sterling  | 5.10    | 5.45    |
| Marks allem.     | 98.50   | 101.50  |
| Francs français  | 56.75   | 59.25   |
| Francs belges    | 6.30    | 6.70    |
| Lires italiennes | -31 1/2 | -34 1/4 |
| Florins holland. | 96.-    | 99.-    |
| Schillings autr. | 13.95   | 14.35   |
| Pesetas          | 4.15    | 4.45    |

## (Actions étrangères)

|   |         |       |
|---|---------|-------|
| Ces cours s'entendent pour de petits montants fixés par la convention locale. |         |       |
| Prix de l'or  |         |       |
| Lingot (kg. fin) 10520.-  | 10770.- |       |
| Vreneli   | 98.-    | 111.- |
| Napoléon  | 110.-   | 125.- |
| Souverain   | 96.-    | 111.- |
| Double Eagle  | 525.-   | 565.- |



Communiqués par la BCN

|         |        |        |
|---------|--------|--------|
| VALCA   | 74.-   | 76.-   |
| IFCA    | 1260.- | 1280.- |
| IFCA 73 | 99.-   | 101.-  |

## FONDS SBS

|                  |        |        |
|------------------|--------|--------|
| UNIV. BOND SEL.  | 75T.25 | 78.50  |
| UNIV. FUND       | 91.92  | 95.22  |
| SWISSVALOR       | 200.75 | -      |
| JAPAN PORTOFOLIO | 359.-  | 381.75 |

## Fonds de la Banque Populaire Suisse

|            |        |        |
|------------|--------|--------|
| Automation | 70.5   | 71.5   |
| Eurac.     | 289.0  | 290.0  |
| Intermobil | 75.0   | 76.0   |
| Pharma     | 154.0  | 155.0  |
| Siat       | 1340.0 | -      |
| Siat 63    | 1055.0 | 1060.0 |
| Poly-Bond  | 70.3   | 71.3   |



FONDS DE PLACEMENT COMMUNIQUÉS PAR L'UNION DE BANQUES SUISSES

|                |        |        |
|----------------|--------|--------|
| AMCA           | 35.50  | 37.25  |
| BOND-INVEST    | 72.25  | 73.25  |
| CANAC          | 89.-   | 90.-   |
| CONVERT-INVEST | 78.-   | 80.50  |
| DENAC          | 68.50  | 69.50  |
| ESPAC          | 234.-  | 236.-  |
| EURIT          | 114.50 | 116.50 |
| FONSA          | 86.-   | 87.-   |
| FRANCIT        | 78.-   | 79.-   |
| GERMAC         | 103.-  | 105.-  |
| GLOBINVEST     | 64.50  | 65.50  |
| HELVETINVEST   | 98.70  | 99.20  |
| ITAC           | 104.-  | 106.-  |
| PACIFIC-INVEST | 72.-   | 73.-   |
| ROMETAC-INVEST | 330.-  | 340.-  |
| SAFIT          | 188.-  | 193.-  |
| SIMA           | 169.-  | 171.-  |

## Syndicat suisse des marchands d'or

|                             |         |
|-----------------------------|---------|
| 26.1.76 OR classe tarifaire | 257/108 |
| 28.1.76 ARGENT base 345     |         |

## FONDS SBS

|              |        |        |
|--------------|--------|--------|
| SWISSIM 1961 | 1070.- | 1080.- |
| FONCIPARS I  | 1950.- | 1970.- |
| FONCIPARS II | 1110.- | 1130.- |
| ANFOS II     | 103.50 | 104.50 |

## INDICE BOURSIER SBS

|                 |          |          |
|-----------------|----------|----------|
| Industrie       | 26 janv. | 27 janv. |
| Finance et ass. | 291,8    | 291,1    |
| Indice général  | 303,4    | 302,3    |
|                 | 297,0    | 296,1    |

# au printemps

## SUPER PRIX-CHOC

dès aujourd'hui!

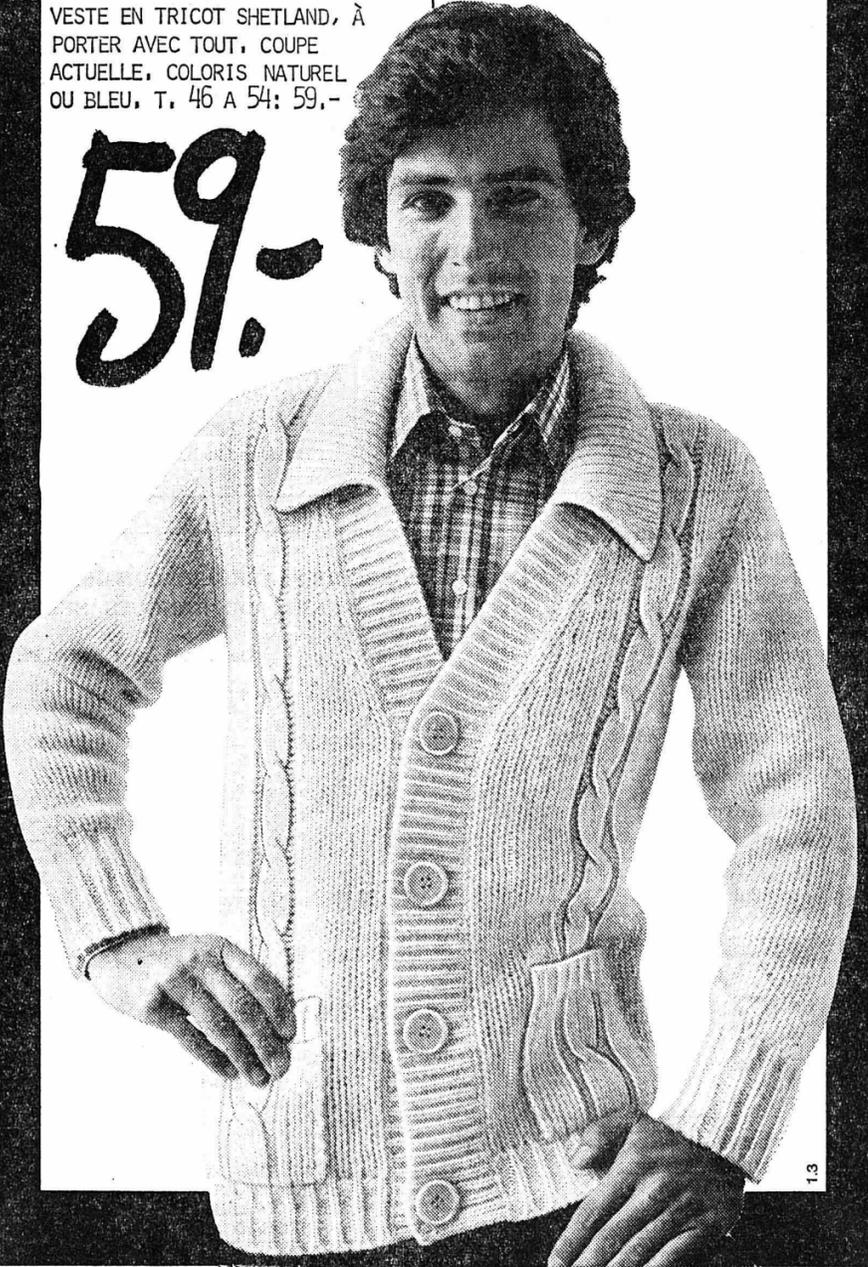


# 28.-

CHEMISE HOMME EN COTON/POLYESTER DE TRÈS BONNE QUALITÉ. COLORIS BLANC, CIEL, BEIGE OU VERT, T. 36 À 44. LES DEUX CHEMISES: 28.-

VESTE EN TRICOT SHETLAND, À PORTER AVEC TOUT, COUPE ACTUELLE. COLORIS NATUREL OU BLEU, T. 46 A 54: 59.-

# 59.-



En vente également à l'INNOVATION, Le Locle.

- Pas de rossignols à solder!
- Beaucoup mieux!!
- Discount 30%!!!

sur les prix de catalogues originaux des fabricants suisses

### Exemples:

|                                    |            |          |            |
|------------------------------------|------------|----------|------------|
| 1 chambre à coucher Müller 556     | Fr. 4170.- | Discount | Fr. 2900.- |
| 1 chambre à coucher Lüond en tai   | 4280.-     | "        | 2950.-     |
| 1 chambre à coucher Lüond en chêne | 5200.-     | "        | 3600.-     |
| 1 paroi Omega                      | 6115.-     | "        | 4280.-     |



**rabote les prix et le prouve**

**AU BÛCHERON**

73, av. L.-Robert - Tél. 22 65 33

\*\*\*\*\*

Dans les Montagnes neuchâtelaises  
En 1971 il y en avait 63. En 1976 elles sont bientôt 1000.

La raison: **UNE QUALITÉ.**

Alors n'hésitez pas,  
un de nos modèles vous conviendra  
à merveille.



**Toyota Corolla 1200**



Av. Léopold-Robert 107, tél. 039/23 64 44, La Chaux-de-Fonds

\*\*\*\*\*

### NOTRE PERMANENTE

très soignée  
tout compris  
**Fr. 25.-**

OUVERT SANS INTERRUPTION  
vendredi et samedi

**SALON HUBERT**  
BALANCE 14  
Tél. 039 22 19 75

### AVIS OFFICIELS

OFFICE DES FAILLITES DE BOUDRY

**Vente publique au détail de petit matériel  
outillage et fournitures pour entrepreneurs  
de constructions**

Biens dépendants de la masse en faillite de la Société G.-A. HUGLI S.A., à BEVAIX. Vente organisée en les locaux de cette société, route des Clos 8, à BEVAIX:

- le mardi 10 février 1976, de 13 h.30 à 17 h.
- le jeudi 12 février 1976, de 13 h.30 à 17 h.
- le samedi 14 février 1976, de 8 h. à 12 h.

VENTE AU COMPTANT

de gré à gré, sans garantie, à des prix intéressants.

OFFICE DES FAILLITES  
Le préposé: Y. Bloesch



**HERMÈS - PRECISA INTERNATIONAL**

Av. L.-Robert 33  
et Serre 66

vous trouvez  
le plus grand  
choix de machines  
à écrire **HERMÈS**



à partir  
de Fr. 226.-

**Reymond**

2300 La Chaux-de-Fonds, Serre 66  
2001 Neuchâtel, Fdg du Lac 11  
2800 Delémont, rue des Moulins 9

J'ACHÈTE

### vieux outils d'horloger

boîtes, cadrans, mouvements pour montres de poche, régulateurs, layettes, établis, même en mauvais état (le tout ancien). E. SCHNEGG, Balance 10 a, Tél. (039) 22 16 42 et (039) 31 64 50.

### A louer appartement

2 pièces, cuisine, chauffage au mazout, rénové, semi-confort, centre ville, Ecrire sous chiffre RP 1564 au bureau de L'Impartial.

Comme particulier vous recevez de suite un

**X Prêt** sans caution vite et efficace

**Banque Procrédit**  
2301 La Chaux-de-Fonds  
Av. L.-Robert 23  
Tél. 039 - 231612

Je désire Fr. ....  
Nom .....  
Prénom .....  
Rue .....  
Localité .....

PAYS NEUCHÂTELOIS • PAYS NEUCHÂTELOIS • PAYS NEUCHÂTELOIS

Condamné, avec sa femme, par la Cour d'assises

«L'espion» avait attaqué la poste d'Enges

Le monde imaginaire de Jean-François Bana, grand gaillard de 23 ans complètement écrasé par les événements hier devant la Cour d'Assises, sort tout droit d'un roman de la série noire. Ses fantasmes représentaient pour lui une sorte de conte de fée dont il servait volontiers les divers épisodes à sa femme, Françoise, pour se valoriser. Hélas, sa compagne ne fut pas dupe longtemps et la mythomanie de son époux, dès lors, devint matière à rire perpétuellement, aggravant la frustration. C'est en empruntant ce chemin qui relève par moment de la psychiatrie que le couple, un certain 3 octobre 1974, se trouva pris dans la réalité délictueuse. Du rêve, les jeunes gens se trouvaient brutalement placés devant des faits concrets, criminels, abaissement de troubles caractériels, d'insatisfaction, et aussi de mésestime. Ce 3 octobre, Jean-François Bana attaqua le bureau de poste d'Enges pour le dévaliser tandis que sa femme attendait plus loin en voiture pour le récupérer. Un hold-up à main apparemment armée qui tourna immédiatement à la déroute grâce au sang-froid exceptionnel du buraliste, M. Reichen.

Le tranquille fonctionnaire n'obtempéra pas, ne s'affola nullement, et réussit à donner l'alarme. Pour Jean-François, il ne restait qu'à prendre ses jambes à son cou, sauter sur sa motocyclette et aller affronter le ridicule auprès de sa femme. Cela vaut aux deux de comparaître devant la plus haute juridiction cantonale sous la prévention de brigandage, avec, en annexe, quelques autres délits plus ou moins mineurs, et un vol assez conséquent perpétré dans le feu de l'action de ce lamentable 3 octobre.

La Cour

Président M. J.-F. Egli, juges M. J.-L. Duvanel, Mme R. Schaer-Robert, jurés MM. W. Bourquin, H. Thalman, Ch. Jeannot, Mme A. Sandoz, M. A. Huguenin, Mme J. Steudler. Greffier M. Ch. Lambert.

Le brigandage des Bana, c'est l'aboutissement d'une adolescence inachevée et d'un mariage complètement raté. Presque un mariage de gamins, pour rire, s'il n'avait pas eu un caractère obligatoire à l'époque. Françoise accoucha d'un enfant de Jean-François alors qu'ils n'ont, l'un et l'autre, pas encore 17 ans. Ils convolent à 18 ans en justes noces alors que le père est encore en apprentissage. Un enfant, on le reconnaît à l'audience, auquel ils vouent une grande affection. Mais les histoires d'adolescents ont un terme. Comme ont un terme les inventions de Jean-François qui, tour à tour, se prétend chef de gang, espion, ou autre casseur. Il tenait à passer pour un dur face à une jeune femme qui provoquait chez lui un sentiment d'infériorité. Un jour, il disait devoir voler les plans de l'avion soviétique Tupolev, un autre, être poursuivi par des agents ennemis qui en voulaient à sa peau, rentrant en courant chez lui. A sa belle-mère, il montrait fièrement le gilet pare-balles qu'il prétendait porter constamment à même la peau ou annonçait une prochaine « mission » quelconque. Le soir, il lui arriva même de tirer des fusées dans le village de Cressier avec un « stylo-pistolet » pour « faire des signaux à un avion ami »...

HISTOIRES INVRAISEMBLABLES

Des histoires dont l'in vraisemblance était si énorme qu'elles ne furent avalées par personne. Alors, pour Jean-François, il ne restait qu'à faire vraiment quelque chose, dont on parle, et dont il puisse se vanter, pour étayer ses feuilletons. Et voilà le couple en train de parler de hold-up.

Jean-François pense d'abord à la poste du Mail, puis à celle d'Enges qu'il choisit en définitive. Il va reconnaître les lieux avec sa femme. Toujours en sa compagnie, il vole la moto d'un copain, va dérober ailleurs un revolver SIG, arme militaire réglementaire. Le 3 octobre, il passe à l'action. Françoise attend à quelques encablures dans la voiture, avec leur fils de quatre ans. Jean-François se cache le visage sous un casque motocycliste intégral, enfourche sa machine, s'arrête devant le bureau de poste. Il attend qu'un client sorte, entre, demande des timbres au buraliste. Et tout à coup : « Fais pas le fou, passe-moi la caisse » lance-t-il en mettant en joue le

buraliste après avoir fait fonctionner la culasse de son arme qui, en réalité, est déchargée. M. Reichen reste imperturbable :

« Un instant, dit-il, je vais chercher les clés ». Des clés qu'il ramasse froidement devant le gangster amateur médusé... et sort. Comme du bruit provient de l'étage supérieur, Jean-François s'affole, panique, file « ventre à terre ». Les personnes accourues immédiatement ont juste le temps de voir s'éloigner la plaque de la moto. Devant cette déroute si cruelle pour lui, Jean-François veut « remettre ça ». Encore avec sa femme et leur fils, ils se rendent en fin d'après-midi près d'un cinéma, où travaille le père de Bana. Jean-François dit à sa femme de venir le rechercher plus tard. Il s'introduit dans les annexes du cinéma, se cache dans les toilettes où il attendra jusqu'à la fin de la dernière séance. Puis, connaissant parfaitement les lieux, il s'empara de la caisse contenant 6800 francs et s'enfuit. On se rejoint à la maison. Le lendemain matin, les époux vont changer les pièces et billets contre des grosses coupures dans le canton de Vaud.

LA VOITURE DANS LE RHONE

En novembre 1974, les Bana déclarent le vol de leur voiture à leur compagnie d'assurances, affirmant de plus que des appareils radiophoniques ou photographiques se trouvaient également dans le véhicule. Tout était faux. Jean-François avait simplement jeté sa voiture dans le Rhône, en France, où elle a d'ailleurs été retrouvée. Dedans, il n'y avait rien. D'où une escroquerie caractérisée portant sur une indemnité de 5000 francs indûment touchée pour le véhicule et le soi-disant matériel. Arrêtés en juin 1975, alors que leurs différends se sont aggravés — ils se soldent bientôt par un divorce — Françoise et Jean-François ne donnent pas la même version de leurs aventures. Si lui reconnaît tout, et même plus qu'on lui en demande, comme le vol de cassettes dans la voiture d'un copain, ou le chapardage de pneus dans un garage, elle nie toute complicité : « Il affabulait tellement que lorsqu'il m'annonçait tenter un coup, je ne pouvais pas le croire, dit-elle en substance. C'est seulement le 4 octobre en écoutant la radio que j'ai appris la vérité de la tentative de hold-up d'Enges. » N'empêche qu'elle connaissait parfaitement la provenance des 6800 francs dérobés au cinéma Palace.

De cet argent, qu'en ont-ils fait ? N'importe quoi. Lui s'est payé une Mustang d'occasion pour environ 3000 francs (!) correspondant mieux au personnage qu'il voulait jouer. Puis il prit des vacances : « Pour aller suivre un cours dans une école d'espionnage » affirma-t-il à sa femme. « Pour subir une cure de désintoxication conjugale », explique maintenant son défenseur. Car les phantasmes, qui avaient cessé après un traitement psychiatrique, avaient repris de plus belle en 1974.

Pourtant, Jean-François Bana, sur les autres plans de la vie, est un personnage dont les témoins viendront dire grand bien. Travailleur, intelligent, ambitieux, il a terminé meilleur apprenti carrossier de Suisse romande à

la grande satisfaction de son patron. Pendant deux ans, jusqu'à son arrestation, il a travaillé à la raffinerie de Cressier où, malgré son jeune âge, il a vite affirmé ses compétences. Très bien rétribué, il occupa une fonction de responsabilité technique, donnant même des cours et dirigeant des exercices. Chez les samaritains, il passa un diplôme de moniteur. Tous ces gens ont été stupéfaits d'apprendre que derrière le Dr Jekyll, il y avait un Mister Hyde à la tête hantée par l'inédit.

SE GONFLER LES PECTORAUX

Dans son réquisitoire, Me Schubach convient des qualités du prévenu, mais aussi insiste sur la gravité des délits. Comme il n'y a pas eu vraiment menace de mort, l'arme étant vide, ni violences d'aucune sorte, il ne retient que le brigandage simple, ainsi que tous les autres chefs d'accusation : « Vous avez compris, dit-il à la Cour, que s'il est important de se préoccuper de l'avenir des délinquants, de leur réinsertion, il est encore plus nécessaire de préserver notre société contre de tels accès de violence. Ces agissements ne sont pas que des bêtises, mais doivent être sanctionnés comme il se doit. Ceci est valable également pour l'escroquerie aux assurances ».

« Quant à Françoise Bana, je dois dire que j'étais venu ici avec des réquisitions moins lourdes. Jusqu'à ce que je l'entende. Quelle impudence de venir soutenir du bout des lèvres qu'elle n'est pour rien dans tout cela, qu'elle n'avait jamais rien cru. Cette impudence dénote une perversité et une malhonnêteté qui rendent le pronostic pour le moins défavorable ». Et le ministère public de requérir cinq ans de réclusion contre Jean-François Bana et deux ans et demi d'emprisonnement pour sa femme.

Tout aussi bref sera l'avocat du jeune homme : « Bana est un bon père, un travailleur sérieux, consciencieux, autant de choses qui sont rares à notre époque. Il ne se drogue pas, ne fume pas, ne boit pas. Ces infractions imbéciles, il les a commises parce qu'il n'était pas encore sorti de l'adolescence, et parce qu'il voulait se gonfler les pectoraux vis-à-vis de son épouse. Son attitude, après son arrestation, a été irréprochable. Il a tout avoué spontanément. De plus, tous les lésés ont retiré leur plainte, y compris l'assurance, à l'exception de deux : les PTT et la DMF. Tout le monde a estimé que le prévenu n'est pas dangereux et qu'il est capable maintenant de surmonter sa crise, de s'accomplir normalement. Une peine de six mois à un an devrait y suffire, éventuellement avec sursis puisque son passé est vierge et qu'il s'agit donc d'un délinquant primaire dont le plus gros coup pourrait même être assimilé à une tentative de vol plutôt qu'à un brigandage ».

Le défenseur de Françoise Bana, lui, résume les accusations du procureur général : « Vous savez très bien le nombre de mensonges que son mari lui a racontés. Elle ne pouvait plus le croire capable d'agir. A Enges, de plus, elle était avec son fils. Croyez-vous qu'une mère normale aurait pris son enfant pour aller commettre un hold-up ? Certes, elle a avoué certaines choses à la police, elle a rempli les formulaires pour obtenir un remboursement de la compagnie d'assurances. Elle a aidé à changer la monnaie volée au cinéma. Mais elle s'est expliquée clairement pourquoi elle a été amenée à le faire, après avoir pris conscience que son mari avait commis des délits auxquels elle ne croyait pas participer. » Il demande à la Cour de ne retenir que l'éventuel recel et la participation à l'escroquerie à l'assurance.

En soirée, la Cour d'assises rend son jugement. Elle condamne Jean-François Bana à quatre ans de réclusion sous déduction de 125 jours de préventive, à 5000 francs de frais et à la confiscation du matériel dangereux. Françoise Bana écope, elle, de 18 mois d'emprisonnement avec sursis pendant quatre ans et 2000 francs de frais pour complicité.

Lourde peine pour un inceste

Triste sire que Roland Netuschill, 49 ans, qui comparait hier en matinée devant la Cour d'assises. Apatriote d'origine hongroise, Netuschill était prévenu d'avoir à de nombreuses reprises de 1969 à 1974 fait subir l'acte sexuel et des actes contraires à la pudeur à sa fille Shirley. Les faits se sont produits à Neuchâtel alors que l'enfant avait à peine onze ans. L'accusé est un être fruste qui a connu une enfance très pénible. Abandonné, il a été constamment transbahuté entre quelques membres de la famille pour atterrir enfin ici où il est employé comme manœuvre. Sa conduite délictueuse ne date pas d'aujourd'hui. Voici une dizaine d'années, il avait déjà été condamné à une peine de dix mois avec sursis pour attentat à la pudeur des enfants. Cela, semble-t-il, n'a pas suffi à lui faire prendre conscience de la nécessité de refréner ses instincts. Divorcé puis remarié avec la sœur de son ex-femme, il obtient finalement la garde de sa fille qui, elle, souffre de

troubles caractériels qui ont nécessité un traitement dans un établissement spécialisé. En 1969, Netuschill accomplira l'irréparable, justifiant ses faits par une prétendue attitude provoquante de Shirley.

Le procureur général estime le délit extrêmement grave. D'autant plus qu'il y a récidive et que la victime est mentalement perturbée. Vous devez sévir, dit Me Schubach en rappelant qu'il appartient à la justice de lutter contre la dépravation des mœurs et de protéger la notion de famille. Il réclame quatre ans et demi de réclusion. Le défenseur minimisera les agissements de son client et demandera un abaissement de la peine requise, supérieure à celle prononcée en certaines occasions contre des personnes qui ont, elles, causé la mort de quelqu'un. La Cour suivra néanmoins le ministère public, retenant les circonstances aggravantes en condamnant Roland Netuschill à quatre ans et demi de réclusion. JAL

BULOVA: «ENTERRONS LA HACHE DE GUERRE»

Reprise normale du travail, hier chez Bulova. A 8 heures, M. Guye, commandant de la police cantonale, officiant en tant que personnalité neutre inspectait les locaux avec M. Fournier, directeur. Tout était ripoliné, impeccable. La matinée a été consacrée à l'inventaire et à midi tout était reconnu en bon ordre. A la reprise, à 13 h. 30, M. Arnaud, directeur général a parlé au personnel, avec la franchise naturelle qui est la sienne :

« Nous voici arrivés à la fin d'un conflit qui ne peut en dernières conséquences être que préjudiciable à tous. Des garanties ont pu vous être données et nous ont permis de décider de la reprise du travail. Il s'agit maintenant de se mettre à l'œuvre et il faut que tous et chacun s'y mette. » Le plus important, devait poursuivre M. Arnaud, c'est que par nos efforts et par l'engagement de chacun de nous, nous arrivions à justifier le maintien de notre base en Suisse. Vous connaissez la situation de l'horlogerie suisse et les dangers qui la menacent. Il est mon rôle et vous le savez de lutter pour la prospérité de notre entreprise et par de là de son personnel. »

« On vous a promis qu'il n'y aurait pas de représailles et on s'y tiendra. Dans un Etat démocratique et de droit tel que la Suisse, chaque

personne est libre de penser et d'agir selon ses convictions et sa conscience. J'espère et je pense que vous avez tous agi selon vos convictions et selon votre conscience. Je ne peux pas vous en vouloir. Vous de votre côté ne pouvez pas non plus en vouloir à ceux qui, également par conviction et selon leur conscience, ne vous ont pas suivis. Vous allez maintenant reprendre le travail avec des cadres qui ne vous ont pas suivis. En contrepartie de la garantie qu'il n'y aura pas de représailles j'ai exigé qu'il n'y ait pas d'obstruction. Les cadres concernés sont motivés. Ils m'ont promis d'enterrer la hache de guerre, de se remettre au travail avec vous et pour vous. Je fais appel à vous. Enterrons la hache de guerre, mettons-nous au travail » devait conclure M. Arnaud.

Et pour appuyer symboliquement ses dires, il avait apporté avec lui un carton d'ébauches à assembler.

La journée s'est terminée normalement comme n'importe quelle journée de fabrique.

La commission, nommée par l'assemblée du personnel, poursuit ses discussions avec la direction pour mettre au point des modalités d'application des garanties reconnues qui, au niveau de l'exécution, ont encore besoin d'être précisées. (ats, Imp)

Le Séminaire de préhistoire de l'Université inauguré hier au Musée cantonal d'archéologie

Conservateur du Musée cantonal d'archéologie et chargé de cours de préhistoire à l'Université de Neuchâtel, M. Michel Eglhoff était heureux, hier en fin d'après-midi. Il inaugurait en compagnie de plusieurs invités, dont MM. Carlos Grosjean, chef du Département des travaux publics, Jean-Blaise Grise, recteur de l'Université, et M. Rémy Scheurer, doyen de la Faculté des lettres, le Séminaire de préhistoire de l'Université. C'est une réalisation nouvelle qui s'inscrit dans le cadre du développement de la Faculté des lettres.



M. Carlos Grosjean s'adressant à l'assistance. (Photo Impar-Bernard)

Des remerciements ont été adressés à tous ceux qui collaborèrent au travail de M. M. Eglhoff, lequel devait pour sa part présenter la place que prend l'archéologie dans le canton de Neuchâtel. Des chercheurs, des étudiants se sont mis au travail voici plusieurs années. Mais pour poursuivre une telle œuvre, il fallait le matériel. Et c'est précisément ce qui fut inauguré mardi à Neuchâtel, c'est-à-dire un laboratoire, des installations, une bibliothèque et une salle de cours. Durant ces dernières années, cinquante chantiers de fouilles ont été entrepris par l'Université. Dans la baie d'Auvernier et au Petit-Cortaillon notamment où la richesse est immense sous les eaux neuchâteloises. Par ailleurs, un chantier vaudois à Baulmes sert d'école de fouilles aux étudiants. Cependant, l'effort a été mis sur la baie d'Auvernier, car il est nécessaire que l'on se préoccupe de ce patrimoine qui se dégrade. Et puis, devait aussi dire M. M. Eglhoff, « la préhistoire n'est pas seulement l'histoire avant l'écriture, mais aussi l'histoire de l'environnement. »

M. Rémy Scheurer, doyen de la Faculté des lettres, rappela que l'Université de Neuchâtel avait choisi l'archéologie préhistorique, d'entente avec les trois autres universités romandes. Genève, en effet, a mis à son programme l'archéologie classique, Lausanne l'archéologie provinciale et enfin Fribourg l'archéologie médiévale. Pour M. R. Scheurer, le Séminaire préhistorique de l'Université de Neuchâtel est aujourd'hui bien installé ; il adressa sa reconnaissance aux autorités cantonales.

« La science a ouvert notre conscience au monde. Depuis un peu plus d'un siècle que nous nous découvrons des ancêtres, que nous pesons notre terre, que nous cherchons à mesurer l'éternité, il était fatal que quelque angoisse vint nous saisir. Nous savons aujourd'hui que l'aventure humaine a une très longue histoire dont nous ne cessons de déplacer les limites », devait dire M. Carlos Grosjean, chef du Département des travaux publics. Pour ce dernier aussi, s'il est une science dans laquelle de considérables découvertes peuvent encore être réalisées, c'est bien l'archéologie. Il forma ensuite ses vœux les meilleurs pour que le Séminaire de préhistoire de l'Université contribue à cette aventure merveilleuse qu'est la découverte des premiers balbutiements de l'homme. « Dans chaque feuillet du livre de la terre, on y trouve des coquillages, des poissons, des mammifères

qui y ont laissé tout ou partie de leur image. Mais ce conte de fées pour grandes personnes est comme un livre illustré dont on aurait oublié d'imprimer le texte. Et il appartient à l'archéologue d'en comprendre le sens, de nous en livrer, à nous Bébés, la synthèse. C'est dire, Messieurs les archéologues, que vous êtes devant le grand silence de l'alpha de l'humaine condition. Ce silence, semblable au sphinx, doit être deviné. A vous de remonter dans le temps pour mieux comprendre une tranche de l'aventure folote du proto-plasme ».

Le Séminaire de préhistoire de l'Université de Neuchâtel est une belle réalisation. L'Etat est d'ailleurs très satisfait. Le Département des travaux publics aussi puisque grâce à l'archéologie il a mis un pied dans l'Université. R. D.

Epidémie de cambriolages dans la région neuchâteloise

Durant le week-end dernier, plusieurs appartements de Neuchâtel et des environs ont été cambriolés. Des commerces du centre de la ville ont également été visités. Dans plusieurs cas, il a été emporté de l'argent, des bijoux, des antiquités et des objets de confection artisanale.

Ne tousssez plus la nuit\*

La toux chasse le sommeil. Après chaque quinte vous espérez pouvoir enfin dormir, mais la toux recommence, l'énerverment grandit.

\* Pour calmer ces quintes de toux et retrouver votre bon sommeil, vous prenez de l'excellent Sirop des Vosges Cazé.

Demain, après une nuit reposante, votre toux sera apaisée, Sirop des Vosges Cazé, actif, énergique agréable au goût !

Sirop des Vosges

mémento

Neuchâtel

Pharmacie d'office : jusqu'à 23 heures, Favez, av. Premier-Mars. Ensuite, tél. (038) 25 10 17.

Cinémas

Apollo : 15 h., 20 h. 30, La chevauchée sauvage ; 17 h. 45, Le fantôme de la liberté.  
Arcades : 15 h., 20 h. 30, L'île sur le toit du monde.  
Bio : 15 h., 18 h. 40, 20 h. 45, Le retour de la panthère rose.  
Palace : 15 h., 20 h. 30, Les bidasses s'en vont en guerre.  
Rex : 15 h., 20 h. 45, Un homme en acier : Brannigan.  
Studio : 15 h., 21 h., Histoire d'O ; 18 h. 45, India Song.

Voir autres informations neuchâteloises en pages 9 et 23

# les Doigts d'Or

## Les femmes attendaient une encyclopédie pratique des travaux d'aiguilles. La voilà!



Que vous sachiez tricoter un jacquard nordique ou que vous n'ayez jamais cousu un bouton...

**Les Doigts d'Or, l'encyclopédie pratique de la couture, du tricot, du crochet et de la broderie vous intéresse toutes. Expertes ou débutantes.**

Les Doigts d'Or: des idées originales, des trouvailles économiques, des modèles exclusifs à confectionner vous-même, de quoi faire plaisir à toute la famille.

Et bien sûr, la technique toujours clairement expliquée, chaque geste illustré par l'image.

Chaque semaine, un patron. Deux fois par mois, un décalque broderie. Grandeur nature et gratuits!

Chaque semaine, la joie de réaliser soi-même mille et un travaux de couture, de tricot, de crochet et de broderie.

**Chaque mercredi chez tous les marchands de journaux.  
Les deux premiers numéros pour le prix d'un seul: Fr. 3.50 seulement.**

*les Doigts d'Or*  
encyclopédie pratique des travaux d'aiguilles

Une nouvelle collection hebdomadaire publiée par: Editions Transalpines  
Diffusée par: EDITIONS KISTER S.A. Genève 33, quai Wilson Tél. 022/315000 ▲

**ATTENTION!**

samedi 31 janvier  
de 14 h. à 20 h.

**journée  
portes  
ouvertes**

à l'  
**Ecole  
Club  
Migros**

**La Chaux-de-Fonds**  
23, avenue Léopold-Robert  
(entrée par rue Traversière)

**Exposition  
des travaux  
d'élèves**

\*\* de 15 à 18 h.  
les professeurs  
des arts appliqués  
vous attendent \*\*

invitation cordiale à tous

Tribune libre

# En marge de l'affaire Bulova Qui est gardien d'un « Etat de droit » ?

Monsieur le Rédacteur en chef,  
C'est avec un très vif intérêt que j'ai pris connaissance du « Point de vue » et de votre compte rendu sur le conflit Bulova dans « L'Impartial » du 24-25 janvier 1976.

Permettez, sur le vif et d'un premier jet, à un jeune avocat-stagiaire qui s'est occupé de très près d'un conflit de travail avec occupation de locaux ayant défrayé la presse il y a quelque temps d'émettre quelques considérations. (Occupation restaurant « Don Quijote » à Genève en novembre et décembre 1975).

Le conflit de Bulova pose aux juristes et à tous les citoyens certaines questions fondamentales qu'il serait faux de se cacher et sur lesquelles la réflexion de chacun peut être constructive et politiquement utile.

Le premier point que j'aimerais soulever est celui du rôle du « Conseil d'Etat : gardien d'un Etat de droit ».

La notion d'Etat de droit (Rechtsstaat) est une question que le Conseil d'Etat s'est, semble-t-il, bien gardé de définir et dont vous ne donnez aucune définition. En effet, c'est une notion vague qui, à la limite, ne signifie rien d'autre que ce que l'on veut bien qu'elle signifie. Les juristes l'utilisent souvent sans faire de référence à son contenu. C'est à mon point de vue un tort. L'Etat moderne n'est pas l'ensemble des lois en vigueur.

L'Espagne, par exemple, attaquée par la Commission internationale des juristes, s'est toujours défendue d'être un Etat de droit, et même un Etat social répondant plus que la plupart des pays européens aux aspirations des travailleurs. Elle a même publié un rapport de quatre cents pages pour le démontrer.

Le droit n'est pas une science exacte. Il évolue. Et la loi n'est peut-être que la rencontre d'intérêts divergents qui s'expriment et se manifestent en-dehors d'elle. La loi fixe une norme que les mœurs, les nouvelles aspirations sociales, la conscience de l'amélioration possible de l'état actuel des choses, la volonté d'assurer à tous un mieux-être, modifient sans cesse et parfois de manière profonde.

Les juristes aimeraient que le droit et la politique soient bien séparés. Malheureusement nous devons faire preuve d'une grande humilité : le droit n'est que l'une des sciences politiques et pas forcément la plus importante.

celui qui punit l'avortement commis par la personne enceinte (art. 118 CPS), ou celui qui punit l'adultère (art. 214 CPS). Ces articles, à l'évidence, ne peuvent plus être appliqués bien qu'ils existent et constituent des normes encore en vigueur.

Dans le cas de l'occupation d'une entreprise par les travailleurs, deux délits pénaux pourraient être retenus : la violation de domicile (art. 186) et la contrainte (art. 181 « Celui qui, usant de violence envers une personne ou en la menaçant d'un dommage sérieux, ou en l'entravant de quelque manière dans sa liberté d'action, l'aura obligé à faire, à ne pas faire ou à laisser faire un acte sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende. »).

Le premier délit se poursuit sur plainte, le second d'office, ce qui signifie théoriquement que l'autorité judiciaire pourrait se saisir elle-même du cas et ouvrir une information. Pourtant il n'est pas imaginable qu'elle le fasse, n'est-ce pas ! Pourquoi ?

Il y a à cette question une multitude de réponses, mais je crois que la plus importante est qu'il est évident que le conflit qui pourrait lui être soumis est un conflit politique qui la dépasse.

Je peux en tous les cas témoigner que les autorités judiciaires requises d'intervenir dans un conflit politique seront extrêmement prudentes. J'ai personnellement vu un juge préférer violer la loi en refusant d'inculper que de voir des manifestations de rue et des protestations s'élever au cas où il aurait simplement appliqué la loi. A-t-il eu tort ou raison ? Il a en tous les cas tenu compte d'une pression de l'opinion publique et de ses sentiments sur l'équité. Et il en a été de même pour d'autres autorités judiciaires.

### COMPÉTENCES

La puissance de la rue est considérable et la solidarité des travailleurs est le ciment de cette puissance. Nul doute que ce qui peut être obtenu par une négociation politique dans laquelle le droit n'a plus rien à voir (hé oui !) ne le serait jamais si le conflit se résumait à un litige juridique. Le droit n'intervient que lorsque toutes les autres techniques de résolution d'un conflit ont échoué.

Et puis la formule « Le Conseil d'E-

tat : gardien d'un Etat de droit » m'apparaît malheureuse. Le Conseil d'Etat représente l'exécutif dans notre système politique. Il n'est pas habilité à juger si dans telle ou telle situation le droit est respecté. Cette fonction appartient au pouvoir judiciaire. C'est à lui de dire s'il y a violation ou non de la loi. Il ne m'apparaît guère imaginable que « le gouvernement constate qu'il se trouverait dans un grand embarras si la direction de Bulova portait plainte pour faire constater une atteinte à son droit de propriété », car il appartiendrait d'abord au pouvoir judiciaire de dire s'il y a vraiment atteinte au droit de propriété. Il n'est pas du tout certain que sa réponse soit celle qui paraît évidente. A Genève le juge a estimé qu'il ne pouvait pas inculper et il a résisté à tous les arguments, à tous les assauts, à toutes les pressions de l'avocat. Pourtant il y avait flagrant délit.

Si le juge, qui est là pour appliquer la loi aux cas concrets, estime que « l'inquiétude profonde de la population » est au-dessus de la loi et refuse d'inculper, libre à lui, le pouvoir exécutif n'est pas concerné. C'est dans ces moments-là que le principe de la séparation des pouvoirs doit jouer pleinement son rôle.

Le Conseil d'Etat n'est donc pas le gardien attitré de la légalité ni de l'Etat de droit. L'évolution nécessaire de la loi se fait parfois en-dehors de lui, et il ne peut être dans ce cas-là que l'observateur attentif aux nouvelles aspirations sociales et à l'évolution du droit.

A la conférence de presse du Conseil d'Etat il a été dit, rappelez-vous, que les conventions collectives « font partie de la légalité qu'un Conseil d'Etat doit défendre, cela signifie que l'on doit insérer la défense des conventions dans la défense de l'Etat démocratique ».

Or il y a en tous les cas deux sortes de conventions collectives : celles qui ont force obligatoire générale et les autres. Seules les premières pourraient faire partie de la légalité, au sens où cela a été dit, mais en font-elles vraiment partie ?

### CONVENTION DE DROIT PRIVÉ

Je n'ai pas à ma disposition immédiate le matériel juridique nécessaire que j'aimerais pour donner une réponse élaborée. Mais je suis tenté de

répondre par la négative. Une convention de travail est un contrat de droit privé. Une convention collective de travail ayant force obligatoire générale est une convention de droit privé qui devient impérative pour un nombre déterminé de personnes. Je ne vois pas l'Etat céder une parcelle de son imperium à des particuliers. De plus, il n'est pas du tout certain que les Tribunaux des Prud-hommes appliquent sans autre les conventions collectives.

Supposez que dans tel secteur économique les partenaires sociaux aient signé une convention collective ayant force obligatoire il y a deux ans, que depuis deux ans dans la quinzaine de conflits survenus en Suisse dans ce secteur, le syndicat ait chaque fois obtenu que le patron aille largement au-delà de ce que prévoit la convention. Croyez-vous que le syndicat ne pourra pas faire valoir ces précédents devant les tribunaux ? Et ce sont les tribunaux, et non le gouvernement, qui détermineront les normes applicables, qui détermineront la légalité.

Ainsi les conventions collectives peuvent être modifiées soit de l'intérieur par les mécanismes qu'elles prévoient ou lors des discussions pour leur renouvellement, soit de l'extérieur lors de chaque conflit social. Le droit stricte est extérieur à ce problème.

### LÉGALES OU PAS ?

Personnellement je me pose une autre question que celle de savoir si les conventions font partie ou non de la légalité. Je me demande si la caractéristique de notre système politique n'est pas d'avoir institué une procédure de négociation qui trouve une application nouvelle dans le cas des conflits de travail. Et je me demande si cette procédure ne ferait pas partie maintenant du droit, de notre système juridique et ne pourrait pas être considérée comme droit fondamental non écrit (sorte de droit constitutionnel non écrit qui voudrait qu'en cas de conflit le pouvoir exécutif intervienne sur la demande des deux parties pour déterminer les questions qui seront négociées et éventuellement la procédure, tant il est vrai que lorsqu'on négocie il s'agit d'abord de savoir de quoi l'on va parler et comment les discussions se dérouleront). Je sais que je m'a-

vance beaucoup et de manière peut-être téméraire, mais l'évolution me semble évidente.

Voilà un peu en vrac les réflexions que m'a suggérées votre compte rendu. Ne doutez pas que j'aurais encore plusieurs points à soulever, mais mon humeur va aujourd'hui à cette prétention de l'Etat d'être le gardien d'un Etat de droit, alors que le droit, la loi est déjà violée, mais violée au nom de grands principes (respect de la personne humaine, respect de « l'inquiétude profonde de la population », droit à l'information et d'autres), principes qui vont au-delà de la loi existante ou des conventions collectives signées, qui répondent en faits aux besoins psychologiques les plus profonds de l'homme. Celui qui viole les principes élémentaires de la psychologie ne se met-il pas aujourd'hui politiquement hors-la-loi ?

### MATIÈRE A RÉFLEXION

En tant qu'avocat, j'en viens à estimer que les codes, la loi, le droit n'ont rien à voir avec un conflit tel que celui de Bulova. Et malgré le fait que la contrainte se poursuive d'office, je ne vois pas le pouvoir judiciaire intervenir dans une telle affaire. Le droit est une chose et l'économie une autre. Votre « Point de vue » de samedi le démontre aussi.

La doctrine du Conseil d'Etat est par ailleurs intéressante intellectuellement et constitue une excellente matière à réflexion. Le principe de la solidarité et les grands principes de notre droit devraient sortir renforcés de cette réflexion.

La FTMH n'a pas à se poser le problème de la légalité de son action ou de celle des travailleurs. Ce serait un faux problème. Son rôle est de défendre les travailleurs et un tel conflit lui donne l'occasion de faire la preuve de son imagination créatrice. Il doit permettre de démontrer que la procédure appliquée dans la démocratie politique et qui a donné des résultats fort intéressants, peut être transposée dans le domaine économique et créer un nouveau système de référence qui élabore les principes de base de la démocratie économique, cette nouvelle forme de démocratie à laquelle aspirent les gens.

Le débat fondamental qui s'engage et qui débouchera sur la votation du mois de mars prochain, n'a aucune raison de rester un débat académique. L'approche du problème qui a été faite ici devrait démontrer que de toute façon un vote n'est jamais définitif.

Pierre CHARPIÉ  
avocat-stagiaire au barreau de Genève

**CARAVANES TRIPET**  
Fritz-Courvoisier 95 - Tél. (039) 22 12 55 - 56  
Aussi exposition à 2022 Bevaix, autoroute  
**Adria - Flipper - Kornett - Tabbert**  
Quelques caravanes neuves à céder avec gros rabais.  
Entreposage gratuit jusqu'au printemps.  
Prix d'hiver pour auvents, commandés maintenant pour livraison plus tard.

**Traction avant et fidélité de trajectoire :**  
pour une conduite sûre dans le vent, sous la pluie et sur la neige  
**Audi**

**Centre commercial des Eplatures**

Pour les BOUTIQUES du Centre commercial dont l'ouverture est prévue pour le mois de novembre 1976, NOUS CHERCHONS parmi les commerçants de la région des locataires dans les branches suivantes :

- Textile dames
- Textile messieurs
- Chaussures famille
- Pharmacie - Droguerie
- Librairie - Journaux - Tabac
- Nettoyage chimique
- etc.

Les intéressés sont priés de se mettre en contact avec :

**BAERSU S.A.**  
41, av. du Lignon  
1219 GENEVE — Tél. (022) 96 33 33

**Yvette**  
Institut de beauté

*s'excuse auprès de sa fidèle clientèle de son absence et lui fait part de la reprise de ses consultations.*

*Par la même occasion, elle lui présente tardivement tous ses vœux pour la nouvelle année.*

**RENAULT 5**

Combien mesure la Renault 5? (page 5). Pourquoi la Renault 5 est-elle une traction avant? (page 7). Combien consomme-t-elle? (p. 8). Pourquoi a-t-elle une troisième porte? (p. 13). Où se trouve la roue de secours? (p. 13). Quelle est la vitesse de pointe de la Renault 5? (p. 19). A-t-elle un allume-cigares? (p. 22).



**PRIX SENSATIONNELS**

|   |      |
|---|------|
| JEANS-GRISSETTE, 100 % coton, 90 cm.  | 6.50 |
| JEANS-PARKER, 100 % coton, 150 cm.  | 12.- |
| JEANS DÉLAVÉ, Suède finish, grilene/coton, bleu ciel, facile à traiter, 150 cm. | 16.- |
| MANCHESTER DÉLAVÉ, 100 % coton, 150 cm.   | 19.- |

Economisez de l'argent et cousez vous-même vos robes, pantalons et blouses.

**modesa**  
tissus SA, La Chau-de-Fonds  
21 Av. Léopold-Robert,  
d'autres magasins à Bâle, Berne, Bienne, Lausanne, Thoune

**L'achat d'une voiture doit être un acte raisonné.**

Informez-vous.

Envoyez-moi sans engagement le catalogue Renault 5.

Dans la vaste gamme Renault, je m'intéresse également au modèle

|  |                                     |                                     |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Renault 4     | <input type="checkbox"/> Renault 6  | <input type="checkbox"/> Renault 12 |
| <input type="checkbox"/> Renault 15/17 | <input type="checkbox"/> Renault 16 | <input type="checkbox"/> Renault 30 |

Cochez ce qui vous intéresse et retournez ce coupon à Renault Information, 8105 Regensdorf Im 5

Nom et prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

**RENAULT**

**Société  
Coopérative  
de menuiserie**

Fritz-Courvoisier 51 - 53  
Tél. (039) 23 32 22  
La Chaux-de-Fonds

Voyez notre collection de papiers peints, nous vous en ferons voir de toutes les couleurs !



Couleurs et vernis, papiers peints, carrosserie, outillage.  
**Parc 17, La Chaux-de-Fonds  
Draizes 2, Neuchâtel**



**Paul Steiner**

Constructions métalliques  
Serrurerie  
Revêtement de façades

Hôtel-de-Ville 105  
Tél. (039) 22 30 08



**G. ZUCCOLOTTO**

**ELECTRICITE  
TELEPHONE  
CONCESSION A**

**La Chaux-de-Fonds  
Tél. 039/23 66 33**

**Jean Arnet**

Maitrise fédérale

Entreprise d'appareillage et ferblanterie  
Chauffages centraux

2300 La Chaux-de-Fonds  
Rue de la Paix 71  
Tél. (039) 22 25 55

**Patinoire  
des Mélèzes  
CE SOIR à 20 h. 30**

**Les Joux-Derrière — Marin I**

Championnat suisse de hockey

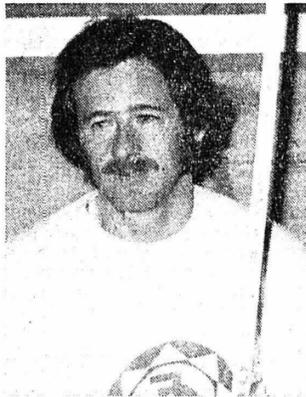
2e ligue



**Pierre Freiburghaus S. A**

Génie civil - Travaux publics  
Revêtements bitumineux

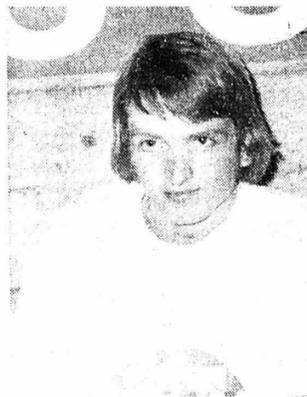
Entrepôt et bureaux : Collège 100  
Tél. (039) 22 49 33



Gaillard James, capitaine

La moitié du championnat est jouée. Corcelles - Montmollin mène toujours le bal, alors que le HC Les Joux-Derrière se maintient à la quatrième place. Ce soir, aux Mélèzes, Les Joux-Derrière reçoit Marin, lanterne rouge. Les Chaux-de-Fonniers devraient donc s'imposer. Ils joueront dans la formation suivante :

Mathez Mario - Cuche Bertrand, Vuilleumier Charles - Zürcher Jean-Paul, Jöerin - Leuba René, Leuba Charles, Leuba André - Stähli Marc, Gaillard James, Bergamin Aldo - Schneider Patrice, Loeffle Toni, Singele Georges.



Cuche Bertrand, arrière

**Café & Pub  
Guillaume**  
Tél. M. & M<sup>me</sup> P. A. GLAYRE

Tous les mercredis

**Jazz  
Jam Session**

**Installations  
sanitaires**



Grenier 31  
Tél. (039) 22 11 95

**Edouard Schneider & Cie**

22 20 40 Temple-Allemand III  
2301 La Chaux-de-Fonds

Concessionnaires

Electricité Téléphone  
Bureau d'ingénieurs-conseils

**Claude Rohrbach**

2309 LES JOUX-DERRIÈRE  
GARAGE AGRICOLE  
Service - Réparation

Agence officielle :

Tracteur Fiat - Machine Bucher - Fahr - Westfalia - Motoculteur Honda - Evacuateur d'étable Albert.

Menuiserie-Agencement

**C. & R. Bottari**

Rue Avocat-Bille 7  
La Chaux-de-Fonds  
Tél. (039) 22 20 02

**OFFRES D'EMPLOIS**

COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES ayant son siège en Suisse romande, met au concours le poste de

**CHEF**

**du service analyse et programmation**

Cette fonction, nouvellement créée, requiert de son titulaire, une formation de niveau universitaire, complétée par une expérience pratique de plusieurs années dans les domaines de l'informatique (analyse et programmation) et du management.

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leurs offres de services détaillées, avec spécimen d'écriture et références.

Chaque candidature sera traitée avec la plus grande discrétion.

Ecrire sous chiffres OFA 463866 à Orell Füssli Publicité S. A., 1211 Genève 2.



**LA BANQUE  
CANTONALE  
VAUDOISE**

Succursale de Nyon

engagerait pour date à convenir, un jeune

**employé  
de banque**

QUALIFIÉ.

Exigences demandées :

- possession du certificat fédéral de capacités,
- connaissance d'une langue étrangère (allemand ou anglais),
- au courant des opérations titres et aimant le contact avec la clientèle.

Nous offrons :

place stable au sein d'une équipe jeune et dynamique, avantages sociaux d'un grand établissement.

Faire offres avec curriculum vitae à la  
**DIRECTION  
DE LA BANQUE CANTONALE VAUDOISE  
SUCCURSALE DE NYON — Tél. (022) 61 23 51**



**Polisseur**

TRÈS QUALIFIÉ  
SERAIT ENGAGÉ

par fabrication de cadrans soignés.

Date d'entrée à convenir.

Les candidats pouvant attester d'une longue expérience dans cette spécialité sont priés de soumettre leurs offres à :

**FEHR+CIE**

**MAURON & REICHENBACH, succ.**  
Gentianes 53  
Tél. (039) 22 41 32 - 33  
2300 LA CHAUX-DE-FONDS

Lisez et faites lire « L'IMPARTIAL »

FEUILLETON DE « L'IMPARTIAL » 46

André BESSON

**Folle avoine**

Roman

(Editions Mon Village - Vulliens)

Que pouvait dire la pauvre femme après l'énoncé d'un verdict aussi implacable ? Avec quels arguments eût-elle contredit ces sommités médicales ? Comment serait-elle parvenue à arracher son fils des griffes d'une administration encore plus fermée, plus impénétrable que la justice ? Ici, point d'avocats, point de jurés compréhensifs. Un monde feutré, anesthésié, qui ne donnait prise à aucun reproche. Vingt fois au moins depuis l'internement de Jeanjean, elle avait entendu la même antienne.

« — C'est pour son bien. Il faut vous résigner à ce qu'il reste ici longtemps, très longtemps... Il mange bien, il est en bonne santé. Nous essayons de l'occuper à de menus travaux manuels... Pourquoi voulez-vous que nous risquions de le remettre au contact des personnes et des lieux qui lui ont inspiré ses mauvaises

idées ? La rechute serait inévitable. D'ailleurs, il ne demande pas à sortir... »

Et c'était vrai. Deux fois par semaine, Yvonne Mouget se rendait à l'asile. Elle passait un long instant avec Jeanjean. Chaque fois qu'elle le voyait arriver en compagnie d'un infirmier, dans le long couloir qui conduisait au parloir, son cœur se mettait à battre frénétiquement. Elle espérait toujours que le débile se précipiterait dans ses bras, la couvrirait de baisers comme autrefois. Lui dirait : « Je veux partir avec toi ! Retourner à « La Rouvière » ! » Or, il ne disait jamais rien de tel. Elle le voyait s'approcher, immense et gauche dans son costume de malade un peu trop court pour lui. Sur son visage errait une expression stupide, égarée, inhumaine, l'air hébété des êtres qui ont dépassé la possibilité de se révolter.

Elle l'embrassait, disait : « Bonjour Jeanjean ». Lui, répondait après une hésitation : « Bon... ou... an... an... » Comme un écho. Elle ne savait pas si dans son esprit cela voulait dire « Bonjour maman » ou s'il ne faisait que répéter sa phrase.

C'était tout. Ensuite, pendant deux heures, le débile ne prononçait plus un seul mot. Comme s'il avait oublié tout ce qu'elle lui avait appris autrefois.

C'est elle qui se mettait alors à parler. Patiemment, par petites phrases courtes, imagées, elle racontait la vie de « La Rouvière », donnait des nouvelles de Félicie, de Louis, des ouvriers

espagnols. Elle parlait aussi des bêtes, du tracteur, des labours, des semailles... Elle espérait éveiller ainsi l'attention de Jeanjean. Faire revivre dans sa pauvre cervelle les images du monde qu'il avait connu avant son internement. Elle eût bondi de joie s'il lui avait dit : « Jeanjean veut aller... » S'il lui avait signifié ainsi qu'il en avait assez de cette prison dorée où on l'avait injustement enfermé.

Mais il ne disait rien de semblable. Il restait sagement assis sur son banc, le dos contre le mur ripoliné. On aurait dit qu'il s'était intégré au décor, comme la table, comme les sièges. Un objet sans âme.

Cette indifférence serrait tellement le cœur de la mère qu'un jour, pour essayer de le faire sortir de son ghetto mental, elle lui avait parlé de Christine Bonin.

« — Tu sais, Jeanjean, j'ai vu Christine... Elle t'envoie le bonjour. Elle t'aime bien... »

C'était un pieux mensonge. Yvonne Mouget n'avait jamais revu la jeune fille depuis leur entrevue dramatique. Elle savait seulement que la Bonin avait eu un enfant, un petit garçon, après l'internement du débile. Un enfant né de père inconnu. Jacky Aubry qui avait cessé de la fréquenter, sur la pression de ses parents, n'était pas responsable de cette naissance illégitime. Beaucoup d'autres lui avaient succédé dans la couche de Christine. Elle eût sans doute été bien en peine de dire lequel de ses nom-

breux amants était le père du bébé. Elle continuait d'habiter la maison de La Sablonne, et vivait aux crochets du braconnier. Celui-ci était fier de son petit-fils auquel il avait confectionné un berceau en osier. On racontait aussi qu'il allait dans les pâtures pour traire clandestinement les vaches afin de le nourrir.

La fermière s'attendait si peu à la réaction du simplet qu'elle resta bouche bée en voyant l'effet produit par la boutade qu'elle venait de lancer.

A peine eut-elle achevé sa phrase qu'il se leva d'un bond, comme s'il avait reçu une décharge électrique à travers le corps. Une extrême pâleur s'étendit sur ses traits, tandis qu'un éclair fulgurant passait dans son regard.

« — Christine aime Jeanjean ?... »

Il avait prononcé cette phrase avec une étonnante clarté. Sans accrocher sur les mots et en y mettant le ton. Mais ce fut surtout la joie peinte sur son visage qui avait édifié la veuve. Une joie explosive, irraisonnée. Un point de lumière s'était mis à voyager dans ses yeux, tandis qu'un sourire irréel, au bord de l'extase, éclairait son visage. Dès cet instant, elle comprit que Jeanjean n'avait pas perdu l'usage de la parole. Qu'il jouait la comédie en restant silencieux. C'était une attitude d'opposition, d'autodéfense contre l'univers psychiatrique auquel il refusait de s'intégrer.

(A suivre)

LA VIE JURASSIENNE • LA VIE JURASSIENNE • LA VIE JURASSIENNE

# Assemblée générale de l'ARP à Tavannes On se retrouve aujourd'hui pour poursuivre la discussion sur le futur statut du Jura bernois

L'Association des responsables politiques du Jura bernois et de Bienne (ARP) s'est réunie hier en fin d'après-midi à Tavannes en assemblée générale placée sous la présidence de M. Marcel Monnier, préfet du district de Courtelary. Parmi la nombreuse assistance — quelque 70 personnes — composée des députés, préfets, présidents de tribunal, maires et représentants des communes des quatre districts, on notait la présence de MM. Francis Loetscher (Saint-Imier), Roland Staehli (Tramelan) et Fritz Marthaler (Bienne), conseillers nationaux, ainsi que M. Maurice Péquignot (Moutier), conseiller aux Etats.

Après les souhaits de bienvenue de M. Monnier, qui remercia le député-maire de Tavannes, M. Armand Gobat, d'avoir mis l'aula de l'Ecole secondaire à disposition, les 7es délibérations générales du groupement débutèrent par l'acceptation du procès-verbal de la séance du 25 juin 1975 à Evilard, la vérification des mandats par régions

constituées et l'abrogation de l'article 4ff des statuts (peuvent être reçus membres de l'ARP les signataires de l'Appel aux Biennois du 10 septembre 1974, de la réponse biennoise du 25 septembre 1974, de la déclaration neuveilloise du 4 octobre 1974).

## NOMINATION DE DEUX COMMISSIONS

On procéda ensuite à la nomination des commissions d'économie publique et d'urbanisme à raison de huit membres dans chacune de ces dernières. Ont été nommés pour la première : MM. J. P. Berthoud, V. Dubois (tous deux de Bienne), Ch. Devaud, J. Perrenoud (de Lamboing) O. Raetz, (Fornet), H. Krebs (Renan), A. Meyrat (Tramelan) T. Villeneuve (Evilard) et pour la seconde MM. H. Fehr, M. Hirschy, tous deux de Bienne, O. Stalder, R. Baumann, tous deux de La Neuveville, F. Loetscher (Saint-Imier), A. Gobat, (Tavannes) W. Wahli (Evilard) A. Wild (Péry-Reuchenette).

être reprise avec profit dès le moment où les modalités de subventionnement de ce genre de syndicat auront été revues ».

Pour poursuivre l'étude des différents articles de ce futur statut du Jura bernois, les responsables politiques de la région concernée se retrouveront à nouveau ce soir à 17 heures à Tavannes, dans la même salle. L'assemblée fut levée vers 19 h. 45. (rj)

# Jura: l'udc veut participer à la mise en place du nouveau canton

« Les fédérations udc (Union démocratique du centre) du Jura-Nord déclarent vouloir travailler aux travaux de la Constituante ». C'est le titre d'un communiqué diffusé hier soir par les responsables des fédérations des districts de Delémont, Franches-Montagnes et Porrentruy de l'udc.

Le communiqué indique notamment que l'udc entend « participer à la mise en place des institutions de l'Etat jurassien ». Cette déclaration de principe doit encore être ratifiée par les délégués des fédérations.

D'autre part, le communiqué souligne que c'est dans un « esprit construc-

tif » que l'udc entend participer à l'élaboration de la constitution du nouvel Etat. En attendant d'être reconnues comme une section cantonale par les instances suisses de leur parti, les fédérations du Nord du Jura de l'udc agitent « en toute indépendance dans l'édification de l'Etat et ne recevront aucune instruction ».

Ces prochains mois, l'udc du territoire du nouveau canton se dotera de nouvelles structures.

L'udc est le seul parti implanté dans le territoire du futur canton du Jura qui avait fait officiellement campagne contre sa création. (ats)

## Assemblée générale annuelle de cynologues erguéliens

# Une année particulièrement fructueuse

La Société cynologique de St-Imier et environs a tenu samedi en fin d'après-midi, ses assises annuelles, sous la présidence de M. Jacob Schwab.

Après les salutations d'usage et les souhaits de bienvenue adressés à l'assistance par le président, M. Michel Staudenmann donna lecture du verbal de la dernière assemblée générale. Verbal accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Avec la bonne humeur qui le caractérise, M. Jacob Schwab présenta ensuite son rapport annuel. Il se fit un plaisir de relever les excellents résultats obtenus par les conducteurs dans les nombreux concours auxquels ils participèrent. Il souligna également les belles réussites que furent les manifestations annexes organisées par la société. Et M. Schwab termina son exposé en formant ses vœux les plus chers pour la société qui lui tient tant à cœur.

Au point suivant, trois admissions furent portées à la connaissance de l'assemblée, mais en revanche six démissions sont à déplorer, la plupart en raison de changement de domicile. Il a également fallu, et en vertu des statuts, procéder aux radiations de sept membres, pour non paiement des cotisations.

Brièvement MM. Bruno Castiglioni et Schafroth, respectivement chefs du chalet et du matériel donnèrent un aperçu du travail effectué et à envisager, concernant leurs domaines respectifs.

M. René Jaunin, caissier donna ensuite lecture des comptes, lesquels laissent apparaître une situation financière saine. L'exercice écoulé se solda par un bénéfice appréciable. Remerciements lui sont adressés par le président pour son excellent travail.

M. Carlo Weber au nom des vérificateurs de comptes, lit le rapport de

vérification. Les comptes ont été reconnus exacts. Il invite l'assemblée à en donner décharge au caissier, ce qui est fait par acclamations et à l'unanimité.

## NOMINATION DU COMITÉ

C'est par des applaudissements nourris que M. Jacob Schwab est confirmé dans ses fonctions de président. Aucune démission n'étant à enregistrer parmi les membres du comité, celui-ci est réélu en bloc. Il aura le visage suivant : président, M. Jacob Schwab ; vice-président et responsable de la commission technique, M. Aimé Loosli ; secrétaire, Mme Lucienne Jeanneret ; secrétaire des verbaux, M. Michel Staudenmann ; caissier, M. René Jaunin ; chef du chalet, M. Bruno Castiglioni ; chef du matériel, M. René Schafroth ; suppléants, MM. Béat Leuenberger et André Girardin. Vérificateurs : MM. Berset, Vioget et Liechti.

M. Jean-Marie Boillat, chef technique ayant démissionné en cours d'exercice, c'est M. Michel Staudenmann, qui présente le rapport technique. Les conducteurs de la société ont participé à 45 concours, ils y ont obtenu 41 résultats excellents et 43 mentions. 15 premiers rangs sont venus récompenser le travail des cynologues. Les titres suivants ont été obtenus par des représentants de la société durant l'année écoulée. Champion suisse du berger belge, M. Jean-Pierre Paroz, celui-ci s'octroyant également le titre de champion romand SCS toutes races, ainsi qu'une très belle 11e place au championnat d'Europe. Quant à M. Fernand Indermaur, il se voyait attribué les titres de champion jurassien et neuchâtelois toutes races et enlevait brillamment le championnat suisse du berger allemand. Enfin, lors du championnat suisse de groupes, St-Imier prenait un très beau 5e rang. C'est dire combien l'année qui vient de s'écouler fut

fructueuse pour les cynologues, auxquels M. Staudenmann réitéra ses vives félicitations.

## RÉCOMPENSES

Le président se fit ensuite un plaisir particulier de décerner les diplômes de membres honoraires à MM. René Jaunin et René Schafroth, pour 15 ans de sociétariat. Après quoi on passa à la remise des challenges. Furent à l'honneur en la circonstance MM. Henri Vioget, classe I, Fernand Indermaur, classe III, M. J.-P. Paroz, challenge Siéro, F. Indermaur, challenge de la Jonchère et M. Paroz encore challenge d'Ergeul.

Dans les divers, le président communiqua à l'assemblée les dates des concours de cette année. La société participera au pique-nique organisé par l'Amicale jurassienne. Une course sera également organisée. A 17 h. 45, la parole n'étant plus demandée, la séance est levée. (lb)

## TV toujours perturbée

Les défauts annoncés dernièrement dans la transmission des programmes de Diatel ne se sont pas résorbés ces derniers jours mais la cause du dérangement a été déterminée avec exactitude; en effet, deux ingénieurs de la Direction générale des PTT, en collaboration avec deux autres spécialistes en antenne collective, ont décelé, par des mesures, d'où proviennent les perturbations enregistrées dans certains quartiers. Toutefois, comme la réparation définitive occasionnera un travail assez long et que les Jeux olympiques d'hiver à Innsbruck approchent à grands pas, Diatel a pris la décision de remettre le réseau en état de manière provisoire. Ainsi, il pourra assurer sans retard la diffusion des programmes chez ses abonnés. (rj)

## Plat de résistance interrompu

Puis vint le point principal de l'ordre du jour, soit la discussion du projet de « statut du Jura bernois » (proposition à transmettre à la Députation du Jura bernois et de Bienne romande à l'intention des autorités cantonales).

C'est le secrétaire général de l'ARP, M. André Ory, qui entra en matière au sujet de ce projet de statut en soulignant qu'étant donné la création du nouveau canton au nord du Jura, les Jurassiens du Sud ainsi que les Biennois devaient eux aussi créer les bases de leur nouvelle organisation dans le cadre de l'ancien canton. D'emblée, M. Roland Staehli, conseiller national de Tramelan, annonça qu'en ce qui le concernait il procéderait à une adoption sous réserve, des différents articles proposés dans ce futur statut. Il motiva sa décision par le fait qu'il n'avait pas eu assez de temps ces dernières semaines pour l'étudier à fond.

L'entrée en matière fut ensuite acceptée à l'unanimité et l'assemblée passa au premier chapitre, « souveraineté », selon lequel, notamment l'article premier de la Constitution cantonale bernoise deviendrait : « Le canton de Berne est une République démocratique et l'un des Etats de la Confédération suisse ». On remarque bien entendu dans cet article la suppression de l'alinéa deux qui disait : « Il se compose de deux peuples, le peuple de l'Ancien canton et le peuple du Jura », le comité directeur de l'ARP revenant dans son projet à la formulation d'avant 1950. Les arguments du comité directeur à ce sujet — formulation n'ayant jamais obtenu le résultat escompté, création du nouveau canton — furent présentés par M. Ory.

Mais tour à tour, Me Imer de La Neuveville et M. Roland Staehli de Tramelan émettent des réserves, le pre-

mier déclarant notamment qu'il fallait garder l'acquis. « Toute sympathie gardée, nous Jurassiens du Sud, nous ne sommes quand même pas des Bernois de l'ancien canton ; nous pouvons toujours nous considérer comme des bons bourgeois de Berne et rappeler dans cet alinéa les options que nous avons prises à deux reprises en 1815 et 1975 ». Il proposa donc entre autres suggestions de préserver l'alinéa 2 sous une forme qui dirait par exemple : « Il comprend les populations de l'Ancien canton et du Jura bernois ». Avec des nuances, M. Staehli rejoignit l'idée de Me Imer.

M. Gobat, député maire de Tavannes, s'opposa quant à lui aux propositions des deux dernières interventions et recommanda à l'assemblée la proposition du comité directeur pour les mêmes motifs que ce dernier. Enfin, la délégation biennoise, par M. Roland Graf, s'opposa aux propositions de Me Imer et de M. Staehli, mais demanda que le chapitre « souveraineté », pour la délégation certainement le plus important, soit reporté et voté plus tard, selon les décisions prises à propos des autres articles.

Se ralliant à cette proposition, le comité directeur décida de surseoir au vote de l'article 1, et du même coup de l'article 2 et annonça que la discussion serait reprise lors de la séance fixée à aujourd'hui.

## RÉGIME DES LANGUES

Poursuivant tout de même la lecture des articles du projet dans le laps de temps fixé, l'assemblée passa au chapitre régime des langues. Elle accepta la proposition du comité directeur en ce qui concerne l'article 13, « Le Grand Conseil approuve les vues du Conseil exécutif sur la territorialité des langues telles qu'elles sont exposées dans le rapport gouvernemental de 1972 » ; l'article 14, « Le Grand Conseil approuve les dispositions prises par le Conseil exécutif en vue de régler l'usage des langues dans l'administration », et les articles 15 et 16 avec des petites modifications qui font qu'ils deviennent : « Le Conseil exécutif est chargé de préparer une nouvelle réglementation concernant l'usage des langues au niveau des autorités judiciaires cantonales, en partant de l'idée que l'article 17, alinéa 4, de la Constitution cantonale doit être abrogé et remplacé par des dispositions législatives appropriées. Le Conseil exécutif soumettra en outre au Grand Conseil des propositions concernant la réorganisation des arrondissements de Cour d'assises et de Tribunaux de mineurs (c'est là le changement), après consultation préalable des autorités intéressées de Bienne et de Laufen », et pour l'article 16, « Le Grand Conseil approuve les vues du Conseil exécutif concernant l'organisation à Berne d'un enseignement officiel en langue française, au niveau de la scolarité obligatoire, à l'intention des enfants des fonctionnaires francophones de l'administration cantonale, de l'administration fédérale et des missions diplomatiques domiciliés dans la partie alémanique du canton de Berne. En conséquence, il invite le Conseil exécutif à procéder aux études nécessaires en liaison d'une part avec les autorités fédérales, d'autre part avec les autorités municipales de la ville de Berne et des communes environnantes et à lui soumettre un rapport et des propositions ».

Par contre, à la suite d'une argumentation de M. Roland Katz, Bienne, concernant la gratuité des écoles pour les Romands de la région biennoise (Nidau, Port, Ipsach, etc., à l'exception de la ville de Bienne), l'assemblée reporta l'étude de l'article 17 qui déclare : « Le Grand Conseil constate que les problèmes scolaires qui se posent dans la région biennoise devraient pour l'immédiat trouver leur solution dans des arrangements contractuels entre les communes intéressées, la discussion concernant la création de syndicats intercommunaux ad hoc pouvant

# Spectacle (enfin) de saison



Cette neige, elle a provoqué la joie des enfants.

La neige était abondamment tombée durant le week-end ; elle a depuis continué sur sa lancée et cette fois-ci elle s'est probablement installée pour un moment. A Saint-Imier en tout cas,



Des surprises parfois désagréables.



La Ferrière sous une belle parure blanche; c'était presque devenu inédit et pourtant à 1000 mètres d'altitude... (Photos Impar-Juillerat)

comme certainement dans l'ensemble du Jura, elle a fait des heureux, notamment les enfants qui commencent à se demander si elle n'était pas devenue un canular ou une histoire de science-fiction. Mais bien entendu qui dit neige, dit déblaiement des routes et travaux accrus pour les services des TP. Ces derniers ont ainsi eu en quatre jours plus de neige à enlever que durant tout le début de l'hiver...

Mais il ne faut pas s'y tromper, elle fait aussi des malheureux ou plutôt des déçus qui attendent déjà le printemps. Pour les oiseaux qui jusqu'alors s'en étaient bien tirés, c'est la « poisse » après des mois de novembre et décembre qui ressemblait à ceux d'avril et mai ; toutefois à Saint-Imier par exemple, la Société d'ornithologie s'occupe d'eux, elle qui a posé plusieurs nichoirs pour leur survie dans toutes les forêts avoisinant la cité. Bref, cette neige, elle est venue tardivement, a vu à bon escient et a vaincu sagement, même si les victoires sont souvent éphémères. (rj)

## CORGÉMONT Répartition des charges au Conseil municipal

Dans le courant de l'année dernière, une répartition des charges a été instituée à titre d'essai au conseil municipal. Le résultat s'est révélé positif. Aussi les autorités continuent-elles à appliquer cette méthode de gestion pour l'année en cours. L'attribution des départements sera donc la suivante pour 1976.

Présidence : M. Fernand Wirz, maire ; remplaçant : M. Werner Leibundgut, vice-maire. Finances : M. Gilbert Leutwiler ; remplaçant : M. Fernand Wirz. Police : M. Eric Kocher ; remplaçant : M. Willy Liechti. Services techniques : M. Charles Grossbacher ; remplaçant : M. Werner Leibundgut. Ecoles : M. Jules Stauffer ; remplaçant : M. François Grosclaude. Oeuvres sociales : M. François Grosclaude ; remplaçant : M. Gilbert Leutwiler. Travaux publics et bâtiments (nouv.) : M. Werner Leibundgut ; remplaçant : M. Charles Grossbacher. Economie publique : M. Charles Liechti ; remplaçant : M. Eric Kocher. Entretien des bâtiments et Places publiques : M. Willy Liechti ; remplaçant : M. Jules Stauffer. (gl)

Voir autres informations jurassiennes en page 12

• Douleurs?  
• Grippe?  
• Maux de tête?

**ASPRO**  
soulage vite

## Comité réélu à l'Union Instrumentale de Tramelan

Vendredi soir se tenait l'assemblée générale du corps de musique l'Union Instrumentale, en présence d'une quarantaine de membres. Avant d'ouvrir les débats, M. Daniel Perret-Gentil, président, se plut à saluer la présence de M. Roland Choffat, maire et membre d'honneur, Pierre André, membre d'honneur, André Jeandupeux, président de l'amicale et président du comité d'organisation du prochain Festival des fanfares du Bas-Vallon, M. Jean-Claude Clénin, directeur, et Mme Marlise Brahier-Charmillot. Deux scrutateurs furent ensuite nommés en les personnes de MM. Jean-Claude Bélat et Enrico Fari. Puis, M. Bertrand Grossenbacher donna lecture du dernier procès-verbal qui fut bien sûr accepté avec les remerciements d'usage à son auteur. Le président demanda ensuite à l'assemblée d'observer une minute de silence afin d'honorer la mémoire de MM. M. Miserez, Joseph Gogniat et Mmes Georges Grosvernier et Roger Juillerat, membres de la société ou parents de membres, trop tôt disparus.

### LES RAPPORTS

Le premier rapport à être présenté fut celui du président M. Daniel Perret-Gentil. Il retraça l'activité écoulée qui, bien que s'annonçant modeste, fut finalement fort riche. En effet, le comité s'est réuni à neuf reprises alors que le nombre des répétitions étaient de 51 et que la société a participé à 21 manifestations. Il adressa de sincères remerciements à tous ceux qui soutiennent la société et félicita les membres pour la bonne discipline et la tenue exemplaire enregistrée. Puis il se tourna vers l'avenir pour lequel il est indispensable de rester vigilant et de créer des contacts afin de recruter de nouveaux membres. Il annonça que très probablement un cours de jeunes musiciens sera à nouveau mis sur pied.

Pour terminer, il lança un appel afin que ceux qui n'ont pas de tâches particulières au sein du comité ou de commissions se mettent à la disposition de la société, soit pour la représenter, soit lors de manifestations organisées par l'U. I.

Puis la parole fut donnée au directeur, M. Jean-Claude Clénin, qui se déclara enchanté de la nouvelle formule d'organiser un concert d'automne. Il se déclara satisfait également de la fréquentation aux répétitions qui est le

seul moyen de relever le niveau musical. Il suggéra enfin l'organisation d'un concert public sur une place du village, concert qui serait annoncé et qui pourrait dans une certaine mesure compléter les aubades de quartier. Lui aussi adressa des remerciements à ceux qui le secondent dans sa tâche.

Le président de la Commission de musique, M. Jeannot Vuilleumier, présenta un bref rapport concernant son comité. L'exercice écoulé fut assez calme du point de vue musical alors que l'année 1976 sera beaucoup plus chargée. Il signala que le programme pour le prochain concert est déjà bien avancé et adressa un appel aux musiciens pour les soins à apporter aux instruments afin d'éviter de trop lourdes factures.

Président d'organisation du prochain Festival des musiques du Bas-Vallon, M. André Jeandupeux rapporta sur cette organisation et annonça l'organisation d'un spectacle de choix pour le samedi soir.

Les comptes qui bouclent avec une légère augmentation de fortune sont présentés et commentés par M. Marcel Aubry. Vérifiés par MM. Charles Etienne et Paul Hasler, ils sont recommandés à l'assemblée qui les accepte à l'unanimité avec de vifs remerciements au caissier.

### MUTATIONS ET NOMINATIONS

L'Union Instrumentale enrégistra la démission de six membres alors qu'elle a la satisfaction de pouvoir compter sur huit entrées, ce qui porte l'effectif des musiciens à 38. Au comité, Marcel Aubry souhaite être remplacé et c'est Mlle Maryline Nicolet qui lui succédera alors que M. Michel Nicolet remplacera Jean-Charles Châtelain à la Commission musicale. Pour le reste, tous les autres membres du comité et des diverses commissions ont été réélus, mis à part à la Commission des majorettes où MM. Jean-Claude Bélat et Enrico Fari remplaceront Mlle Maryline Nicolet et M. Joseph Monti. Pour le prochain exercice les personnes suivantes seront en charge: **Comité:** président, D. Perret-Gentil; vice-président, E. Uhlmann; caissière, Maryline Nicolet; secrétaire-corr., M. Grosvernier; secrétaire-verbales, B. Grossenbacher; chef matériel, V. Sylvant; membre adjoint, G. Meyrat. **Commission musicale:** président, J. Vuilleumier; membres, C. Etienne, J.-

Cl. Bélat, W. Strahm, G. Biffrare et M. Nicolet. — **Direction:** M. Jean-Claude Clénin, qui est réélu par acclamations. Il en fut de même pour la sous-direction assurée par Charles Etienne. Vérificateurs des comptes: P. Hasler, Ch. Etienne et suppléant M. Aubry. Délégué à l'UST: J. Monti. Commission des majorettes: P. Hasler, D. Perret-Gentil, J.-Cl. Clénin, J.-Cl. Bélat, E. Fari et la responsable, Mme Marlise Brahier-Charmillot.

Après avoir encore donné connaissance de la correspondance reçue en fin d'année et après avoir ébauché le programme d'activité pour 1976 qui prévoit que l'U. I. participera à la journée musicale de Péry-Reuchenette, à la Foire de Tramelan, à la Braderie et organisera le Festival des fanfares du Bas-Vallon les 21-22 août, le président passa aux distinctions décernées aux membres assidus, à savoir: Pour 0 absence: J. Vuilleumier; 1 abs.: G. Biffrare, D. Grosvernier. 2 abs.: M. Nicolet, P. Biffrare, V. Sylvant, E. Uhlmann; 3 abs.: J.-C. Châtelain, O. Biffrare, J. Jecker; 4 abs.: C.-E. Uhlmann, C. Etienne; 5 abs.: F. Vaccher. — **Distinctions d'ancienneté:** 35 ans: G. Meyrat (vétérain de la SFM); 30 ans: F. Voirel; 20 ans: F. Béguelin, W. Strahm, G. Biffrare; 15 ans: R. Droz.

Les divers ont permis à M. Roland Choffat, maire et membre d'honneur, de s'exprimer et de recommander à chacun de faire preuve de bonne volonté et d'amitié qui sont les éléments indispensables à une société de musique qui remplit un mandat bien particulier dans la vie d'un village. (vu)

### RENAN

#### Première séance de la Commission scolaire

La Commission scolaire issue des dernières élections lors de l'assemblée communale de décembre a tenu récemment sa séance constitutive.

M. Daniel Bühlmann est élu président et M. Pierre Graber, vice-président. Mme Marlyse Pozza prend le secrétariat, Mme Ciampi les verbales et M. Crevoisier la caisse. Siégeront encore à cette commission, Mme Dora Hofer et MM. Ulrich Müller, Charles Wäfler et Willy Beer.

La Commission des dames (ouvrages filles) est présidée par Mme Edith Beer avec la collaboration de Mmes Niederhauser, Isler, Joly et Bregnard. (ba)

### Champion suisse

A fin 1975, M. d'Aquino mettait sur pied une petite exposition d'oiseaux qui rencontra un vif succès. Or, l'exposition nationale PARUS qui s'est tenue récemment à Court a vu les qualités d'éleveur de M. d'Aquino mises en évidence. Il a remporté le titre de champion suisse dans les canaris de forme, grande race, en obtenant 93 points pour l'un de ses deux sujets Norwich. (ba)

### LA FERRIÈRE

#### Nouvelles de la Fanfare

La Fanfare de La Ferrière a vécu son assemblée générale annuelle. Elle a accepté la démission de son directeur, M. Paul Thomi, La Chaux-de-Fonds, en le remerciant d'avoir assumé sa tâche avec distinction pendant 21 ans. Le comité cherche un nouveau directeur, l'intérim étant assuré par M. Ulrich Moser, sous-directeur.

M. Maurice Amstutz a été félicité pour ses 35 ans d'activité au sein de la société; il a ainsi droit à la médaille de vétérain fédéral.

L'assemblée a en outre accepté à l'unanimité les statuts du Giron des fanfares franc-montagnardes, confirmant ainsi l'adhésion de la société à ce groupement. (lt)

### Chez les chanteurs

On fait le point dans les sociétés de chant de La Ferrière. Au Männerchor, rien de très particulier à signaler, sinon une belle activité en 1975 et la stabilité des organes dirigeants. Les membres ont fait dans l'ensemble preuve d'assiduité.

Le Chœur mixte s'est donné un nouveau vice-président en confiant cette charge à M. Claude Jacot, qui remplace Mme Jeanne Boillat, partie de la localité.

Douze membres ont reçu la traditionnelle récompense pour leur fidélité aux répétitions, alors que des caudeaux d'ancienneté étaient distribués à Mme Nadine Guermann et à M. Pierre Léhot (30 ans d'activité), à Mme Andrée Stauffer et à M. Claude Guermann (20 ans) et à M. Pierre Bilat (10 ans). (lt)

### MOUTIER

#### Au Conseil municipal

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal a pris acte de la démission de M. Marcel Domenicono comme conseiller de ville et a déclaré élu M. Jean-François Christe, premier de la liste des viennent-ensuite du parti démocrate-chrétien. Concernant les traitements du corps enseignant, la part que la municipalité devra encore payer pour 1974 s'élève à 172.974 fr. (kr)

## Deux manifestations internationales à Saignelégier en février

Les Franches-Montagnes serviront de cadre en février à deux importantes manifestations internationales. C'est ainsi que la Société de développement de Saignelégier, en collaboration avec le « Trail Club of Europe », organisera le championnat d'Europe de chiens de traîneaux. Cette compétition importante qui réunira plus d'une vingtaine d'attelages, se disputera en deux manches. La première le premier samedi de février, et la seconde le dimanche, à la même heure. Chaque jour, les participants devront parcourir une boucle de 24 kilomètres qui de la halle-cantine passera à Muriaux, Les Emibois, Les Chenevières, Le Cernil, La Theurre, Sous-la-Neuvevie.

Une semaine plus tard, le Ski-Club de Saignelégier organisera le « 1er Tour des Franches-Montagnes », une épreuve populaire, ouverte à tous, skieurs et skieuses, qui se disputera sur une seule boucle de 30 kilomètres empruntant les plus beaux paysages des Franches-Montagnes, ce pays idéal pour la pratique du ski de fond. Les concurrents moins entraînés auront la possibilité de ne parcourir que 15 kilomètres.

Le départ en ligne est prévu le matin et la fermeture du chronométrage à 15 heures l'après-midi. Un souvenir inédit sera remis à chaque participant. Cette compétition qui avait dû être renvoyée le 28 décembre dernier alors que quelques centaines de skieurs étaient déjà inscrits, suscite un grand intérêt chez tous les amateurs de ski de randonnée. (y)

### DELÉMONT

#### Délicate opération de récupération

Comme nous l'avons annoncé dans notre édition de lundi, le chantier de la correction de la Sorne a subi d'importants dégâts et deux engins ont été totalement submergés par les flots. Les palplanches érigées dans le but d'assécher la moitié du lit de la Sorne ont en effet cédé dans la nuit de vendredi à samedi.

Pour sortir de l'eau les deux véhicules — un trax de 12 tonnes et une pelle mécanique de 8 tonnes — il fallut avoir recours à une maison spécialisée de Liestal. La grue employée à cet effet peut déployer une force de 65 tonnes.

Quant aux conséquences sur le plan financier de cette inondation, elles n'ont pas encore pu être établies avec précision. Toutefois, autre effet de cet accident, les travaux subirent un retard d'une semaine et actuellement les entreprises responsables s'attachent à remettre en état les barrages de palplanches. (rs)

#### Création d'un service social indépendant de Pro Infirmis

Choisis dans tous les milieux et issues de toutes les régions du Jura-Nord, 19 personnes ont accepté de faire partie du Conseil de surveillance de Pro Infirmis Jura.

Réunies à La Quaquarelle le 13 janvier 1976, elles ont élu leur bureau qui aura la composition suivante :

M. M. Petermann, inspecteur scolaire, Bassecour; M. W.-R. Nussbaum, pasteur, Courrendlin; Mme M.-R. von Dach, assistante sociale, Porrentruy; Père Portmann, responsable de Caritas-Jura, Glovelier; M. J.-P. Joliat, responsable service social municipal, Delémont.

Le service social de Pro Infirmis garde son siège à Delémont. Il continuera donc à répondre aux demandes des handicapés, de leur famille ou des organismes officiels. Le changement de structures est prévu pour le 1er juillet 1976.

## mémento

### SAINT-IMIER

Service du feu: tél. (039) 41 34 03 ou 41 19 50.

Service technique: tél. (039) 41 43 45 ou 41 43 46.

Police cantonale: tél. (039) 41 25 66.

Police municipale: tél. (039) 41 20 46.

Bureau officiel des renseignements: tél. (039) 41 26 53.

Sœur garde-malade: tél. (039) 41 42 81.

Hôpital: tél. (039) 41 27 73 ou 41 48 88.

Chambre commune: mardi, jeudi, samedi et dimanche de 13 h. 30 à 15 h.; tous les jours de 18 h. 30 à 19 h. Chambre privée et mi-privée, tous les jours de 13 h. 30 à 16 h. et de 18 h. 30 à 19 h.

Ambulance: tél. (039) 41 27 73 ou 41 48 88.

Service d'aide familiale: tél. (039) 41 32 47 ou 41 33 95.

A.A. (alcooliques anonymes): tél. (039) 41 12 18.

### COURTELARY

Police cantonale: tél. (039) 44 14 27.

Service du feu: tél. (039) 44 12 29 ou No 118.

Préfecture: tél. (039) 41 11 04.

Sœur visitante: tél. (039) 44 11 68.

Médecin: M. B. Chopov, tél. (039) 44 11 42 — MM. B. Barich (032) 97 17 66 et E. Leuenberger (032) 97 11 67 à Corgémont.

### TRAMELAN

Bureau de L'Impartial, Grand-Rue 147, tél. (032) 97 58 58.

Services techniques: (032) 97 58 96.

Services Industriels: (032) 97 41 30.

Service du Feu: (032) 97 40 69; cdt des sapeurs-pompiers 97 46 69 et durant les heures de bureau 97 49 71. Police cantonale: (032) 97 40 69; en cas de non réponse (039) 44 17 27.

## Tribune libre

### Une voix de Bulova-Bienne

#### « Nous n'avons pas été consultés »

Lecteur occasionnel de votre estimé journal j'ai pris connaissance de vos articles parus dans le numéro des 24 et 25 janvier courant, concernant ce qu'il est convenu d'appeler « l'affaire Bulova ». Cette « affaire » me concerne aussi quelque peu puisque je fais partie du personnel de Bulova à Bienne, et ceci depuis bien des années. En vous écrivant je précise que je n'engage que moi-même, il ne s'agit que de mes propres réflexions.

Je ne fais partie ni de la Direction ni des Cadres, et j'ai pris part au vote du jeudi 22 janvier 1976. J'y ai participé en toute liberté, sans pression ni contrainte d'aucune sorte, et je crois pouvoir affirmer qu'il en a été de même pour chaque personne. Vous écrivez que lorsqu'il s'agit d'indemnités de déplacement (ainsi que vous le précisez: si ceux de Neuchâtel en obtiennent) les travailleurs de Bienne venant d'autres communes en exigent autant, et seront alors aux côtés de ceux qu'ils viennent de lâcher si « brillamment » par un vote.

De mon point de vue on peut reprocher à quelqu'un de vous avoir « lâché » pour autant que l'on ait demandé à ce quelqu'un de vous accompagner. Or il se trouve, peut-être l'ignorez-vous, que nos collègues de Neuchâtel nous ont « brillamment » ignorés, et qu'en déclenchant leur action ils ne se sont pas souciés de ce que pouvaient penser et ressentir leurs collègues travailleurs de Bienne. Ici il se trouve aussi des syndiqués FTMH qui sont en droit d'attendre un geste d'élémentaire solidarité de la part de ceux qui sont affiliés au même syndicat. Et puis, il n'y a pas que des syndiqués. Les représentants de la FTMH prétendent défendre l'ensemble des travailleurs dans un conflit, sans s'inquiéter de savoir qui est ou non syndiqué. Alors ?

Il ne faut pas interpréter, ni utiliser, le résultat du vote intervenu à Bienne pour faire croire aux travailleurs de Bulova à Neuchâtel que le personnel d'ici est contre eux. Cette manière de présenter les choses est tendancieuse.

La vérité est que les gens travaillant à Bulova-Bienne en face de ce conflit, qui pourtant les concernait aussi, au sujet duquel ils n'avaient pas été consultés, éprouvaient un malaise grandissant en prenant conscience de la menace pesant sur tous par suite de l'attitude intransigeante adoptée par les gens occupant la fabrique de Neuchâtel. Alors que se jouait le sort de l'entreprise, et par là-même, le leur, devaient-ils se contenter de rester spec-

tateurs muets et impuissants jusqu'à la fin du match ?

Non, ils ont réalisé que cette occupation d'usine était illégale et que de persister dans cette action non seulement ne servirait à rien, mais risquait de jour en jour d'effacer purement et simplement Bulova-Suisse.

Qui aurait revendiqué et porté la responsabilité d'avoir fait mettre à la rue 800 personnes ?

Toutes celles et ceux travaillant à Neuchâtel qui décideront de venir gagner leur pain à Bienne seront les bienvenus.

Pour en revenir à la question des indemnités, il est certain que la Direction de l'entreprise est pleinement consciente des problèmes que cela pose. Toutes hypothèses émises en ce moment ne peuvent que passer à côté des décisions qui seront prises. On ne peut guère deviner ce qui se passera, quels seraient les montants, la durée et les limites fixées dans le temps et à qui ?

Je puis vous affirmer que l'entreprise Bulova, dont le seul tort aux yeux de certains est d'être américaine, est une excellente entreprise qui a permis et permet encore, depuis 60 ans en Suisse, à un grand nombre de gens de gagner leur vie très convenablement. En terminant j'exprime le souhait que tout se normalise le plus rapidement possible, dans l'intérêt des deux parties et pour le bien de tous. J'ose espérer que les responsables de la presse écrite œuvreront dans un esprit de totale impartialité.

Soyez remercié, Monsieur, de votre aimable attention, et permettez-moi de vous présenter avec ma parfaite considération mes très respectueuses salutations.

Henri Vuillomenet  
Bienne

Red. — Vous passez un peu rapidement sur l'importante question de l'illegalité. L'accord passé entre la direction et les représentants des occupants, sur la médiation du Conseil d'Etat, démontre assez clairement que l'affaire a éclaté parce que des clauses de la Convention collective n'avaient pas été respectées. L'occupation a eu pour effet de déclencher le dialogue (devenu négociation) qui aurait dû s'ouvrir avant la décision de transfert. On peut légitimement douter que le personnel de Bienne, s'il avait été consulté, aurait encouragé ceux de Neuchâtel dans leur action, la suppression à Bienne de quelque 350 postes de travail en 1975 n'ayant entraîné aucune réaction ! (Bd)

### LE NOIRMONT

#### Des nouvelles du camp de ski

Un téléphone reçu hier soir a permis d'apprendre que le camp de ski des écoles du Noirmont et des Bois se déroule dans les meilleures conditions. Logement confortable, pistes intéressantes et ambiance excellente contribuent à rendre le camp de ski de Haute-Nendaz des plus attrayants. (bt)

### Avec les Ames Vaillantes

Samedi dernier, le groupement « Ames vaillantes » conviait parents et amis, en la salle sous l'église, à passer un après-midi ensemble. Le but était de renseigner les adultes sur le mouvement, les buts de celui-ci et les moyens d'y parvenir.

Par le truchement de saynètes, de chansons, de danses, voire d'un tour de magie, la vingtaine de fillettes membres du groupe démontrèrent toute la joie et l'amitié qui régnent entre elles.

Il appartient à Sœur Hélène, animatrice du groupe, avec Anne Messerli et Chantal Froidevaux, de renseigner l'assistance sur les activités du mouvement « Ames vaillantes ».

Le curé Simonin se plut à féliciter et à remercier responsables et membres du groupement, tandis que le goûter était offert à chacun. (bt)

### REBEUVELIER

#### Assemblée communale

Présidée par M. Werner Tobler, l'assemblée communale a réuni 28 citoyens et citoyennes. Le budget 1976 a été accepté, bouclant avec une quotité inchangée de 2,6 et un budget équilibré avec 570 francs d'actif. L'assemblée a d'autre part augmenté les traitements du secrétaire et du caissier communal, et modifié le Règlement du service des eaux. (kr)

### SAIGNELÉGIER

Police cantonale: tél. (039) 51 11 07.

Préfecture: tél. (039) 51 11 81.

Hôpital et maternité: tél. (039) 51 13 01. Ambulance Nuffer, Le Noirmont: tél. (039) 53 11 87.

Médecins: Dr Baumeler, Le Noirmont, tél. (039) 53 11 65.

Dr Bloudanis, Saignelégier, tél. (039) 51 12 84.

Pharmacie Fleury, Saignelégier, tél. (039) 51 12 03.

Service du feu: tél. (039) 51 11 45 (professionnel); 51 17 32 (privé) ou 51 16 55 (professionnel), de nuit 51 15 58 (privé).

Service d'aide familiale: tél. (039) 51 11 04.

Service social tuberculose et asthme: tél. (039) 51 11 50.

Bureau régional de renseignements du Syndicat d'initiative et de Pro Jura, (039) 51 21 51.

## communiqués

Le Hockey-Club Franches-Montagnes organise son loto habituel, le dernier de la saison: vendredi 30 dès 20 h. et samedi 31 janvier dès 15 h. et dès 20 h. à l'Hôtel Bellevue de Saignelégier.

# La guerre des vieux habits et des chiffons

Près de 90 pour cent des vieux habits et chiffons, qui deux fois par an font l'objet d'un ramassage à domicile organisé par la communauté de travail «Tex Out», sont vendus à la société Bruno Borner GMBH, à Frauenfeld. Il s'agit de vieux vêtements que les habitants empilent dans des sacs jaunes qui leur sont préalablement distribués. Périodiquement, d'autres chiffonniers élèvent des protestations afin d'obtenir eux aussi leur part du gâteau. Cependant, M. Borner explique: «En Suisse, il n'y a de place que pour un seul.» Quant à Tex Out, elle est très satisfaite de «son ramasseur»: «C'est lui qui nous offre les meilleures conditions.»

2,2 MILLIONS DE FRANCS  
POUR TEX OUT

Tex Out est constituée d'importantes organisations caritatives: la Croix-Rouge suisse (CRS), l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, le Secours suisse d'hiver, Caritas, l'Entraide protestante Eper et Koiping. L'an dernier, ces organisations ont vendu à Borner quelque 8500 tonnes de vieux vêtements et chiffons, ce qui leur rapporta une somme de 2,2 millions de francs. Bruno Borner a dû en outre déboursar 1,1 million pour les sacs jaunes. Au cours des neuf premiers mois de 1975, on a ainsi exporté pour 8,2 millions de francs de vieux habits et chiffons, compte non tenu de ceux exportés par la Croix-Rouge et les autres organisations caritatives.

## SITUATION GROTESQUE

Les organisations caritatives précitées sont l'objet de maintes critiques, parce que — pour ne citer qu'un exemple — elles sont souvent contraintes d'organiser des ramassages séparés dans certains cas, mais aussi parce que les vêtements collectés par Tex Out sont vendus à 90 pour cent à Borner. Le beau-frère de celui-ci (qui est aussi son concurrent), M. Erich Jenny, à Mulheim, remarque à ce propos: «On en arrive à des situations parfois grotesques. Ainsi dans des cas d'urgence, comme l'arrivée au Portugal des réfugiés d'Angola, aucun vêtement ne pouvait leur être distribué. Il a donc fallu organiser une nouvelle collecte.»

Néanmoins, les organisations caritatives argumentent que la qualité des habits est nettement supérieure lors de ramassage séparé. Un porte-parole de la Croix-Rouge suisse explique: «Dans le cas du Portugal, nous avons besoin de vêtements comparables aux nôtres, portés en Suisse». Nous n'aimerions pas non plus que les Français, par exemple, nous envoient des habits en mauvais état après une catastrophe due à une avalanche. A relever encore que la qualité des articles collectés par Tex Out, en 1975, était très inférieure à ceux des années passées. A en croire Bruno Borner, 20 pour cent des vêtements ramassés dans les villes sont encore utilisables, contre 5 pour cent seulement dans les campagnes.

DE 2,60 A 2,80 FRANCS

Le contenu des sacs jaunes de Tex Out est trié soigneusement dans les ateliers de Borner, en Suisse et en Italie. Jupes, pantalons et chemises sont répartis en trois tas: bon, moyen et mauvais état. Quant aux chiffons, selon leur qualité, ils sont vendus à l'industrie du cartonnage, ou aux entreprises pour des travaux de nettoyage. Si les organisations caritatives ont besoin de vêtements supplémentaires, elles peuvent les obtenir auprès de Borner, qui a constitué des stocks. L'article le plus recherché est devenu le vêtement d'enfant, depuis l'apparition de «bourses» spécialisées en la matière. Certes, Borner livre des vêtements d'enfants, mais bien malgré lui: car à l'entendre, c'est le plus fructueux marché en Afrique et en Orient, où ses clients lui en offrent 2,60 à 2,80 francs le kilo.

Beaucoup moins lucratif semble être à l'heure actuelle le commerce de vêtements d'adultes. Borner souligne: «Mon marché est parfois très rentable, parfois très défavorable. En moyenne, je perdrais 6 centimes par kilo, en vendant maintenant». Ils sont donc stockés en attendant des «temps plus favorables». A propos des pays où il écoule sa marchandise, Borner ne veut rien dire de concret: «J'ai des marchés où la concurrence n'existe pas!» Sa clientèle, dans les pays en voie de développement, Borner a mis 20 ans à la créer. Mais ce genre de commerce est très aléatoire, et grands sont les risques. Quelques pays, par exemple, ferment parfois leurs frontières à ce type d'exportation de vêtements.

C'est le cas aujourd'hui en Afrique du Nord, où, au Liban notamment, la situation conflictuelle paralyse dans le port de Beyrouth pour 500.000 francs de marchandises appartenant à Borner, destinées à la Syrie, à la Jordanie, et à l'Irak.

En Suisse, Borner note qu'il ne pourrait plus écouler ses articles, s'il avait deux ou trois concurrents — comme son frère Max et son beau-frère Erich. «Cela nuirait d'ailleurs aux organisations caritatives», explique-t-il. Borner évalue à 23 pour cent sa part de marché en Suisse, en Autriche et en Italie. C'est l'ex-directeur de Caritas, M. Peter Khun, qui organise ici pour Borner les

campagnes de ramassage. «Pour ne pas effrayer ses concurrents», Borner préfère ne pas dire à quel taux il est implanté dans les autres pays. D'après un rapport fiduciaire, l'activité de Tex Out représente pour Borner environ un quart de ses affaires en Suisse. Il occupe dans les trois pays précités quelque 150 personnes, dont 70 chez nous.

## ILS NE LAVENT PAS LEUR «VIEUX LINGE» EN FAMILLE

Peur de la concurrence ou appât du gain, la lutte s'intensifie entre Bruno Borner, son frère, et son beau-frère, à coups d'annonces et d'articles de presse. Pour M. E. Neri, administrateur de Tex Out, il s'agit d'un simple conflit familial. Les frères ennemis se font actuellement mutuellement quatre procès. Tout est venu du fait que Bruno Borner a fait des affaires de plus en plus importantes en Italie, tandis que son frère Max connaissait des problèmes de plus en plus aigus en Suisse. Le beau-frère Erich, de son côté, reproche à Bruno Borner d'avoir constitué un monopole, sous le couvert de la bienfaisance. Erich et Max estiment que la collecte de vêtements pourrait être répétée trois à quatre fois par an dans notre pays, pour faire un partage plus équitable du gâteau. Mais les organisations caritatives sont d'avis qu'il vaut mieux travailler avec un seul partenaire unique, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité.

## LES GRANDS ET LES PETITS

Il existe aujourd'hui en Suisse 200 organisations caritatives, mais Tex Out déclare n'avoir pas «très envie» d'élargir le cercle de ses membres.

Car si chacune d'elles se met à récolter des vieux vêtements, il ne restera plus rien pour personne. La Fédération suisse des aveugles a bien compris ce problème. Rompant avec son habitude, elle a renoncé au ramassage de vêtements au profit de Tex Out, qui lui verse annuellement en contrepartie (jusqu'en 1978) 150.000 francs. Et cela pour éviter les «bousculades» préjudiciables à toutes les organisations de bienfaisance. Mais la Fédération suisse des aveugles est perdante dans l'affaire: elle gagnait plus avant. Un porte-parole de la Croix-Rouge affirme toutefois que certains membres de Tex Out touchent moins d'argent que la Fédération des aveugles.

Les chiffonniers ont nettement moins bonne presse auprès de l'organisation Enfants du Monde: «C'est une véritable mafia», murmure un porte-parole. «Ils profitent des œuvres de salubrité publique pour se remplir les poches». Terre des Hommes cherchera à être affiliée à Tex Out. D'autres critiques émanent de l'Association suisse des invalides qui reçoit chaque année, des offres pour une collecte unique de vieux chiffons, ce qui pourrait lui rapporter

par exemple 300.000 francs. «Nous refusons ce genre d'action», explique son porte-parole. Il vaudrait mieux donner les vêtements récoltés aux nécessiteux des pays pauvres, aux frais de la Croix-Rouge pour l'acheminement, par exemple.

## TEX OUT FAVORABLE A UNE CAMPAGNE D'INFORMATION

Tex Out est irritée par ces éternelles querelles et malentendus à propos des ramassages de vieux vêtements. En introduisant à la mi-février une campagne d'information, les organisations caritatives vont tacher d'exposer leur position au grand public. Tex Out souhaite notamment que les autorités n'accordent plus à n'importe qui les autorisations de ramassage de vêtements, afin de ne pas perdre une intéressante source de revenu. (ats)

Dans le canton de Zurich

## L'«apôtre de la paix» est décédé

L'«apôtre de la paix», Max Daetwyler, est décédé aux premières heures de la journée de lundi à son domicile de Zumikon, dans le canton de Zurich. Il était âgé de 89 ans.

L'homme à la barbe blanche et au drapeau blanc était certainement une des figures les plus pittoresques de notre pays. Son apostolat de la paix prit naissance le 5 août 1914, lorsque l'ancien fusilier Daetwyler refusa, devant ses officiers et camarades réunis devant la caserne de Frauenfeld de jurer la fidélité au drapeau. Il affirma à l'époque «je proteste contre la guerre, je ne veux pas prêter serment». Dès lors, il ne cessa de manifester en faveur de la paix à travers le monde entier. (ats)

## Un meurtrier devant les juges bâlois

Lundi s'est ouvert un important procès devant la Cour criminelle de Bâle. Le prévenu, Markus Riedberger, 22 ans, est accusé de meurtre et d'attentat à la pudeur des enfants. Il aurait, le 5 février 1974, abusé de la petite Gabrielle Kinde, 8 ans, et l'aurait ensuite tuée.

Le 7 février, la fillette était retrouvée morte dans l'appartement de Markus Riedberger, alors âgé de 20 ans. Deux jours auparavant, les parents de Gabrielle avaient annoncé à la police la disparition de leur enfant. Celle-ci était allée acheter des œufs dans un magasin proche du domicile de ses parents, mais n'était pas rentrée. Au cours de l'enquête effectuée par la police, des témoins avaient affirmé avoir vu un jeune homme peu soigné dans le quartier qui se comportait de manière immorale avec les enfants. Le jeune Markus Riedberger, employé dans une laiterie du quartier, répondait au signalement de l'hom-

me recherché par la police. Des agents se rendirent à l'appartement du jeune et enfoncèrent la porte qui était fermée à clef. Ils y trouvèrent un désordre et une saleté indescriptibles, mais aussi des taches de sang. Dans la chambre à coucher, ils trouvèrent le corps de la petite Gabrielle, enfermée dans un grand coffre.

## AVEUX

Markus Riedberger avait pris la fuite. Il fut retrouvé, deux semaines et demie plus tard à Londres. Il avoua avoir entraîné la fillette dans son appartement, avoir abusé d'elle et l'avoir ensuite tuée, de peur qu'elle racontât le drame à ses parents.

Le procès, qui se déroule actuellement à Bâle, doit durer plusieurs jours. Le procureur du canton a insisté au cours de la première journée d'audience sur l'esprit malsain de l'accusé et sur le danger qu'il représente pour la société. (ats)

## Réouverture d'une fabrique à Semsales (FR)

Alors que la récession actuelle contraint de nombreuses entreprises à fermer leurs portes, une fabrique a été rouverte à Semsales (FR). Il y a deux ans, la fabrique de vêtements Magistris S.A. avait dû mettre fin à ses activités. Une nouvelle société, Pop Men S.A., a repris depuis lors les établissements en location et y occupe actuellement 15 personnes. Interrogé par l'ATS, un représentant de l'entreprise a déclaré que celle-ci espérait pouvoir porter à 30 l'effectif de son personnel. (ats)

## D'un bout à l'autre du pays

### Nidwald: la tenancière d'un hôtel agressée

Des inconnus ont commis, dans la nuit de lundi à mardi, une agression sur la personne de la tenancière d'un hôtel de Stansstad (NW). Après s'être fait remettre la clé du coffre de l'établissement, ils ont enfermé la malheureuse dans une cabine téléphonique non sans avoir mis l'appareil hors d'usage. Ils ont ensuite mis la main sur une somme de 22.000 francs. On ne sait pas encore si les agresseurs étaient deux ou trois. C'est après avoir téléphoné pour obtenir une chambre, ce que l'hôtelier accepta, que les inconnus se présentèrent, après 22 heures dans l'établissement. A peine entrés, ils ont commis leur acte. Ne voyant pas revenir sa femme, après un certain temps, l'hôtelier la retrouva où les malfaiteurs l'avaient enfermée. Elle est légèrement blessée.

### SAISIE DE FILMS PORNOGRAPHIQUES

La police cantonale de Schaffhouse a saisi des films et revues pornographiques ainsi que d'autres articles sexuels d'une valeur totale de plus de 50.000 francs en vue de leur destruction. Ces objets avaient été illégalement importés d'Allemagne voisine. Ils étaient destinés à un grossiste zurichois.

### COUPURE DE LA LIGNE AARAU - SCHOENENWERD

La ligne Aarau - Schoenenwerd (SO) a été coupée hier, entre 14 h. 30 et 16 h. 30, à la suite de la chute d'un camion avec remorque sur la voie. Comme l'a indiqué la direction du 2e arrondissement, des trains directs ont dû être détournés tandis que le service local était assuré par cars.

### LES CHEVEUX LONGS NE SERAIENT PLUS A LA MODE

La coupe «beatles», les cheveux longs descendant sur les épaules et l'«afro-look» ne sont plus à la mode, même chez les jeunes générations. C'est du moins ce qu'a estimé un jury lors des éliminatoires en vue de la Coupe suisse 1976 de coiffure masculine en proscrivant tout cheveu égaré sur le col d'une chemise.

### SCHAFFHOUSE: UN VOLEUR COSTAUD

La police schaffhouseoise a procédé à l'arrestation d'un jeune voleur âgé de 26 ans qui avait volé un coffre-fort pesant la bagatelle de 125 kilos et qui l'avait ensuite transporté pour l'ouvrir. Il n'y a trouvé qu'une modeste somme en argent liquide. Le jeune homme a avoué avoir commis encore de nombreux autres délits, lui ayant rapporté, depuis le printemps 1975, quelque 13.000 francs.

### INCENDIE A BERNE

Un incendie a éclaté dans les combles d'un immeuble locatif à Berne. Les pompiers sont intervenus massivement et ont réussi à empêcher une extension du feu aux immeubles proches.

### HOLD-UP A SANKT-GALLENKAPPEL (SG)

Une agression à main armée a été perpétrée, hier matin, au guichet de la Caisse Raiffeisen de Sankt-Gallenkappel (SG). 20.000 francs ont été emportés, remis sous la menace d'une arme, par un inconnu qui, avant de prendre la fuite, a enfermé l'administrateur dans la salle des coffres. Il n'a pas encore été possible de mettre la main sur le malfaiteur, qui doit être âgé d'une vingtaine d'années. (ats)

Les exportations suisses vers les pays arabes

## Un grand bond en avant en 1975

Les premiers résultats du commerce extérieur de la Suisse en 1975 montrent clairement que les hommes d'affaires de notre pays, cherchant à parer les effets de la récession économique, se sont tournés vers les marchés des pays en voie de développement. En effet, si les exportations suisses dans le monde ont baissé l'année dernière de quelque 5,4 pour cent (les importations: -20,2 pour cent) les ventes dans les pays arabes et dans les pays producteurs de pétrole ont réalisé un bond en avant.

En dépouillant la revue «Informations économiques» de l'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC) qui traite de la situation commerciale dans une centaine de pays, l'attrait exercé par certains pays d'Afrique du Nord ou du Moyen-Orient sur l'industrie suisse ressort avec évidence.

### EGYPTE ET ALGERIE

En Egypte, au cours des onze premiers mois de l'année 1975, les exportations suisses se sont élevées à 150 millions de francs contre 90 millions au cours des onze premiers mois de l'année précédente. Les importations de produits égyptiens par la Suisse se sont élevées à 17,5 millions (37,7 millions), ce qui représente un solde favorable

pour la Suisse de 132 millions (52 millions).

En Algérie, les exportations ont passé de 96,4 millions de francs en 1974 à 119,6 millions en 1975 alors que les importations ont baissé de 135,4 millions en 1974 à 34,3 millions l'année dernière. Négatif en 1974, le solde est maintenant en faveur de la Suisse pour un montant de 85 millions.

### ÉMIRATS ET ARABIE SÉOUDITE

Les importations de pétrole provenant des Emirats arabes unis ont quelque peu diminué en 1975. Elles se chiffrent à 472,5 millions contre 535,7 millions l'année précédente. Alors que les exportations suisses à destination des Emirats ont diminué de 30 mil-

lions en 1975, elles ont progressé de 16 millions vers le Qatar et de 19 millions vers Oman.

Le solde des échanges commerciaux avec l'Arabie séoudite est de 131 millions en faveur de la Suisse (30 millions en 1974). Les exportations ont progressé de 102 millions pour se fixer à 249 millions.

Avec l'Irak, les exportations suisses se sont élevées à 157 millions, ce qui représente une augmentation de 64 millions. Le total des importations représente quelque 200.000 francs.

Ont également progressé les exportations suisses en Jordanie (plus cinq millions), au Maroc (plus 10 millions), en Syrie (plus 32 millions), en Tunisie (plus 14 millions).

Au Koweït, les ventes suisses ont progressé de neuf millions pour se fixer à 77,8 millions. Cependant, la Suisse a importé de ce pays des produits pétroliers pour une somme totale de 129,1 millions de francs (172,7 millions en 1974). On remarquera que nos échanges dans cette partie du monde comprennent également Israël où nos exportations ont progressé de 43 millions l'an passé. (ats, Impar)

## Chômage partiel en décembre: environ 130.000 personnes touchées

Les réductions d'horaire de travail (chômage partiel) ont touché 95.548 hommes en décembre (80.863 en novembre) et 41.113 femmes (36.714). En tout, quelque 5,04 millions (3,42 millions) d'heures ont été chômées par ces 136.661 (117.577) personnes. C'est ce qui ressort de la statistique publiée par l'OFIAMI (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail) qui révèle que — conformément à l'ordonnance du 9 juillet 1975 sur l'extension de la statistique du marché du travail — 2516 entreprises ont annoncé en décembre 1975 du chômage partiel aux offices du travail compétents: elles étaient au nombre de 2183 en novembre.

L'accroissement du chômage-partiel dans l'intervalle d'un mois, qui se manifeste surtout dans le nombre des heures chômées, s'explique par le fait que beaucoup d'entreprises ont interrompu plus longtemps que d'habitude leur activité pendant les fêtes.

Des motifs d'ordre économique ont été invoqués pour le licenciement de 2119 (1885) hommes et de 1022 (836) femmes. En outre, des résiliations de contrats de travail prenant effet à une date ultérieure ont été signifiées pour les mêmes motifs à 902 (1838) hommes et à 421 (752) femmes.

En ce qui concerne la statistique du chômage partiel par cantons, l'OFIAMI a publié les chiffres suivants: 27.557

travailleurs concernés dans le canton de Berne, 16.197 dans le canton de Zurich, 14.434 dans le canton de Soleure, 10.518 dans le canton de Neuchâtel, 9631 dans le canton de Saint-Gall, 7208 dans le canton d'Argovie, 7058 dans le canton de Genève, 6247 dans le canton de Vaud et 6197 dans le canton de Bâle-Ville.

Par groupes de profession, la statistique s'établit comme suit: 55.326 chômeurs partiels dans le secteur des métaux et machines, 24.189 dans celui de l'horlogerie et de la bijouterie, 14.352 dans celui de la technique, 12.426 dans les professions de commerce, 5933 dans les professions textiles, 3969 dans le bois et liège et 3093 dans l'habillement.

En slalom géant, à Zwiesel, en Allemagne de l'Ouest

## Le Suédois Ingemar Stenmark encore souverain



Le Suédois Stenmark, au cours de cette épreuve. (bélino AP)

Déjà en verve depuis le début de l'hiver, le Suédois Ingemar Stenmark a ajouté un nouveau succès à son palmarès en enlevant le slalom géant de Zwiesel, petite station ouest-allemande près de la frontière tchécoslovaque. Le skieur de Taernaby (20 ans) a laissé à nouveau une excellente impression de facilité sur une piste très rapide. Il a du même coup consolidé sa position en tête de la Coupe du monde. A une semaine du début des Jeux olympiques, l'opération peut s'avérer très bénéfique sur le plan psychologique pour le talentueux Suédois, qui a finalement relégué à 17 centièmes Gustavo Thoeni, à 99 centièmes Hans Hinterseer et qui a finalement résisté à l'assaut massif des Suisses dans la deuxième manche.

### Satisfactions helvétiques

Distançés le matin, les concurrents helvétiques se sont complètement réhabilités l'après-midi, Heini Hemmi — il a réussi à conjurer le mauvais sort, pour une fois — signant le meilleur temps de la 2e manche en 1'13"83, devant Stenmark (1'13"83), Pargaetzi (1'14"07), Hinterseer (1'14"10) et Thoeni (1'14"11).

Le redressement de Heini Hemmi surtout, qui figurait en 9e position après la 1ère manche, est significatif des possibilités du coureur de Churwalden (27 ans). Il n'en demeure pas moins que le meilleur atout dans cette spécialité est encore Engelhard Pargaetzi lequel, déçu de sa 1ère manche (5e à 1'17 de Gustavo Thoeni), a joué avec un succès évident son va-tout par la suite.

Les Suisses ont réalisé une performance d'ensemble remarquable. Pour sa première apparition en coupe du monde, Christian Hemmi (12e) a agréablement surpris. Le jeune frère de Heini Hemmi, âgé de 22 ans, s'est fait particulièrement remarquer dans la 1ère manche où, sur une neige qui avait tendance à creuser rapidement, il a obtenu le 10e temps (1'17"55) avec le dossard No 38.

Christian Hemmi, qui a fait ses classes en Coupe d'Europe, pourrait ainsi

## Mérite sportif neuchâtelois 1975



Au cours de leur assemblée générale annuelle, les journalistes sportifs neuchâtelois ont décidé de décerner à nouveau un mérite sportif pour 1975. A cette occasion, ils ont redéfini les critères du choix, préférant récompenser une femme ou un homme pour ses mérites et non pour les résultats obtenus.

A la suite d'un vote, c'est le gymnaste Raymond Gallego (21 ans), de Neuchâtel, (notre photo Schneider) qui a été désigné. Dans son enfance, il avait été victime d'une attaque de poliomyélite. Aujourd'hui, l'une de ses jambes est demeurée atrophiée, ce qui ne l'a pas empêché, à force de volonté et de courage, de se hisser à un niveau très appréciable (degré de performance 5).

être appelé à perpétuer une tradition désormais familiale après avoir toutefois perdu un peu de terrain dans la 2e manche. Celle-ci a également joué un mauvais tour à Piero Gros qui n'a pas paru tellement à l'aise et qui a ainsi été éliminé de la lutte directe pour les premières places. Le fougueux « Pierino » a aussi été victime, il est vrai, du renversement de situation des Suisses Pargaetzi et Hemmi sur lequel il est quand même parvenu à conserver 66 centièmes d'avance.

On attendait plus, en revanche, de Walter Tresch (19e) qui n'a pas paru suffisamment motivé dans la 2e manche. Les représentants helvétiques ont toutefois tenu leur rôle à la perfection, confirmant par la même occasion les espoirs placés en eux pour les JO. A noter aussi le bon comportement de l'Américain Steve Mahre (8e de la 1ère manche avec le dossard 41) et celui de l'Autrichien Anton Steiner qui ne possède pas seulement des qualités de descendeur.

### Résultats

1. Ingemar Stenmark (Sue) 2'28"96 (1'15"13 et 1'13"83); 2. Gustavo Thoeni (It) 2'29"13 (1'15"02 et 1'14"11); 3. Hans

Hinterseer (Aut) 2'29"95 (1'15"85 et 1'14"10); 4. Engelhard Pargaetzi (S) 2'30"28 (1'16"19 et 1'14"07); 5. Piero Gros (It) 2'30"54 (1'15"75 et 1'14"79); 6. Heini Hemmi (S) 2'31"20 (1'17"48 et 1'13"72); 7. Klaus Heidegger (Aut) 2'32"08; 8. Franco Bieler (It) 2'32"23; 9. Steve Mahre (EU) 2'32"40; 10. Anton Steiner (Aut) 2'32"46; 11. Thomas Hauser (Aut) 2'32"49; 12. Christian Hemmi (S) 2'32"57 (1'17"5 et 1'15"02); 13. Ernst Good (S) 2'32"64 (1'18"33 et 1'14"31); 14. Albert Burger (RFA) 2'32"85; 15. Erik Haker (Nor) 2'33"10. Puis: 19. Walter Tresch (S) 2'33"59 (1'18"01 et 1'15"58); 24. Jean-Luc Fournier (S) 2'34"11 (1'18"16 et 1'15"95).

Heureuse surprise avant le départ pour les JO

## Hans Schmid renoue avec le succès

A une semaine des Jeux olympiques, Hans Schmid a renoué avec la victoire alors que ses performances antérieures avaient fait naître quelques inquiétudes. Sur le tremplin de Saint-Moritz, le sauteur soleurois a remporté le 2e concours comptant pour la coupe des nations. Il s'est imposé avec des sauts de 87 et 89 mètres devant 52 autres concurrents.

La performance de Hans Schmid (28 ans) est réjouissante dans la mesure où elle survient à un moment opportun. Depuis le début de la saison, le sauteur de Mumliswil traversait une grave crise de confiance. Il est encore trop tôt pour savoir toutefois si l'ancien vain-

queur de Holmenkollen a retrouvé toute son efficacité d'antan. Déçu de sa troisième place (19,7 points de retard), le St-Gallois W. Steiner a laissé entendre qu'il avait particulièrement souffert de la température extrêmement fraîche. Classement:

1. Hans Schmid (S) 243,2 (87-89 m.); 2. Sepp Schwinghammer (RFA) 242,2 (89-87); 3. Walter Steiner (S) 223,5 (82-82); 4. Peter Leitner (RFA) 222,3 (83-84); 5. Ernst von Grunigen (S) 221,8 (82-80); 6. Rudi Tusch (RFA) 221,7; 7. Robert Moesching (S) 221,2 (83-83); 8. Dimitri Abramov (URSS) 217,3; 9. Gilbert Poirot (Fr) 215,8; 10. Alfred Grosche (RFA) 214,2.

Ce soir, à 20 h., au Centre sportif de La Chaux-de-Fonds

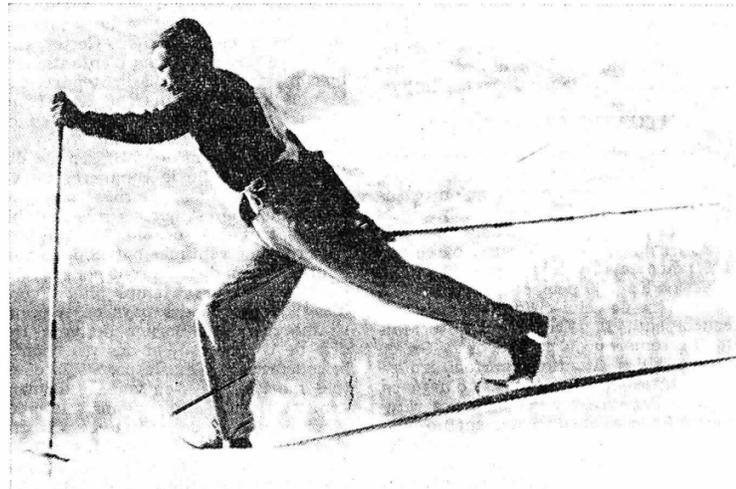
## Mémorial Dolfi Freiburghaus «à l'américaine»

Les dirigeants du Ski-Club de La Chaux-de-Fonds, après avoir honoré Georges Schneider, tenaient à récidiver pour leur coureur de fond, également décédé, Dolfi Freiburghaus. Ce Mémorial se disputera selon la formule d'une américaine. Chaque équipe est composée de deux coureurs licenciés du même club. Concurrents qui se relayeront tous les tours (2 km.) pour en effectuer dix, soit cinq chacun.

### VINGT-CINQ ÉQUIPES

Pour cette première, 25 équipes ont été retenues et parmi celles-ci quelques favoris ayant noms La Sagne (Ducommun et F. Jacot, membre des cadres de l'équipe suisse), La Brévine (Huguenin et Rosat), Les Cernets-Verrières (J.-P. Rey et L. Québette) qui rivaliseront d'ardeur avec les Chaux-de-Fonniers et les clubs de Marbach (K. et F. Lotscher) et Plasselb, soit deux formations à même d'aborder la course avec la ferme intention de vaincre.

La neige qui recouvre le Centre sportif de La Charrière, sous l'effet des projecteurs, donne un éclat féérique. Toutes les conditions sont donc remplies pour que cette mani-



Le regretté champion chaux-de-fonnier Dolfi Freiburghaus qui avait été le premier coureur d'Europe centrale à battre les Nordiques, en 1943, à Engelberg.

festation connaisse un plein succès si le public vient encourager les concurrents qui se disputent la vic-

toire sur un parcours qui demandera un effort soutenu pendant 1 h. 15 de course au minimum. Départ en ligne, à 20 h. et distribution des prix à 22 h. à la Fleur de Lys, salle du premier étage.



A ne pas manquer, le départ en ligne. (photo AS)

## En basketball, les Erguéliens sont champions de groupe

Ayant remporté, à Bienne, son dernier match contre Bienne II, le BBC Saint-Imier termine ainsi champion du groupe Bienne-Jura.

L'enjeu était important. En effet, en cas de victoire des Seelandais, trois équipes se seraient retrouvées à égalité de points, Oméga Bienne qui partageait jusque là la tête avec les Erguéliens ayant été battu jeudi dernier par le troisième, Bienne II. Il n'est dès lors pas étonnant que les premières minutes furent consacrées à l'observation de la tactique adverse. A la neuvième minute, les deux équipes en étaient toujours à égalité, 13-13. Les Imériens réussirent alors à prendre un léger avantage grâce notamment à une meilleure construction des attaques, et à une défense très stricte. Au repos, le score était de 31-21 en faveur des visiteurs.

La seconde période vit les Erguéliens porter l'avance à 18 points dès les premiers tours d'horloge. Il semblait dès lors que le trou était fait. Mais les Seelandais réussissaient à revenir à onze points au profit d'un léger passage à vide des visiteurs. C'est alors que le coach imérien profita d'un temps mort pour relancer ses troupes qui parvinrent au coup de sifflet final sur le score de 56-40.

Victoire nette et méritée donc pour l'équipe du vallonn qui se retrouve ainsi seule en tête. Voici d'ailleurs le classement final de ce groupe. 1. St-Imier: 8 matchs, 14 points; 2. Oméga Bienne: 8, 12; 3. Bienne II: 8, 10; 4. Porrentruy II et Rapid Bienne II: 8, 2.

### ET MAINTENANT ?

Les deux premières formations formeront, avec les deux premiers des deux groupes Berne, la deuxième ligue cantonale. Trois autres équipes viendront grossir les rangs au terme d'un championnat éliminatoire. Les autres teams formeront la troisième ligue cantonale. Ces divers championnats de-

vraient débiter vers fin février pour se terminer à fin avril. Ces remaniements sont dus au nombre toujours plus grand d'équipes de la Ville fédérale, et au forfait des équipes de Renan et Moutier. Il n'était dès lors plus possible de faire des groupes régionaux.

L'équipe vainqueur du jour était la suivante: Chevalier (2), Barbey (4), Sammt (7), Parsy (14), Paratte (16), Rufener, Tschanz P.-A. (6) et Tschanz J.-P. (7). A noter l'absence de Zaugg, malade, et le retour de Rufener. J. Z.

### Championnat de hockey de première ligue

## Saint-Imier - Tramelan 5-4 (3-1, 0-1, 2-2)

Patinoire d'Erguel, neige durant presque toute la rencontre, 300 spectateurs. — ARBITRES: MM. Vallotton et Biolley. — SAINT-IMIER: Bourquin; Chiquet, Gobat; Niklès, R. Perret, P.-A. Perret; Wittmer, Moser; Meyer, M. Von Gunten, J.-C. Von Gunten; Zeller, R. Schori, H. Schori, Geiser. — TRAMELAN: Voisin; Geiser, Bassioni; Gagnebin, G. Vuilleumier, Tellenbach; Hugi, Gionnanni; Piaget, Bertschi, R. Vuilleumier; Doriot, W. Vuilleumier. Tramelan joue sans Matthey et Vuilleumier Richard, tous deux blessés. — MARQUEURS: Geiser, P.-A. Perret 3 fois, Bertschi 2 fois, Hugi, R. Perret, Chiquet.

Un derby houleux et qui ne tint pas ses promesses. La rencontre fut fortement contrariée durant les trente premières minutes par la neige qui tombait en abondance. Tramelan ouvrit la marque par Geiser puis trois splendides actions des frères Perret permettaient à Saint-Imier de prendre ses distances. Par la suite la neige empêcha la pratique d'un jeu de bonne facture.

Au cours de la deuxième période les esprits s'échauffèrent: et les expulsions furent nombreuses. Beaucoup de palabres mais peu de beau jeu, les joueurs ayant infiniment de peine à maîtriser leurs nerfs et les arbitres

n'ayant plus le match en main. Supérieurs dans tous les domaines, les Erguéliens, par trop nerveux comme leurs adversaires d'ailleurs, rataient plusieurs occasions et Tramelan parvenait à réduire l'écart.

Début en force de Tramelan au dernier tiers. Remis en confiance les visiteurs entamèrent l'ultime période en force et après quatre minutes ils avaient renversé la vapeur. Le match dès lors gagna en intensité et les Imériens parvenaient à égaliser. Dès ce moment Saint-Imier se mettait sérieusement à l'ouvrage et Tramelan se battait avec la dernière énergie. Ils ne pouvaient cependant pas empêcher Saint-Imier d'obtenir une courte victoire puisqu'à la 56e minute Chiquet battait Voisin pour la cinquième fois. Une défaite qui place Tramelan dans une situation presque désespérée. (1b)

### MATCH AMICAL A GENEVE

Genève-Servette - Bienne 6-7 (0-1, 1-4, 5-2).

### AVEC LES JUNIORS CHAUX-DE-FONNIERS

ELITES: Bienne - HCC 5-6; IN-TERS: Fribourg - HCC 1-7; Juniors A: HCC - Moutier 0-3; NOVICES B: HCC - Serrières 5-1.

## Un Chaux-de-Fonnier gagne à Chaumont

La première course sur 30 kilomètres, organisée à Chaumont, marquée par l'absence de quelques « témoins » jurassiens, tels Rosat, Benoît et autre Ducommun, s'est terminée par une nette victoire du Chaux-de-Fonnier Laurent Gacond. Ce dernier a signé un très bel exploit et son succès ne souffre aucune discussion. Le Chaux-de-Fonnier a laissé le Biennois Kunzi à plus d'une minute (1'21"), Guido Parpan, de Disentis, à 2'31", Eric Schertenleib, le « régional de l'étape », à 3'42", Bernard Brunisholz (Cernets-Verrières) à 5'22". C'est dire combien sa supériorité fut évidente, éclatante.



Laurent Gacond.

## Le Canadien Cadieux restera à Berne

L'entraîneur-joueur canadien Paul-André Cadieux et la direction du CP Berne sont parvenus à un accord pour une prolongation de mandat d'une année. On ne sait pas encore actuellement si Cadieux fonctionnera à nouveau comme entraîneur-joueur ou comme entraîneur et coach. Les responsables attendent de connaître le verdict des transferts.

Voir autres informations sportives en page 17

Organisation:



Course de fond à l'américaine sur 20 km.

# Mémorial D. Freiburghaus

25 équipes de 2 coureurs — Relais après chaque boucle de 2 km.

Formule spectaculaire et nouvelle pour notre région

Centre sportif  
de La Charrière  
**CE SOIR**

Départ en ligne à 20 h.

## VENTES SPÉCIALES

autorisées du 15 janvier au 4 février 1976



Rayons :

après-ski - bottes  
molières - pumps  
pantoufles

DAMES - MESSIEURS - ENFANTS

Prix très intéressants  
**RABAIS 10%**

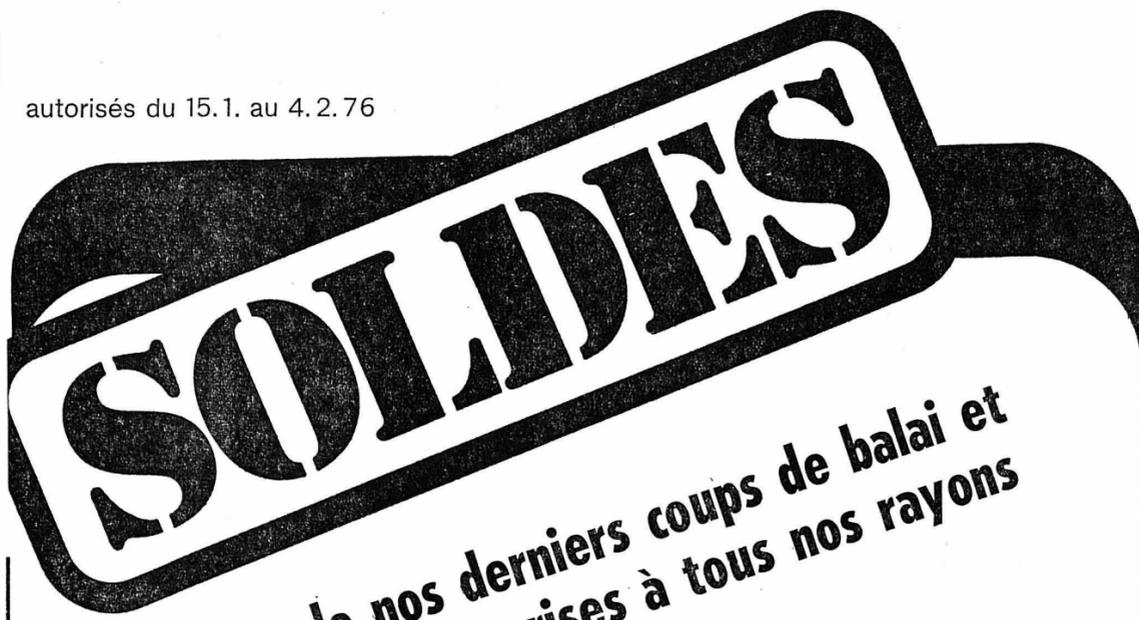
SUR LES ARTICLES NON BAISSÉS

# J. KURTH S.A.

La Chaux-de-Fonds  
Place du Marché

Tavannes  
Grand-Rue 11

autorisés du 15.1. au 4.2.76



Profitez de nos derniers coups de balai et  
de nos rabais surprises à tous nos rayons

Chemise mode  
monsieur

**20.-**

100% coton fantaisie

~~29.-~~

Pyjama enfant

frotté stretch

**10.-**

Couverture piquée

pure laine 140/200

**60.-**

Laine à pullovers

pelote de 50 g.

**1.-**

### AVIS OFFICIELS



Bataillon de sapeurs-pompiers  
La Chaux-de-Fonds

## Recrutement 1976

Nous rappelons aux jeunes gens de la classe 1955 le recrutement pour le bataillon de sapeurs-pompiers qui aura lieu le

VENDREDI 30 JANVIER 1976

dès 19 h. 30, au 1er étage

du POSTE DE POLICE, place de l'Hôtel-de-Ville,

ils se présenteront avec le livret de service militaire.

Les jeunes gens des classes 1952 à 1954 qui s'intéressent à notre organisation et désirent être incorporés, peuvent également se présenter.

ETAT-MAJOR DE BATAILLON

### OFFRES D'EMPLOIS

**SSR**

Il Servizio svizzero delle Onde corte a Berna (programmi per l'estero della radiodiffusione svizzera) cerca per il suo programma in lingua italiana un(o)

## TRADUTTORE (TRICE)

con i seguenti incarichi :

- traduzione dall'inglese di bollettini d'informazione,
- traduzione di commenti politici e altri testi redazionali dal francese o dal tedesco (a scelta),
- lettura al microfono.

Si richiedono una vasta cultura generale, lingua materna italiana, ottima conoscenza dell'inglese e di una seconda lingua nazionale, interesse per i problemi d'attualità, nozioni di dattilografia.

Offriamo un lavoro interessante, variato, nell'ambito di un piccolo gruppo redazionale. Possibilità d'impiego a tempo parziale. Retribuzione e prestazioni sociali secondo il contratto collettivo SSR.

Candidati di nazionalità svizzera devono inoltrare le offerte (curriculum vitae, referenze, fotografia) all'ufficio del personale, Servizio svizzero delle Onde corte, Giacomettistrasse 1, 3000 Berna 15.

### OFFRES D'EMPLOIS

METALEX S. A.

FABRIQUE DE BOÎTES DE MONTRES

Membre du groupe Gramex

cherche

## polisseurs qualifiés

Nous demandons :

- Connaissance approfondie du métier.

Nous offrons :

- Rémunération en fonction des capacités.
  - Avantages sociaux d'une grande entreprise.
- Date d'entrée : tout de suite ou à convenir.

Faire offres écrites ou téléphoniques à :

METALEX S. A., Sugits 1, 2114 FLEURIER  
Tél. (038) 61 11 55

▶ En ayant recours aux colonnes de L'IMPARTIAL ◀  
▶ vous assurez le succès de votre publicité ◀▶

Importante entreprise de La Chaux-de-Fonds, aux activités variées en Suisse et à l'étranger, recherche pour deux divisions de son département commercial:

### une secrétaire

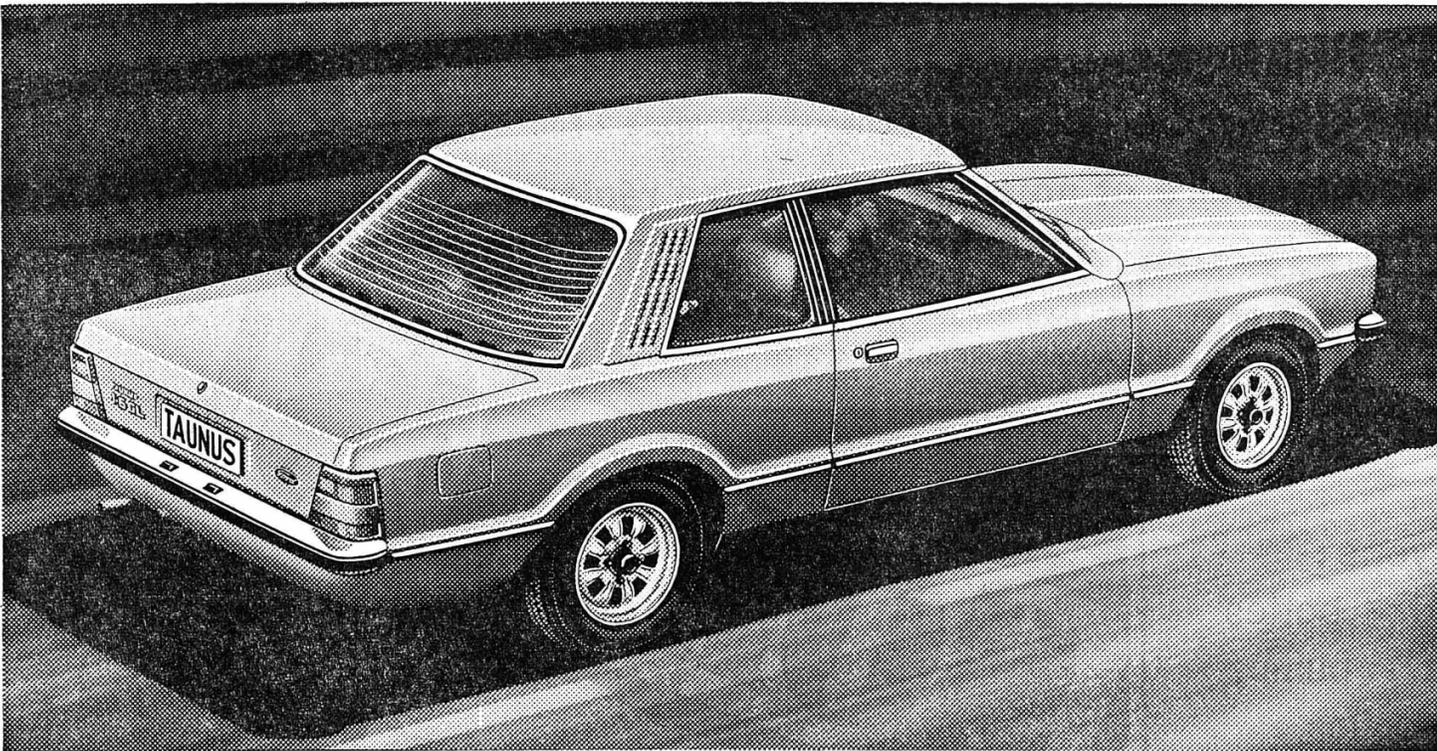
de langue maternelle française, de bonnes connaissances d'allemand et d'anglais sont souhaitées

### une employée de bureau

QUALIFIÉE

Date d'entrée : à convenir, mais au plus tard le 1er avril 1976.

Les candidates ayant quelques années de pratique sont invitées à soumettre leur offre en joignant une photographie aux documents usuels, sous chiffres P 28 - 950012 à Publicitas, 51, Av. Léopold-Robert, 2301 La Chaux-de-Fonds.



## La nouvelle Ford Taunus. Fr. 12300.-. La meilleure preuve que chez Ford votre sécurité ne dépend pas de votre budget.

Ford est le premier et, actuellement, le seul constructeur automobile qui offre «la même sécurité pour tous» - chaque Ford est dotée du même équipement complet de sécurité et la nouvelle Taunus confirme ce principe de «sécurité sans compromis».

Toutes les caractéristiques qui ont fait de l'ancienne Taunus le «best-seller» de sa catégorie, la nouvelle

Taunus les conservera avec de nombreuses améliorations.

**Meilleure sécurité routière.** Le nouveau spoiler à l'avant augmente l'adhérence au sol. Les ressorts hélicoïdaux du type progressif travaillent en fonction de la charge.

**Meilleure sécurité de bord.** La surface de la glace arrière chauffante a été augmentée de 32%, pour une meilleure

visibilité. Le pare-brise est en verre laminé: le verre le plus sûr, il n'éclate pas sous l'impact, il se déforme.

**Meilleure sécurité par l'équipement.** Phares à iode, ceintures de sécurité automatiques à enrouleur, appuie-tête réglables et, à partir du modèle L: rétroviseur extérieur réglable de l'intérieur.

Cinq modèles. Sept moteurs: quatre ou six cylindres. La Taunus est la «V6»

la moins chère sur le marché. A propos prix: les nouvelles Taunus ne sont pratiquement pas plus chères que les anciens modèles, quelquefois même moins chères, exemple: la Taunus 1300. Comparez et essayez une voiture sûre: la nouvelle Ford Taunus.

Ford Taunus, 1300 cc, 2 portes, Fr. 12 300.- Garantie Ford: 1 an kilométrage illimité.

Sécurité comprise  Le signe du bon sens.

Garage des Trois-Rois S.A. La Chaux-de-Fonds: Boulevard des Eplatures 8, tél. (039) 26 81 81, magasin de vente: Avenue Léopold-Robert 92/Rue de la Serre 102. Neuchâtel: Pierre-à-Mazel 11, tél. (038) 25 83 01. J.-P. et M. Nussbaumer Le Locle: Rue de France 51, tél. (039) 3 24 31. Cortaillod: Daniel Lanfemmann, Garage, chemin des Jordils 16 - Môtiers: Alain Dürig, Garage, rue du Ried - Le Noirmont: André Gay, Garage Rio - Saint-Imier: Garage Mérija S.A.r.l., 24, rue de Châtillon.

### DEMANDES D'EMPLOIS

#### Demoiselle

CHERCHE À DOMICILE n'importe quel travail. Tél. (039) 23 63 74

#### Etampeur

capable de travailler seul, prendre des responsabilités, fabriquer des outillages ronds, **CHERCHE PLACE.**

Ecrire sous chiffre RM 1163 au bureau de L'Impartial.

#### Ouvrier manuel

22 ans, **CHERCHE EMPLOI** en atelier ou en fabrique.

Tél. (039) 23 02 35, heures repas.

#### Faiseur d'étampes

possédant CFC, diplôme du Technicum, expérimenté, **cherche changement de situation**, en toutes branches. Poste à responsabilités.

Ecrire sous chiffre AS 1581 au bureau de L'Impartial.

#### Jeune Suisse allemande

diplômée **VENDEUSE** et 1 an supplémentaire de formation commerciale **cherche place** pour le 1er mai 1976 lui permettant d'approfondir ses connaissances de français.

Ecrire sous chiffre DS 1580 au bureau de L'Impartial.

Jeune fille cherche place comme

#### aide de bureau

ou autre. Entrée à convenir. — Ecrire sous chiffre DF 1543 au bureau de L'Impartial.

#### Secrétaire qualifiée

habile sténodactylo, connaissance des langues, **cherche emploi à temps partiel.** Ecrire sous chiffre LG 1525 au bureau de L'Impartial.

Profitez de notre nouvelle **IMPORTATION DIRECTE D'USINE** sans intermédiaire... et jugez vous-même !

**200 machines à laver le linge**

DE GRANDE MARQUE

Prix catalogue Fr. 1.690.—

cedées à :

**Fr. 948.-**

soit 44% de **RABAIS !**

COMPRIS :

Mise en service - démonstration **GARANTIE TOTALE D'UN AN** Travail effectué par nos propres monteurs **FACILITE DE PAIEMENT.**

**Toulefer SA**

PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE

Tél. (039) 23 13 71



#### POUSSINES

Babcock blanche et Warren brune, ainsi que croisée **Leghorn Hampshire** de 2 1/2 à 6 mois. Santé garantie. Coquelets d'engrais. A vendre chaque semaine. Livraison à domicile.

S. MATTHEY, pare avicole, XIII-CANTONS 1599 Henniez (VD) — Téléphone (037) 64 11 68

#### SCIERIE LAINE DE BOIS

pour vos emballages

**LOUIS THIEBAUD**

Scierie ☎ (038) 61 24 13 Appart. ☎ (038) 61 17 69 **2115 BUTTES**

#### ON CHERCHE À ACHETER

#### machines de production pour l'horlogerie

construction 1970 environ et plus récentes, soit :

décolleteuses Tornos ou Petermann, 3 - 16 mm.

machines à tailler Wahli ou Strausak perçuses Hauser, etc.

meuleuses Studer et Wickman

machines à river roues et pignons

presses pneumatiques Walther et Hugi

machines à polir, système Delfir

installations de trempage, nickelage, compresseur 490 M3/H

autres machines pour la fabrication de pièces d'horlogerie

Offres rapides sous chiffre 980 003 avec spécifications et prix pour paiement comptant, à Publicitas S. A., 2740 Moutier.

#### TECHNICUM NEUCHÂTELOIS

DIVISION DE LA CHAUX-DE-FONDS

ANNÉE SCOLAIRE 1976 - 1977

#### Inscription des mécaniciens en automobiles

Les candidats à l'apprentissage de mécanicien en automobiles désirant faire un **apprentissage à plein temps** au Technicum neuchâtelois ont l'obligation de subir un examen d'aptitudes selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 mai 1968.

Les inscriptions des élèves mécaniciens en automobiles sont à faire parvenir au secrétariat du Technicum neuchâtelois, Progrès 38-40, La Chaux-de-Fonds, jusqu'au 9 mars 1976 au plus tard. Seuls seront admis les jeunes gens ayant subi l'examen d'aptitudes.

L'examen aura lieu les 31 mars et 1er avril 1976.

Les formules d'admission et tous renseignements seront fournis par le secrétariat.

Direction générale

### A LOUER MAGASIN

40 m2, bien situé. Convientrait éventuellement comme dépôt ou entrepôt.

LOYER MODÉRÉ. Tél. (039) 23 63 74

### AUX ROCHETTES LAPIN ET POLENTA

### Loto des chasseurs

SAMEDI 31 janvier ANCIEN STAND

### Votre partenaire pour vos vacances balnéaires: Car Marti

Voyagez confortablement en car première classe jusque devant l'hôtel de votre plage préférée. Et profitez des prestations élevées et des prix bas.

**Ile d'Ischia** (Italie du Sud) 12 jours dès **870.-**

**Rovinj** (Yougoslavie) 10 jours dès **460.-**

**Portoroz** (Yougoslavie) 10 jours dès **535.-**

**Lido di Jesolo** (Italie) 10 jours dès **395.-**

**Royan** (sud-ouest de la France) 13 jours **1420.-**

**Rosas** (Costa Brava) 10 jours dès **495.-**

Excellent choix d'hôtels, chambres avec bain/douche, pension complète compris.

**Bon gratuit**

Veuillez m'envoyer sans engagement le grand illustré des voyages de vacances Car Marti

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

rue \_\_\_\_\_

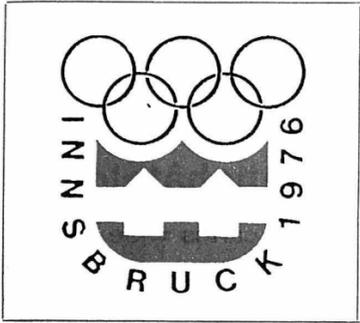
NPA/localité \_\_\_\_\_



**marti**

**Priorité à la qualité!**

2300 La Chaux-de-Fonds 84, av. Léopold-Robert Tél. (039) 23 27 03 ainsi que: Berne, Bümpliz, Bienne, Kallnach, Neuchâtel.



# Pas question pour les Suisses de rééditer la razzia de Sapporo On attend toutefois beaucoup des filles groupées derrière Lise-Marie Morérod Des chances également dans les épreuves de bobsleigh

Il n'est pas question pour la Suisse de rééditer aux Jeux olympiques d'Innsbruck la série de ses exploits de Sapporo en 1972 (dix médailles, dont six en ski alpin). Dans plusieurs disciplines, les conditions seront totalement différentes, d'abord parce que les Autrichiens (plus que les Japonais il y a quatre ans), sauront tirer profit de l'avantage d'évoluer devant leur public. Avec Franz Klammer et leurs sauteurs, les Autrichiens auraient d'ailleurs modifié les données du problème même si les Jeux avaient eu lieu, comme primitivement prévu, à Denver. Les sélectionnés suisses ne partent d'ailleurs pas pour la capi-

tale du Tyrol sans une certaine appréhension. Ils n'ont pas oublié en effet que lors des Jeux d'hiver qui y avaient été organisés en 1964, la Suisse n'avait pas récolté la moindre médaille, ce qui ne s'était jamais vu depuis la création des Jeux et ce qui ne s'est plus reproduit depuis. Quant aux sports de glace, il s'agit surtout de « participer », ceci dans l'esprit olympique. On suivra pourtant l'entrée en lice de la Chaux-de-Fonnière Danielle Rieder, avec un intérêt tout particulier, lors des épreuves de patinage artistique, tout en espérant qu'elle fasse aussi bien qu'aux championnats d'Europe.



Elles devraient être en mesure de récolter une ou deux médailles. Il s'agit de Lise-Marie Morérod et de Bernadette Zurbriggen. (asl)

## Un solide trio de skieuses helvétiques en piste

Les skieuses sont cette fois les plus aptes à empêcher que ne se reproduise la débâcle de 1964. Le trio formé par Lise-Marie Morérod (19 ans), Bernadette Zurbriggen (19 ans) et Marie-Thérèse Nadig (21 ans) n'a son égal actuellement dans aucun pays. Dans un bon jour, Lise-Marie Morérod est capable de reléguer très loin derrière elle toutes ses rivales. C'est d'ailleurs Rosi Mittermaier qui faisait remarquer, après le succès de la Vaudoise dans le slalom géant de Kranjska Gora :

difficiles sur le plan technique. L'an dernier lors de la répétition générale, Klammer s'y était certes imposé. Mais Kussi et l'italien Herbert Plank n'avaient pas terminé très loin, alors... Pour le reste, Engelhard Pargaetzi en slalom géant (il a gagné cette saison en Coupe du monde à Madonna di Campiglio) et Walter Tresch en slalom spécial, paraissent seuls capables de briguer une place d'honneur. Tresch sera par ailleurs l'un des principaux candidats à la victoire dans le com-

de du ski nordique qui avait déjà découvert avec étonnement le Lucernois Sepp Haas à Grenoble (3e sur 50 km.). Il a permis alors à la formation helvétique de se hisser parmi l'élite mondiale de la spécialité, au détriment de l'une des nations les plus prestigieuses de l'histoire du ski de fond.

Depuis plusieurs saisons maintenant, les Suisses semblent plafonner au niveau international. Un recul a même été enregistré par rapport à la RDA (championne du monde), à l'URSS, à la Norvège, à la Suède, à la Finlande. La menace tchécoslovaque et italienne se précise aussi et ne facilitera pas la tâche de la formation helvétique qui a tout de même une réputation à défendre.

Consentants des difficultés de la tâche qui attend les sélectionnés, les responsables de la FSS tempèrent leur optimisme. A juste raison. Il n'empêche que les Suisses ont encore un rôle im-

portant à jouer sur les champs de neige de Seefeld où ils aligneront un quatuor apparemment équilibré et homogène avec, probablement, Renggli, Giger, Hauser et Kaelin.

### En saut, seul Steiner est capable de l'exploit

En saut, les Suisses n'affichent plus la même suprématie qu'il y a deux ou trois saisons. Hans Schmid, notamment, traverse une inquiétante crise de confiance et sa sélection, un moment hypothéquée, le blond Soleurois la doit plus à sa réputation qu'aux performances réalisées depuis le mois de décembre. Si les ambitions du jeune Moesching et du champion national Ernst

von Grunigen apparaissent limitées, en revanche Walter Steiner se pose en candidat à l'une des trois médailles au grand tremplin.

La Suisse peut aussi fonder beaucoup d'espoir sur le spécialiste du combiné Karl Lustenberger (24 ans), déjà 4e à Seefeld l'an passé. Le jovial Lucernois a déjà pris la succession d'Alois Kaelin. Contrairement à son célèbre prédécesseur, Lustenberger affiche une aisance et une efficacité remarquables en saut et il est incontestablement appelé à jouer les premiers rôles pour autant qu'il soit parvenu, ces derniers temps, à améliorer une condition physique insuffisante en raison d'une longue hospitalisation estivale.



En descente, on attend beaucoup de Philippe Roux. (asl)

« Lorsque Lise-Marie passe, une deuxième place est synonyme de victoire ». Si Lise-Marie passe, elle peut prétendre gagner le slalom spécial comme le slalom géant. Elle tient cependant le devant de la scène depuis le début du mois de décembre et elle risque d'éprouver une certaine lassitude en Autriche, contrairement aux Françaises notamment, qui ont trouvé la forme plus tardivement.

En descente, sur une piste comme celle de l'Axamer Luzum, où les difficultés techniques sont rares, la puissante Bernadette Zurbriggen partira au moins à égalité de chances avec l'Autrichienne Brigitte Totschnig. Victorieuse à deux reprises cette saison, la Valaisanne a été la plus régulière jusqu'ici et c'est en toute logique qu'elle occupe la première place de la Coupe du monde de descente.

Mais Marie-Thérèse Nadig, malgré les nombreux ennuis qu'elle a connus cette saison, aura également son mot à dire dans cette descente olympique. La piste olympique lui convient. Il ne faut pas oublier qu'en janvier 1975, elle y avait réussi l'exploit de battre Anne-Marie Moser-Proell.

### Atouts masculins, Roux, Russi et Tresch

Chez les messieurs, malgré l'absence de Roland Collombin et l'éviction de Walter Vesti, la Suisse comptera une fois encore sur ses descendeurs, et plus particulièrement sur Bernhard Russi, tenant du titre olympique, et Philippe Roux, pour tenter de profiter d'une défaillance éventuelle de l'Autrichien Franz Klammer.

Il serait injuste que Franz Klammer, l'indiscutable No 1 en descente, ne couronne pas sa saison par un titre olympique. On remarquera que la piste olympique du Patscherkofel lui convient moins que certaines autres, plus

biné, victoire récompensée par un titre mondial et non par une médaille olympique.

### Les Nordiques : une réputation à justifier

Sapporo, 1972. Dans la longue ligne droite d'arrivée, Edi Hauser et Sven-Ake Lundbaeck, le lauréat des 15 kilomètres, sont au coude à coude. Après un duel poignant, le Valaisan finit par émerger sur la fin. Avec une volonté farouche, il offre à la Suisse la médaille de bronze du relais 4 x 10 km. aux dépens de la Suède.

Ce exploit, auquel il faut associer Alfred Kaelin, Giger et Alois Kaelin, a retenti comme une bombe dans le mon-

### Les dispositions du déplacement

Les 63 sélectionnés suisses effectueront le déplacement d'Innsbruck par petits groupes. Les premiers à s'établir sur place seront les fondeurs et le spécialiste du combiné nordique (demain en compagnie du Dr Bernhard Segesser, médecin de la délégation helvétique).

Les bobeurs prendront leurs quartiers le 29 janvier, les descendeurs le vendredi 30, les descendeuses et les hockeyeurs le samedi 31, les « géantistes » et spécialistes du slalom le dimanche 1er février, les sauteurs et spécialistes du biathlon le lundi 2 février, les slalomeuses et « géantistes » féminines et le patineur de vitesse Franz Krienbuhl le mardi 3 février, les patineurs artistiques le mercredi 4 février. M. Karl Glatt hard fonctionnera officiellement comme chef de mission à partir du dimanche 1er février.

## Déjà cinq titres olympiques pour les bobeurs

En bobsleigh, la Suisse a une solide tradition. Il n'est que de consulter le palmarès des Jeux olympiques d'hiver pour s'en convaincre : quatorze médailles (cinq d'or, quatre d'argent et cinq de bronze) ont en effet déjà été remportées par des bobeurs helvétiques, avec cinq titres olympiques à la clef, grâce à Endrich - Waller (en 1948) en bob à deux, et à Scherrer (1924), Musy (1936), Kapus (1956) et Wicki (1972) en bob à quatre. Le bilan est certes rassurant mais il ne peut porter à un optimisme exagéré.

### PILOTES CHEVRONNÉS

Tant sur le plan physique que sur le plan technique, la sélection suisse, qui repose avant tout sur les épaules des pilotes Erich Schaerer (30 ans), Fritz Ludi (40 ans) et Hans Hiltbrand (31 ans), apparaît bien armée. Mais il faut tenir compte des conditions spéciales que les bobeurs helvétiques vont rencontrer à Innsbruck. Sur la piste artificielle d'Igls, ces derniers ne pourront pas en effet faire valoir tous les atouts qui font habituellement merveille sur une piste naturelle. Ainsi, Allemands de l'Ouest, Allemands de l'Est et Autrichiens, mieux habitués à ce genre de piste, disposeront de l'avantage d'un entraînement plus perfectionné.

Les espoirs suisses reposeront avant tout sur les deux équipages qui seront engagés en bob à quatre. Les résultats de ces dernières années, ou les

titres ont été glanés régulièrement (Stalder en 1971 et en 1973, Wicki en 1972, Schaerer en 1974) tendent du moins à le faire penser. Mais là aussi les bobeurs helvétiques ne seront probablement plus les seuls à obtenir d'excellents temps de départ, un avantage qui peut s'avérer prépondérant à Innsbruck.

Les pilotes des autres nations se sont aussi tournés vers des spécialistes de l'athlétisme pour les postes de freineur ou d'équipiers. Ainsi, la RDA a sélectionné le « Hurdler » Bethge, un homme qui « vaut » 13"5 au 110 m. haies. La RFA de son côté a retenu un autre spécialiste de la course de haies, Schumann, ceci relevé à titre d'exemples.

Comme on le voit, la tâche des bobeurs helvétiques apparaît ardue et leurs éventuels succès n'en prendront que plus de relief. A noter enfin, côté

chaux-de-fonnière, la participation de trois hockeyeurs, Dubois et les frères Neiningner et surtout celle combien sympathique de la patineuse Danielle Rieder.

Voir autres informations sportives en page 22

### Madame Stadelmann a su se faciliter la vie.



Madame Stadelmann (27) de Kaiser-augst a fait l'amère expérience des kilos en trop. Elle n'est hélas pas la seule à connaître un tel problème. Il ne faut pas s'en étonner à une époque comme la nôtre qui fait oublier le mouvement, offre une alimentation trop riche et soumet à l'agitation quotidienne.

Par conséquent, pour améliorer son bien-être personnel, il est nécessaire de prendre du mouvement et de contrôler strictement son poids. A cet effet, CONTOUR de Wander est un auxiliaire efficace. Les mets CONTOUR ne renferment que 300 ou 400 calories, mais ils contiennent toutes les substances indispensables à l'organisme: protéines, vitamines et sels minéraux.

Ecoutez ce qu'en dit Madame Stadelmann: « Depuis que je tiens régulièrement mon poids sous contrôle à l'aide de CONTOUR, je me sens bien dans ma peau. Les mets CONTOUR sont appétissants et simples à préparer. Avec CONTOUR, c'est la facilité même; pour s'en tenir à 1000 calories par jour, il suffit de lire le nombre de calories indiqué sur chaque mets. CONTOUR c'est exactement ce qu'il me faut! »

Service-conseil CONTOUR Berne, 031 457388



En bob, les titres et médailles sont nombreux. Ci-dessus, Jean Wicki et Edy Hubacher, champions olympiques, à Sapporo, en bob à quatre et médaillés de bronze en bob à deux. (asl)

# Grand loto

de la Société canine

Jeu de 29 janvier à 20 h. précises à l'Ancien Stand

Maximum de marchandise autorisé

Abonnements au prix de 16.- fr. pour toute la durée du match, en vente à l'entrée

**6 cartons, dont 4 pendules neuchâteloises l'une de marque ZENITH** 2 cartes = 3e gratuite

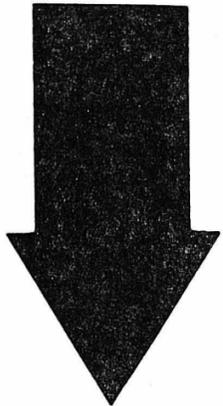
Dans les  
**DROGUERIES**  
de  
La Chaux-de-Fonds  
et du Locle

**DEMAIN**

**Jeu de**

**29**

**JANVIER**



**10%**

**SUR TOUS  
LES ARTICLES**

(Articles réglementés et nets exceptés)

## MAGASIN DE TABACS-JOURNAUX ET SALON LAVOIR

Excellente situation.  
Bonnes possibilités de développement.  
Mise au courant par l'ancien propriétaire.

Possibilité de louer un appartement dans un immeuble voisin.



Jean-Charles Aubert  
Fiduciaire et régie  
immobilière  
Av. Charles-Naine 1  
Tél. (039) 26 75 65  
La Chaux-de-Fonds

Pas de publicité = pas de clientèle

## VÉHICULES À MOTEUR

### Fiat X 1/9

1975 - 10.000 km.

### Citroën Dyane 6

1974 - 18.000 km.

PRIX INTÉRESSANTS

GARAGE DE LA RONDE  
F.-Courvoisier 55, tél. 039/23 54 04

## RENAULT R 16

1968, grise, 58.000 km.

## OPEL Kadett Rallye

1973, bleu-noir.

GARAGE DES MONTAGNES  
Av. Léop.-Robert 107 Tél. (039) 23 64 44

À VENDRE

## Morris Cooper 1000

année 1969, expertisée, 57 000 km., bon état.

Tél. (039) 23 16 14, heures repas.

## PETITES ANNONCES

au tarif réduit de 40 ct. le mot  
(minimum dix mots)

à l'exclusion de toute annonce  
commerciale ou ayant  
une certaine importance

### Chambres à louer

JOLI STUDIO meublé, bain, indépendant. Libre. 25, Hôtel-de-Ville, 1er étage  
Tél. (039) 23 29 85.

BELLE, INDÉPENDANTE, meublée, part cuisine et bain. Tél. (039) 22 44 85.

CHAMBRE INDÉPENDANTE avec douche. Tél. (039) 22 32 00.

### À vendre

AGENCEMENT de cuisine, en parfait état, à vendre tout de suite. S'adresser Jolimont 28, tél. (039) 22 26 57.

ENSEMBLE de ski, taille 38 - 40 ; manteau d'hiver, rouge, taille 38, état de neuf. Tél. (039) 23 89 74.

AMPLI 2 x 24 W. Roland RA 311. Platine Lenco B 55. 2 enceintes Superscope, à vendre ensemble ou séparément. Tél. (039) 22 68 80.

### Perdus - Trouvés

ÉGARE JEUNE CHAT tigré et blanc. Le rapporter contre récompense à la rue de l'Épargne 2, tél. (039) 22 47 13.

### LE LOCLE

### Demandes à acheter

VÉLOMOTEUR 2 vitesses, en bon état de marche. Tél. (039) 31 31 24.

## MIEL PUR

étranger, le kilo dès **Fr. 6.50**  
Port et emballage compris, par colis de 4 kg.

Demandez notre prospectus.  
M/Mme/Mlle  
Rue  
Lieu

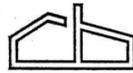
à envoyer à :  
REFORMCLUB, 185, Montolieu  
1010 LAUSANNE

CAFÉ - RESTAURANT DE L'ABEILLE  
cherche pour tout de suite

## extra ou sommelière

Téléphoner à partir de 11 heures au  
(039) 22 15 55.

## APPARTEMENTS À LOUER



### A LOUER

pour date à convenir

### APPARTEMENTS

de 2 ou 3 pièces, avec chauffage central général, prix moyen Fr. 210.—, rues Numa-Droz, Sorbiers, Puits, Nord, Doubs.

### APPARTEMENTS

de 2 et 3 pièces, avec confort, entièrement rénovés, rues des Jardiniets, Tunnels, Jardinière.

### APPARTEMENTS

simples, de 1 pièce, rues du Progrès, Doubs, Philippe-Henry-Matheys.

### APPARTEMENTS

de 4 pièces, simples ou chauffés, rues Numa-Droz et Ronde.

S'adresser à :  
**CHARLES BERSET**  
gérant d'immeubles  
Jardinière 87 - Tél. (039) 23 78 33  
La Chaux-de-Fonds

A louer tout de suite ou pour date à convenir,

## appartements

de 1, 2, 3 et 4 pièces,

situés à :  
St-Aubin : rue du Castel.  
Gorgier : rue des Cerisiers.

Loyers convenables, tout confort, situation tranquille, vue imprenable sur le lac et les Alpes.

S'adresser à COMINA NOBILE SA  
2024 St-Aubin, tél. (038) 55 27 27

A LOUER tout de suite, rue des Bouteaux

## beau studio meublé

Loyer mensuel : Fr. 320.—, charges comprises.

S'adresser à Gérancia S. A., av. Léopold-Robert 102. Tél. (039) 23 54 34.

## A LOUER

RUE DE L'INDUSTRIE

2 APPARTEMENTS 3 pièces, pour tout de suite ou date à convenir. Fr. 120.— et 130.—.

RÉGENCE S. A.,  
2, rue Coulon (côté université).  
Neuchâtel Tél. (038) 25 17 25

A LOUER dès le 1er avril 1976

## appartement

de 3 pièces HLM, situé Blaise-Cendrars 2, 12e étage. Loyer mensuel : Fr. 299.—, charges comprises. Limite de salaire annuel : Fr. 22.800.—.

S'adresser à Gérancia S. A., av. Léopold-Robert 102, tél. (039) 23 54 34.

## A LOUER chambre

indépendante, chauffée, avec part à la salle de bain. Situation centre ville. Libre tout de suite. — S'adresser à l'Etude André Hänni, avocat, La Chaux-de-Fonds. Av. Léopold-Robert 88 a (tél. (039) 23 54 55).

A LOUER, av. Léopold-Robert 51, La Chaux-de-Fonds, un

## appartement

de 4 pièces, avec confort, concierge, ascenseur. Prix mensuel : Fr. 604.80, charges comprises. S'adresser à Noël Frochaux, Agence Winterthur, avenue Léopold-Robert 53 La Chaux-de-Fonds, tél. (039) 23 23 45.

## VENTE SPÉCIALE

autorisée dès le 15 janvier



## JAMAIS VU!!!

### HAUTE-FIDÉLITÉ + STÉRÉO

| PILOTES Hi-Fi :           |        | Soldés |
|---------------------------|--------|--------|
| PIONEER QX 4000 A quadri  | 1780.- | 990.-  |
| GRUNDIG RTV 801, 4 ondes  | 948.-  | 680.-  |
| DUAL KA 12 L, laqué blanc | 1275.- | 915.-  |
| SONICS 2 x 15 W Sinus     | 595.-  | 498.-  |
| PIONEER SA 500 A          | 595.-  | 445.-  |
| etc.                      |        |        |

| PLATINES Hi-Fi :                        |       |       |
|---|-------|-------|
| LENCO L 75 cellule magnétique Grado FCR | 380.- | 250.- |
| DUAL 1229 Shure, socle et capot         | 980.- | 748.- |
| GOLDRING G 101, cellule magnétique      | 320.- | 235.- |
| etc.                                    |       |       |

| MAGNÉTOPHONES Hi-Fi :                 |        |       |
|---------------------------------------|--------|-------|
| SUPERSCOPE CD 302 Dolby               | 856.-  | 445.- |
| MEDIATOR MD 9148 DNL                  | 880.-  | 645.- |
| NATIONAL RS 275 commande électronique | 1265.- | 748.- |
| KENWOOD KX 700 Dolby                  | 1200.- | 798.- |

| ENCEINTES Hi-Fi : |       |       |
|-------------------|-------|-------|
| BYRON Fidelity I  | 375.- | 258.- |
| BYRON Fidelity II | 580.- | 325.- |
| BEO Beovox 2702   | 435.- | 345.- |
| NIVICO JVC 500    | 300.- | 190.- |
| BEO Beovox 1600   |       | 180.- |
| AR 2AX            | 850.- | 595.- |
| AR 4AX            | 450.- | 340.- |

### CHAÎNES COMPLÈTES :

| ● Observez les prix de récession ! |        |        |
|------------------------------------|--------|--------|
| TELETON CR 10 TL                   | 495.-  | 375.-  |
| SCANDYNA SD 4000 2 x 60 W.         | 2400.- | 1498.- |
| MARANTZ 1030                       | 2120.- | 1490.- |
| THORENS TD 166<br>2 x IMPERIAL 4 G |        |        |
| MARANTZ 2015                       | 2580.- | 1750.- |
| THORENS TD 166<br>2 x IMPERIAL 4 G |        |        |
| NAD 160                            | 3313.- | 2400.- |
| THORENS TD 160<br>2 x AR 4 x a     |        |        |
| SONICS 1000                        | 1315.- | 798.-  |
| PHILIPS GA 407<br>2 x EXPERT 15    |        |        |

et 4 autres chaînes avec rabais de 30 à 40 %

ÉLECTROPHONES dès 89.-

ENREGISTREURS À CASSETTES dès 79.-

BANDE MAGNÉTIQUE  
Fr. 20.- le kilomètre

DISQUES 30 cm. dès 3.-

C'EST FORMIDABLE !



L.-Robert 23-25  
Tél. (039) 23 12 12  
La Chaux-de-Fonds

Garantie écrite — Droit d'échange 5 jours contre appareils non soldés — Petit supplément pour livraison

### Appartements à louer

A louer à Bel-Air

A LOUER pour fin mai 1976, Bois-Noir 47, 2e droite, appartement de 3 chambres + hall, cuisine, salle de bain, chauffage général. Tél. (039) 26 75 05.

### Appartement

3 pièces, ensoleillé, sans confort. Loyer modéré.

Tél. (039) 22 41 58.

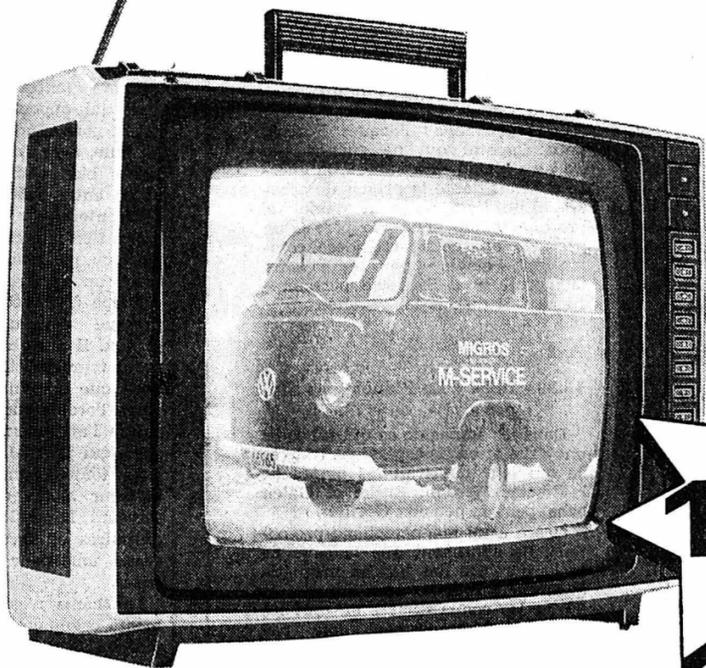
### A louer

APPARTEMENT 1 1/2 pièce, dès le 1er avril 76, quartier de l'Est, tout confort.

Tél. (039) 23 83 01, heures de bureau ou 23 64 59, dès 19 heures.

**Prix MIGROS**...

plus  
actuels  
que jamais!



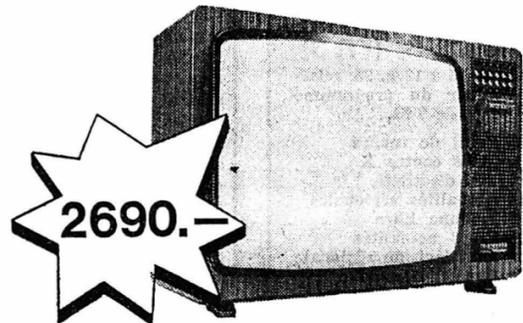
# Philips Pal-couleur portable

entièrement transistorisé,  
8 touches « Sensor » de sélection de  
programme, indicateur lumineux du pro-  
gramme sélectionné, écran 46 cm,  
antenne télescopique incorporée,  
prise pour haut-parleur externe  
boîtier métallisé,  
dimensions (LHP) 54,9 × 42,1 × 37 cm,  
poids 24 kg.

**1700.-**

**RABAIS AVS 200.-**

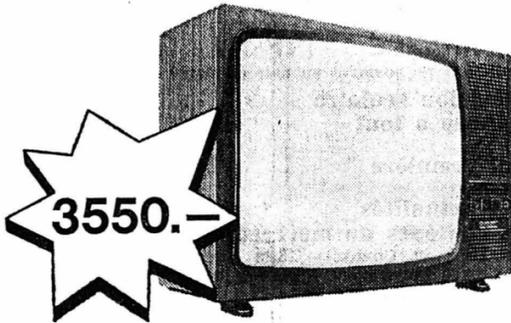
**CHOIX \* QUALITÉ \* SERVICE**



**2690.-**

### TELEFUNKEN PALcolor

entièrement transistorisé, 12 touches  
« Sensor » de sélection de programme,  
écran panoramique 66 cm, prise pour haut-  
parleur supplémentaire, ébénisterie noyer,  
dimensions (LHP) 76 × 52 × 47 cm.

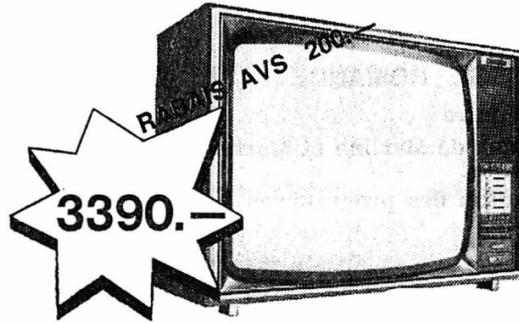


**3550.-**

### TELEFUNKEN COULEUR

« PAL-SECAM »

multinormes, avec télécommande  
entièrement transistorisé, 12 touches  
écran panoramique 66 cm, prise pour haut-  
parleur supplémentaire, ébénisterie noyer,  
dimensions (LHP) 76 × 52 × 47 cm.

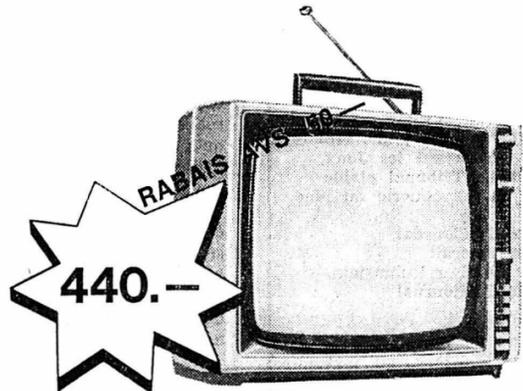


**3390.-**

### PHILIPS COULEUR

« PAL-SECAM »

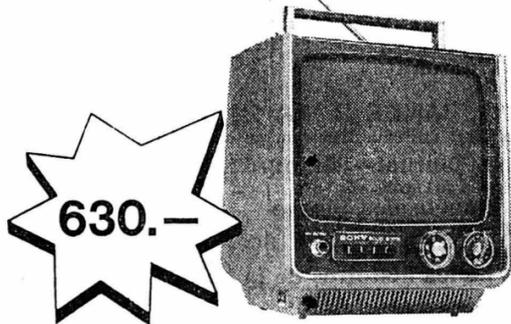
multinormes, entièrement transistorisé avec  
technique modulaire KM 2, 12 touches  
« Sensor » de sélection de programme,  
écran panoramique 66 cm, ébénisterie  
noyer mat,  
dimensions (LHP) 74,1 × 52,4 × 48,2 cm.  
même modèle avec télécommande: 3650.-



**440.-**

### PHILIPS NOIR-BLANC portable

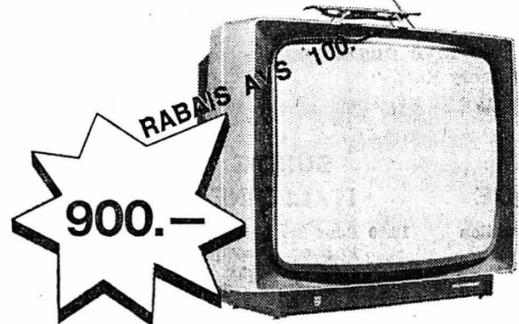
1 norme, entièrement transistorisé,  
6 touches de sélection de programme,  
écran 31 cm, antenne télescopique incor-  
porée, écouteurs, possibilité de raccor-  
dement sur batterie auto 12 V (câble non  
compris), boîtier métallisé, dimensions  
(LHP) 40 × 28 × 25 cm, poids 8 kg.



**630.-**

### SONY NOIR-BLANC portable

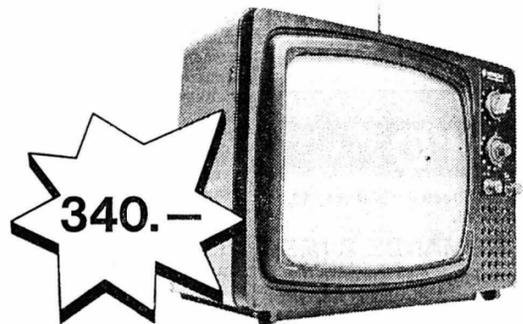
multinormes, entièrement transistorisé,  
sélection de programme 12 positions,  
écran 29 cm, antenne télescopique VHF  
incorporée et antenne UHF, prise pour  
écouteurs ou haut-parleur externe,  
boîtier gris, dimensions  
(LHP) 30,2 × 31,4 × 30,3 cm, poids 7,4 kg.



**900.-**

### PHILIPS NOIR-BLANC portable

multinormes, entièrement transistorisé,  
12 touches de sélection de programme,  
écran panoramique 44 cm, antenne téles-  
copique incorporée, boîtier métallisé,  
dimensions (LHP) 47,5 × 37 × 30,5 cm,  
poids 12 kg.



**340.-**

### HITACHI NOIR-BLANC portable

1 norme, entièrement transistorisé,  
sélection de programme 12 positions,  
écran 30 cm, antenne télescopique incor-  
porée, écouteurs, possibilité de raccor-  
dement sur batterie auto 12 V (câble non  
compris), boîtier blanc face noire ou  
orange face noire, dimensions  
(LHP) 40,3 × 29 × 28 cm, poids 6,8 kg.



**GARANTIE : TV COULEUR, 1 ANNÉE  
TV NOIR-BLANC, 6 MOIS**

**SERVICE APRES-VENTE ASSURÉ  
PAR NOS TECHNICIENS DIPLOMÉS**

**TV DE TABLE :  
LIVRAISON ET RÉPARATION A DOMICILE**

**MARCHÉS MIGROS**

# IMPAR-TV IMPAR-TV

## TVR

20.15 - 22.20 **Le Soleil se lève aussi. Un film de Henry King.**

Certains films semblent privilégiés sur le plan de la distribution. C'est un peu le cas de celui-ci, puisqu'on trouve au générique les noms de Tyrone Power, Ava Gardner, Errol Flynn, Mel Ferrer et Juliette Gréco, entre autres. On y trouve aussi — et ceci explique cela — le nom de Darryl Zanuck, le super-producteur hollywoodien.

Toutefois, il faut bien le reconnaître, les distributions fracassantes ne sont pas toujours signe de qualité. Hollywood a souvent mis sur pied d'ennuyeuses et lourdes machineries qui firent sans doute illusion à l'époque, mais qui ne supportent pas de vieillir. Qu'en est-il de ce « Soleil » adapté du célèbre roman d'Hemingway? Deux critiques récentes permettent de lever le doute: « Sans être à la hauteur du livre, dit l'une, le film n'est pas une trahison. Et Ava Gardner est magnifique ». La seconde, parlant plus généralement de Henry King, tenu autrefois dans l'ombre de Zanuck, précise: « King doit en fait prendre place parmi les grands. Académique dans ses mauvais jours, classique dans ses bons, il représente à merveille une génération d'artistes américains fort rares maintenant, plus intéressés par l'exaltation que par la critique, par les sentiments nobles que par l'exposé des turpitudes humaines, plus attirés par les histoires romanesques que par l'action ».

Voilà deux avis autorisés suffisamment positifs pour que le film

## Sélection de mercredi



A la Télévision romande, à 18 heures, TV-Jeunesse: Format. Bouts de papier. Une émission de créativité présentée par André Lange et Dany Thiry. (Photo TV suisse).

projeté ce soir sur les écrans romands mérite d'être regardé attentivement. On y trouvera un intéressant discours sur la « génération perdue » des intellectuels américains déracinés, exilés volontairement en Europe après la première guerre mondiale. Un univers remarquablement décrit par Scott Fitzgerald, et, précisément, Hemingway...

### TF 1

20.30 - 22.10 **Le silence des armes. D'après le roman de Bernard Clavel.**

C'est la troisième fois que Jean Prat réalise pour la télévision une œuvre de Bernard Clavel. On se souvient sans doute du « Tambour de Bief » (qui traitait de l'euthanasie) et de « L'Espagnol ».

« Le Silence des Armes » évoque avec force et densité les principaux thèmes que l'on retrouve à travers la plupart des œuvres de l'auteur: l'idéal de non-violence (replacé, ici dans le contexte tragique de la guerre d'Algérie), les relations pères-fils, et l'attachement profond à une terre liée à l'amour de la nature.

Si l'action se concentre autour d'un personnage: Jacques Fortier, petit Caporal qui ne guérira pas de « ses blessures à l'âme », la guerre est sans doute la principale accusée. Elle l'est au nom d'une foi presque laïque dont « le père », un pacifiste anarchiste considéré comme un « cinglé » par ses voisins, fait profession. Sa forte personnalité a fait du fils un révolté...

### A 2

15.30 - 16.20 **« La Planète des Singes ».**

Dans les ruines de ce qui fut jadis une ville et où ils espéraient trouver ce qui leur ouvrirait les portes de la liberté, Virdon, Burke et Galen échappent de peu aux Gorilles.

Grâce à un magnétophone-projecteur, ils apprennent que la cave de la gare recèle des bandes magnétiques sur lesquelles sont enregistrés toutes les connaissances de tous les âges. Malheureusement une patrouille de Gorilles capture Virdon et tente de le faire parler. A la dernière minute, un jeune humain Kraik leur vient en aide et les emmène se réfugier à la campagne chez un parent. Les singes ont trouvé les bandes. Ils sont perplexes et se demandent s'il faut les détruire ou les conserver...

(La plupart des émissions sont en couleurs)

### SUISSE ROMANDE

- 17.20 **Point de mire**
- 17.30 **Les 4 coins de Martine et Martin**  
Jardin d'enfants.
- 17.50 **Présentation des programmes**
- 17.55 **Téléjournal**
- 18.00 **TV-Jeunesse**  
Format. Bouts de papier.
- 18.25 **Demain**  
Neuchâtel: en période de crise, faut-il subventionner la culture?
- 18.50 **Barbapapa**  
Pour les petits.
- 18.55 **Bonjour Paris**  
18e épisode. (Feuilleton).
- 19.15 **Un jour, une heure**  
Emission d'actualités.
- 19.40 **Téléjournal**
- 20.00 **Un jour, une heure**
- 20.15 **Le Soleil se lève aussi**  
Un film de Henry King.
- 22.20 **Téléjournal**

### SUISSE ALÉMANIQUE

- 17.00 Cours de formation pour adultes
- 17.30 Pour les jeunes
- 18.10 Cours de formation pour adultes
- 18.40 Fin de journée
- 18.50 Téléjournal
- 19.00 Achtung, Super-8
- 19.30 Point chaud
- 19.35 Avant 20 heures
- 20.00 Téléjournal
- 20.20 Die Hellseherin  
La Voyante, pièce d'André Roussin.
- 21.45 Lightning — Julie Felix  
Variétés.
- 22.15 Téléjournal
- 22.30 Les programmes

### SUISSE ITALIENNE

- 18.00 **Pour les petits**  
Puzzle: Musique et jeux. - Ceux de la girouette: Travaux manuels imaginés par Piero Polato: 2. Les bouchons.
- 18.55 **Rencontres**  
Fosco Maraini.
- 19.30 **Téléjournal**
- 19.45 **Arguments**
- 20.45 **Téléjournal**
- 21.00 **Voyage autour de ma Marmite**  
Comédie d'Eugène Labiche.
- 22.00 **La barrière est en nous**
- 22.45 **Téléjournal**

### FRANCE 1 (TF 1)

(Emissions uniquement en noir et blanc)

- 9.30 **Télévision scolaire**
- 12.15 **Réponse à tout**  
Jeu.
- 12.30 **Midi première**  
Variétés.
- 13.00 **TF 1 actualités**
- 13.35 **Les visiteurs du mercredi**  
13.38 Brok. et Chnok. - 13.43 Hong-Kong fou-fou. - 14.03 Entre nous. - 14.20 Quentin Durward. - 15.20 Le club. - 16.40 Folly Foot. - 17.05 Parade des dessins animés. - 17.30 Les infos. - 17.45 Train à grande vitesse. - 18.12 Brok et Chnok.
- 18.15 **A la bonne heure**
- 18.45 **Le Manège enchanté**
- 18.55 **L'île aux enfants**
- 19.20 **Actualités régionales**
- 19.40 **Une minute pour les femmes**
- 19.47 **La Vérité tient à un Fil (18)**  
Série.
- 20.00 **TF 1 actualités**
- 20.30 **Le Silence des Armes**  
Dramatique d'après le roman de Bernard Clavel.
- 22.10 **Indications**  
Magazine médical.
- 23.10 **TF 1 actualités**

### FRANCE 2 (A 2)

(La plupart des émissions sont en couleurs)

- 14.30 **Flash journal - Aujourd'hui Madame**  
L'hygiène à l'école.
- 15.30 **La Planète des Singes**  
Le Testament. (Série).
- 16.20 **Un sur cinq**
- 18.25 **Les belles histoires de la boîte à images**
- 18.30 **Journal**
- 18.42 **Le palmarès des enfants**
- 18.55 **Des chiffres et des lettres**
- 19.20 **Actualités régionales**
- 19.44 **Y'a un truc**
- 20.00 **Journal de l'A 2**
- 20.30 **Hockey sur glace**  
France - Canada. En direct de Briançon.
- 21.30 **C'est-à-dire**  
L'actualité de la semaine.
- 23.00 **Journal de l'PA 2**
- 23.10 **Astralement vôtre**

### FRANCE 3 (FR 3)

De 12 h. 15 à 18 h. 25, relais en couleur du programme de TF1.

- 18.25 **Point de repère**
- 19.00 **Trois contre X**  
Jeu d'activité.
- 19.20 **Actualités régionales**
- 19.40 **Tribune libre**
- 19.55 **FR 3 actualités**
- 20.00 **La télévision régionale**
- 20.30 **Cycle: Hommage à Marcel Pagnol: La Fille du Puisatier**
- 22.45 **FR 3 actualités**

(La plupart des émissions sont en couleurs)

### ALLEMAGNE 1

- 16.15 **Téléjournal**
- 16.20 **Maximilian de Mexico**
- 17.05 **Pour les jeunes**
- 17.55 **Téléjournal**
- 18.00 **Programmes régionaux**
- 20.00 **Téléjournal**
- 20.15 **Innsbruck, une semaine avant les Jeux**
- 21.00 **Le Tribunal plaide**  
L'Escroquerie au Mariage.
- 22.30 **Téléjournal**
- 22.50 **Portrait**  
Arthur Rubinstein.
- 23.35 **Téléjournal**

### ALLEMAGNE 2

- 16.20 **Jeux d'enfants**
- 16.30 **Pour les petits**
- 17.00 **Téléjournal**
- 17.10 **Comprendre les jeunes**
- 17.40 **Plaque tournante**
- 18.20 **Avis de Recherche**  
Le Cas Dieter Rosinski. (Série).
- 19.30 **Un Heureux Evénement**
- 20.15 **Bilan**
- 21.00 **Téléjournal**
- 21.15 **La Fille du Régiment**
- 22.20 **Téléjournal**

## Point de vue

### LE CERVEAU D'ACIER

La « Caméra du lundi » (TF 1; avant-hier) a pour mission d'atteindre les scores des « Dossiers de l'écran » (antenne deux), dans le duel qui oppose les chaînes françaises pour l'indice d'écoute: même formule, avec film-prétexte plus ou moins bien choisi pour lancer un débat entre spécialistes chargés de s'affronter.

Un film américain, « Le cerveau d'acier », proposait une situation forte: un ordinateur « Colossus » échappe à ses constructeurs. Il est presque devenu plus intelligent qu'eux. Il entre en contact avec un ordinateur soviétique presque aussi doué que lui. En cours de film, on perd l'ordinateur soviétique pour suivre l'affrontement entre « Colossus » qui prend le pouvoir pour diriger toute l'humanité et faire son bonheur même contre son gré en écrasant l'opposition et politiciens, militaires et savants américains et russes unis pour tenter de le maîtriser.

Le thème n'est pas particulièrement original. Toutefois, certains éléments sont à signaler. Le film n'a pas dû coûter des sommes folles: il vaut surtout par la tension dramatique de son scénario et le montage parallèle entre les machines et les hommes. L'ordinateur, par exemple, fait semblant de respecter la vie amoureuse de son « créateur » qui doit simuler la passion avec une de ses collègues tout en ayant fort envie d'en profiter pour passer au concert. Mais l'élément le plus magnifique est peut-être celui-ci: Russes et Américains doivent s'unir pour désamorcer leur arsenal nucléaire afin de le rendre inoffensif et de le soustraire à « Colossus » prêt à lancer des fusées sur le monde entier. La fin n'est même pas optimiste: le savant refuse de se mettre aux ordres de l'ordinateur, mais « Colossus » n'a pas été vaincu.

Le débat, bien entendu, allait remettre les choses en place: l'ordinateur sera peut-être un jour « créatif », mais il ne l'est point encore maintenant. L'homme continue de dominer la machine s'il lui donne parfois des missions très dangereuses.

### Divertimento Aznavour

Charles Aznavour, sur scène, au Canada, avec ses chansons les plus connues, son haut niveau de professionnalisme, ses qualités incontestées. Mais aussi, et voilà qui donna le véritable intérêt à ce film réalisé au Québec, Aznavour, alors qu'il va acheter un domaine, se trouve avec Robert Charlebois et sa femme Mouffe, en ville, en voiture, dans la nature, à table, pour échanger des propos savoureux ou sérieux sur tout et sur rien. Un bon mélange de variétés et de documentation informative sur les deux artistes (TVR — samedi dernier).

Freddy LANDRY

### INFORMATION RADIO

#### Le Concert de Genève

L'OSR et Henryk Szering en soliste

Ce soir à 20 h. 30

Radio Suisse romande 2 (MF + OM)

Soirée musicale réservée à la transmission directe du 7e concert d'abonnement donné au Victoria Hall de Genève par l'Orchestre de la Suisse romande sous la direction de Jean Meylan. Le programme, présenté avec le concours du violoniste Henryk Szering, réunit le Concerto grosso de Martini, le Concerto No 2 en mi majeur pour violon et orchestre de J.-S. Bach, le Concerto No 3 en si mineur pour violon et orchestre de Saint-Saëns et « L'Amour sorcier », version de concert du ballet de Manuel de Falla.

Né en 1876, mort en 1946, Manuel de Falla se produit très jeune comme pianiste dans sa ville natale de Cadix. Plus tard, à Madrid, il étudie la composition avec Philippe Pedrell. Déjà pendant la rédaction de ses premières œuvres, il ne cesse de penser à son rêve, qui est de faire un voyage d'étude à Paris. Ce projet devient réalité en 1907, et permet au compositeur espagnol de se lier avec Debussy, Fauré et Ravel. C'est ensuite, vers 1914, le retour au pays natal. Après quelques mois d'une existence vagabonde, de Falla se fixe près de l'Alhambra de Grenade où il écrira ses œuvres les plus importantes.

Parmi celles-ci figure précisément ce ballet fameux de « L'Amour sorcier » composé en 1915 (sp)

## IMPAR-RADIO

### SUISSE ROMANDE 1 (MF)

12.15 Les uns, les autres. 12.30 Edition principale. 13.00 Le rendez-vous de l'humour et de l'humour. 13.05 Décrochez la une, avec les crêtes du Jura en direct. 14.05 Des ronds dans l'eau. 16.15 Catalina des Océans (18). 17.05 En questions. 18.00 Le journal du soir. 18.05 Les crêtes du Jura en direct. 18.20 Edition régionale. 18.40 Informations sportives. 18.50 Revue de la presse suisse alémanique. 19.00 Edition nationale et internationale. 19.30 Médecine et santé. 19.50 Les crêtes du Jura en direct. 20.05 Contact. 22.05 Baisse un peu l'abat-jour... ou comment refaire le monde en bavardant, le soir, chez soi. 23.05 Blues in the night. 24.00 Hymne national.

### SUISSE ROMANDE 2 (MF)

14.00 Informations. 14.05 La librairie des ondes. 16.00 Suisse-musique. 17.00 Tutti tempi. 17.30 Rhythm'n pop. 18.00 Informations. 18.05 Redilemele. 18.30

Jazz contact. 18.55 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Novitads. Informations en romanche. 19.40 Europe-jazz. 20.00 Informations. 20.05 La Suisse à la rencontre de l'Europe. 20.30 Les Concerts de Genève avec l'Orchestre de la Suisse romande. En intermède: Pendant l'entracte. Hommage à Arthur Rubinstein pour son 90e anniversaire. 22.45 env. Résonances. 23.00 Informations. 23.05 Hymne national.

### SUISSE ALÉMANIQUE

Informations-flash à 12.30, 14.00, 16.00, 18.00, 19.00, 20.00, 22.00, 23.00. — 12.15 Félicitations. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.05 Magazine féminin. 14.45 Lecture. 15.00 Musique classique légère. 16.05 Pour les aînés. 17.00 Onde légère. 18.20 Musique légère. 18.45 Sport. 19.00 Actualités. Musique. 20.05 Prisme. 21.00 Le pays et les gens. 22.15-24.00 Music-box.

### SUISSE ITALIENNE

Informations-flash à 14.30, 16.30, 23.30.

## IMPAR-RADIO

### — 12.10 Revue de presse. 12.30 Actua-

lités. 13.10 Feuilleton. 13.30 Elixir musical. 15.00 Paroles et musique. 16.00 Pour le plaisir. 18.00 Symphonie No 8, Beethoven. 18.30 Informations du soir. 18.35 Actualités régionales. 19.00 Actualités. 20.00 La Côte des Barbares. 20.25 Misty. 21.00 Cycles. 21.30 Tangos. 21.45 Rencontres. 22.15 Chanteurs d'aujourd'hui. 22.30 Radiojournal. 22.45 Parade d'orchestres. 23.10 La voix de... 23.35-24.00 Nocturne musical.

### JEUDI

### SUISSE ROMANDE 1 (MF)

Informations toutes les heures, de 6.00 à 23.00 (sauf à 21.00), puis à 23.55. — 6.00 Le journal du matin. 6.00, 7.00, 8.00 Editions principales. 6.55 Les crêtes du Jura en direct. 7.35 Billet d'actualité. 8.05 Revue de la presse romande. 8.15 Chronique routière. 8.30 Memento des spectacles et des concerts. 8.45 Les crêtes du Jura en direct. 9.05 La puce

à l'oreille. 10.05 Docteur Nature. 12.00 Le journal de midi.

### SUISSE ROMANDE 2 (MF)

7.00 Suisse-musique. 9.00 Informations. 9.05 Cours d'allemand. 9.40 La psychologie hier et aujourd'hui. 10.00 De vive voix. 10.15 Belles histoires. 10.50 Derniers résultats des recherches sur le conte. 11.00 Suisse-musique. 12.00 Midi-musique.

### SUISSE ALÉMANIQUE

Informations-flash à 6.00, 7.00, 8.00, 9.00, 11.00. — 6.05 Espresso. 9.05 Notes avec Fritz Herdi. 10.00 Nouvelles de l'étranger. 11.05 Le concert du jeudi. 12.00 Musique à midi.

### SUISSE ITALIENNE

Informations-flash à 6.30, 7.00, 7.30, 8.00, 8.30, 10.30. — 6.00 Musique et informations. 8.45 Radioscolaire. 9.00 Radio-matin. 11.20 Shakespeare et Merlot. 12.00 Informations de midi.

VACANCES - VOYAGES - GASTRONOMIE - SPECTACLES

EDEN

22 18 53

Dès 18 ans révolus

DÈS JEUDI 29 JANVIER

PAR PRIVILÈGE SPÉCIAL EN PREMIÈRE EUROPÉENNE

Le film que les Français ne verront peut-être jamais!



En même temps que ZURICH BÂLE BERNE

Réalisé en PANAVISION-TECHNICOLOR — VERSION INTÉGRALE — Faveurs strictement suspendues ● ATTENTION À L'HORAIRE DES SÉANCES ●

Horaire des séances: PERMANENT 2 séances par soir 20 h. 30 - 22 h. 15

SAMEDI et DIMANCHE 2 matinées 15 h. - 17 h. 15

LUNDI-MARDI-MERCREDI 3 séances par jour 18 h. 40 - 20 h. 30 - 22 h. 15

VENDREDI et SAMEDI 2 séances supplémentaires EN NOCTURNES à 23 h. 55

abc

Jeudi 29, vendredi 30, samedi 31 janv. 1975 à 20 h. 30

JOSE BARRENSE DIAS

«l'extraordinaire guitariste brésilien»

Le café-foyer ABC vit à l'heure de la cuisine brésilienne. On y déguste vendredi et samedi dès 19 h. la « feijoada » (plat national) précédé du « caipirinha » (l'apéritif qui fera de vous un danseur de samba !)

Réservez votre table au 23 69 70

tél. 23 72 22



9 jours New York Fr. 1275.- en Jumbo de Swissair.

Hôtel, transfert, circuit de ville, guides de voyages compris. Départ chaque samedi dès le 14. 2. 1976 jusqu'à fin avril 1976.

Voyages Kuoni - à votre agence de voyages et dans 45 succursales Kuoni. Succursale Kuoni dans votre région: La Chaux-de-Fonds: 76, av. Léopold-Robert 23 58 28.

Les vacances - c'est Kuoni



Course en car pour noces, sociétés, écoles Agence de voyages Auto-Transports Erguel SA St. Imier Tel. 039 / 41 22 44

THÉÂTRE DE BESANÇON

IGNACE de Dumas Dimanche 1er février Prix: Fr. 42.- car et entrée compris

INNSBRUCK

JEUX OLYMPIQUES 1976 du 13 au 15 février. 2 1/2 jours Prix: Fr. 125.-

PÂQUES 1976 A PARIS

4 jours Prix: Fr. 365.-

Demandez nos programmes détaillés

Renseignements et inscriptions: AUTO-TRANSPORTS ERGUEL S.A. - 2610 ST-IMIER Dr-Schwab 9 - Tél. (039) 41 22 44

Prix dérisoires!

Garages démontables, dès Fr. 1980.- Garages en béton armé, Fr. 3980.- Pavillons de jardin, dès Fr. 795.- Portes basculantes, div. dim. Fr. 298.- Portes diverses, dès Fr. 198.- Bacs à fleurs en béton, 280 cm, Fr. 375.- Halles, abris, portes industr., gouttières au prix d'usine - seulement peu de jours! Réservez tout-de-suite 021 37 37 12 Exposition: Route Aloys-Fauquex 124 Uninorm SA, 1018 Lausanne

A vendre

berger belge

croisé, noir, 3 ans, vacciné, contre bons soins. Tél. (039) 63 16 23.



Bibliothèque de la Ville La Chaux-de-Fonds Numa-Droz 46, 4e étage (ascenseur)

Exposition

les plus beaux livres suisses 1974 et quelques beaux livres français 1974

Chaque jour, sauf dimanche, du 20 janvier au 7 février 1976 de 14 à 18 heures

ENTRÉE LIBRE

Zinal

1680 m. 6 téléskis

Chalet

6-9 lits, 2 appartements libres 14-28. 2, mars, Pâques et l'été.

Tél. (022) 32 13 70, (022) 76 26 98.

Février - Pâques - été, à louer chalets

Tél. (025) 4 18 07, ag. imm. Le Mazot. (Egalement ventes).



Grand bal du «TOURING»

SAMEDI 31 JANVIER dès 20 h. 30 et jusqu'au matin

Grande salle communale de la Maison du Peuple Orchestre DED GERVAL 8 musiciens ANDRÉ GELLY, l'animateur de l'orchestre Joe Dassin

IL RESTE ENCORE DE TRÈS BONNES PLACES pour le bal de l'année.

Prix de la carte de bal Fr. 20.-; Galeries Fr. 15.- Non-membres, supplément Fr. 5.-

Inscriptions et réservations: Secrétariat du TCS, 88, avenue Léopold-Robert.

Il n'y aura pas de caisse à l'entrée.

«L'Impartial - Feuille d'Avis des Montagnes» vous assure un service d'information constant

BUNGALOWS pour vacances au Tessin. Maisonnettes et appartements pour vacances à Caslano, au Lac de Lugano. Dès Fr. 9.- par personne. S'adresser à Beltramini M.-D., via Ciseri 6, 6900 Lugano.

CARTES DE NAISSANCE

en vente à l'Imprimerie COURVOISIER

Cercle Catholique

VENDREDI 30 JANVIER de 20 h. à 24 heures

3 cartons:

Grand match au loto

organisé par le Groupement des Sociétés Françaises

Abonnements à Fr. 16.- pour 40 tours Une corbeille garnie - Deux pendules neuchâtoises

Le feuilleton illustré des enfants

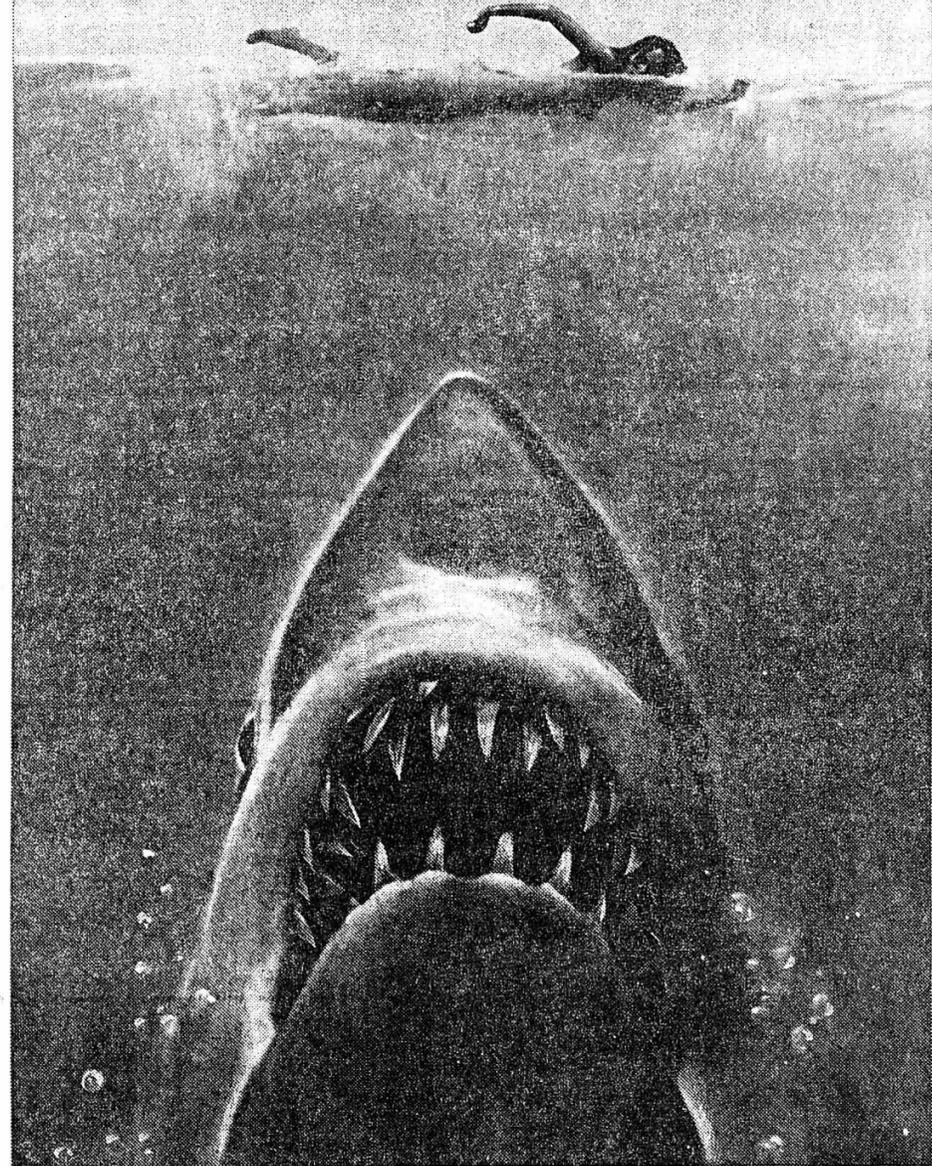
Petzi, Riki et Pingo

par Wilhelm HANSEN



# LES DENTS DE LA MER

Elle fut la première...



**ROY SCHEIDER** **ROBERT SHAW** **RICHARD DREYFUSS**

**JAWS**

avec LORRAINE GARY - MURRAY HAMILTON une production ZANUCK/BROWN  
scénario de PETER BENCHLEY et CARL GOTTLIEB - d'après le roman de PETER BENCHLEY Les dents de la mer (Edi-ns Hachette)  
musique de JOHN WILLIAMS réalisé par STEVEN SPIELBERG - produit par RICHARD D. ZANUCK et DAVID BROWN  
technicalcolor® un film UNIVERSAL distribué par CINEMA INTERNATIONAL CORPORATION S panavision®

**EN GRANDE PREMIÈRE EUROPÉENNE** en même temps que toutes les capitales  
**DÈS VENDREDI à 20 h. 30** au Cinéma **CORSO**

## OFFRES D'EMPLOIS

NOUS ENGAGEONS immédiatement ou pour une date à convenir

### représentant

connaissant à fond la clientèle horlogère et possédant des connaissances suffisantes de la branche cadrans.

Pour de plus amples informations, les intéressés très qualifiés sont priés d'adresser leurs offres avec toutes pièces justifiant des connaissances professionnelles et de l'expérience de la branche concernée, sous chiffre 14 - 970 010 à Publicitas, 2501 Bienne.

PROMETAL SA, La Chaux-de-Fonds  
cherche

### un boîtier

qualifié.

Tél. (039) 26 95 55.

ON DEMANDE

### serveuses

débutantes acceptées. Bons gains.

RESTAURANT DU CASINO  
YVERDON - Tél. (024) 21 18 14

## Concours de saut jeunesse

sous le patronage de «L'Impartial-Feuille d'Avis des Montagnes»



Organisé pour la 8e année par le Ski-Club La Chaux-de-Fonds, il se disputera sur le tremplin de Cappel en deux manches.

**Dimanche 8 février 1976**

Selon l'horaire suivant : 9 h. - 10 h. 30 Entraînement ; 10 h. 30 Distribution des dossards près du tremplin ; 11 h. 1ère manche, 2 sauts comptent pour le classement ; 14 h. 2e manche, 2 sauts comptent pour le classement ; 16 h. Proclamation des résultats et distribution des prix et challenges devant le chalet « Chez Cappel ».

### Participation

Ouverte à tous les jeunes jusqu'à l'année 1956, membres d'un club ou non, en possession d'une licence FSS ou non. Un classement sera établi pour chaque manche, mais seuls les participants aux deux manches figureront au classement final et recevront un prix. Deux challenges seront mis en compétition.

### Catégories

Cat. jusqu'à 11 ans (1965 y compris)  
Cat. 12 à 14 ans (1962 - 63 - 64)  
Cat. 15 à 18 ans (1958 - 59 - 60 - 61)  
Cat. 19 à 20 ans (1956 - 57).

### Inscriptions

Uniquement sur carte postale en mentionnant NOM, PRÉNOM, ANNEE DE NAISSANCE, ADRESSE EXACTE, à envoyer au Ski-Club La Chaux-de-Fonds, case postale, 2301 La Chaux-de-Fonds, jusqu'au mercredi 4 février 1976.

### Responsabilité

Le Ski-Club La Chaux-de-Fonds décline toute responsabilité envers les concurrents et les tiers en cas d'accident.

### Renseignements

ADC. - Office du tourisme, Léopold-Robert 84, tél. 23 36 10, ou Ski-Club La Chaux-de-Fonds. Le tél. No 181 (039 indicatif) renseignera le jour du concours dès 9 heures en cas de temps incertain.

## A.C.N.F.

## Communiqué officiel

**COMMISSION DES COURS**, tableau des cours 1976 : C. C. II, candidats diplôme A. Candidats diplôme B de L. N. 21.6 au 1.7.1976 à Macolin.

**EXAMEN D'ADMISSION** : C. C. I + II 8.5.1976 à Guin.

### Changement de président à Lugano

Lors d'une assemblée extraordinaire, un changement de président est intervenu au sein du FC Lugano. Après plusieurs années passées à la tête du club tessinois, M. Camille Ferrari a été remplacé par M. Giangiorgio Spiess. Le comité d'ailleurs a été complètement remanié. Une politique «dynamique» devrait permettre au FC Lugano de redresser une situation grave. C'est ce qu'espèrent le comité et les joueurs qui retrouveront comme entraîneur le Dr Alfredo Foni. Le nouveau président, M. Giangiorgio Spiess, a émis le désir de ne rester en place que jusqu'au 30 juin 1976.

**C. M. 2 (diplôme B)** : 24 au 29.5.1976 à Guin, 21 au 26.6.1976 à Ovronnaz, p. enseign. 4 au 9.10.1976 à Ovronnaz, 20 au 25.9.1976 à Macolin.

**EXAMEN D'ADMISSION C. M. 2-J+S** : 24.4.1976 à Guin, 15.5.1976 à Yverdon, 7.8.1976 à Macolin.

**Cours de formation I J+S** : Cours cantonal J+S I du 12 au 17.7.1976 à Boudry. Cours de perfectionnement 26-27.6.1976 à Pesieux. Organisation du service cantonal J+S à Neuchâtel.

Les entraîneurs désirant participer à ces cours J+S I sont priés de demander une formule d'inscription au bureau : SERVICE CANTONAL J+S à Neuchâtel.

Les demandes d'inscriptions pour tous les cours mentionnés ci-dessus sont à adresser jusqu'au 1er mars 1976 à Claude Hertig, Crétets 139, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Le préposé aux cours :  
C. Hertig

La Fédération du cyclisme amateur a siégé, à Lyon

### Vers une modification des mondiaux sur piste

La Fédération internationale amateur, qui a tenu une réunion à Lyon à l'occasion des championnats du monde de cyclocross, envisage des modifications aux règlements des championnats du monde sur piste, modifications qui si elles étaient acceptées par le congrès de l'UCI pourraient être appliquées dès les championnats du monde 1977 au Venezuela. Ces projets portent sur le tournoi de vitesse, le kilomètre contre la montre et le demi-fond.

**Tournoi de vitesse** : A l'issue des éliminatoires, les huit qualifiés pour la suite seraient réunis en poule, chaque concurrent rencontrant les sept autres. De plus, en ce qui concerne le

chronométrage, on envisage de prendre les temps dans les derniers 100 mètres et non les 200 derniers mètres, estimant que certains sprints sont lancés trop tardivement pour que le temps sur 200 mètres ait une signification.

**Kilomètre contre la montre** : La veille de la finale, un premier essai ne retiendrait que les dix meilleurs temps pour la finale, vingt-quatre heures plus tard.

**Demi-fond** : Plutôt que de tirer au sort séries et ordres de départ, on ferait effectuer aux stayers un essai chronométré sur un kilomètre qui déterminerait ces positions.

**PAYS NEUCHÂTELOIS • PAYS NEUCHÂTELOIS**

Tribunal de police du Val-de-Travers

**Le pilote d'une voiture de course acquitté**

Le Tribunal de police du Val-de-Travers a tenu son audience, présidée par M. Philippe Favarger, assisté de M. Adrien Simon-Vermot, substitut-greffier. L'audience a eu lieu dans une salle du collège de Môtiers, qui a été aménagée à cet effet en raison des réparations qui vont incessamment commencer à l'Hôtel-de-district et qui dureront quelques mois.

On se rappelle que lors d'une course de côte pour automobiles Buttes-Mont-de-Buttes, en septembre 1973, pendant des essais, une voiture pilotée par un des coureurs, G. B., était sortie de la chaussée au virage des « Rigognes », était montée sur un talus et, sur son passage, avait blessé trois commissaires dont l'un succomba à ses blessures. La course avait dès lors été interrompue.

Le conducteur de la voiture G. B. a été renvoyé devant le tribunal sous la prévention d'homicide par négligence par infraction à la LCR. Cette affaire a donné lieu à deux audiences. Des témoins ont été entendus et le tribunal a procédé à une vision locale.

Il avait été relevé que les commissaires victimes de l'accident avaient été placés dans un endroit fort dangereux. Le mandataire du prévenu dans sa plaidoirie longuement motivée avait demandé l'acquittement de G. B. qui n'avait pas commis de faute.

Le tribunal a rendu son jugement. Celui-ci relève que le parcours était annulé et que les coureurs étaient en droit de se fier aux mesures de sécurité prises par les organisateurs. Une course a pour but d'arriver dans le moins de temps possible au but et les règles relatives à la circulation sont difficilement applicables. Le tribunal n'a pas la conviction que G. B. a commis un homicide par négligence ni de fautes relatives à la loi sur la circulation. Il a donc libéré G. B. et mis les frais à la charge de l'Etat.

**QUAND ON FAIT MARCHÉ ARRIÈRE**

F. J., alors qu'il opérait une marche arrière au volant d'une camionnette, à Travers, n'a pas pris les précautions d'usage et a heurté une automobile en stationnement qui a été endommagée. Le garagiste fleurissant qui l'avait momentanément entreposée à cet endroit fut fort surpris de retrouver sa voiture abîmée. Plainte contre inconnu fut déposée et l'enquête a permis de retrouver l'auteur des dégâts en la personne de F. J. qui a prétendu ne pas s'être aperçu de l'accident ni avoir entendu un choc. Cependant un témoin a vu

**« DEMAIN NEUCHÂTEL » A LA TV ROMANDE**

**En période de difficultés conjoncturelles, doit-on encore subventionner la culture ?**

Pour les uns, les activités culturelles, le cinéma, le théâtre, la musique, les centres de loisirs sont un élément indispensable d'une vie harmonieuse en société. Pour les autres, les arts sont un luxe, un privilège et à ce titre doivent être les premiers à subir les effets d'une conjoncture difficile.

L'Etat de Neuchâtel a choisi un moyen terme avec une réduction linéaire des subventions de l'ordre de cinq pour cent. Quant aux communes, les réponses et les solutions apportées à ce problème sont multiples.

Ce sera ce soir le thème principal de l'émission de la Télévision romande « Demain » consacrée au canton de Neuchâtel. Trois personnalités en débattent dès 18 h. 25 : M. François Jeanneret, chef du Département de l'Instruction publique ; M. Jacques de Montmolin administrateur du Centre culturel neuchâtelois et Me Fred Wyss qui connaît particulièrement bien les difficultés rencontrées par les petites communes. Car on peut en effet se demander pourquoi les dépenses culturelles sont très inégalement réparties entre villes et villages.

L'effort culturel est en question. (comm)

**LES CONTEMPORAINS DE 1895**

ont le profond regret de faire part du décès de leur ami

**Julien Koumetz**

Ils garderont de ce cher contemporain un fidèle souvenir.

L'inhumation aura lieu au cimetière des Eplatures, jeudi 29 janvier, à 11 h. 30.

**L'IMPARTIAL FEUILLE D'AVIS DES MONTAGNES**

Direction générale: Willy Gessler  
Rédacteur en chef responsable: Gil Baillod  
Rédaction-Administr.: La Chaux-de-Fonds  
Rue Neuve 14 • Tél. 039/21 11 35 • Télex 35 251  
Le Locle • Pont 8 • Téléphone 039/31 14 44

J. reculer avec sa camionnette et heurter l'auto en stationnement.

F. J. a été condamné à une peine de 150 fr. d'amende et à 58 fr. de frais.

**QUAND ON COUPE LA ROUTE**

Un matin de fin octobre dernier, F. B. circulait avec sa voiture sur la route Couvet-Travers, derrière un train routier. Comme F. B. habite le Bois-de-Croix et qu'il voulait rentrer à son domicile, il bifurqua à gauche sans voir une automobile arrivant en sens inverse. Il y eut collision, des dégâts et B. fut blessé. Un mandat d'amende de 200 fr. a été notifié à F. B., mandat auquel il a fait opposition. F. B. ne conteste pas les faits, mais il trouve l'amende élevée et demande une réduction de celle-ci.

Pour violation de priorité, le tribunal condamne F. B. à une peine de 150 fr. d'amende et à 40 fr. de frais.

**VOL**

J. P. est accusé de vol pour avoir en octobre dernier soustrait dans une voiture automobile en stationnement différents objets, sac de touriste, pullover, training, cassettes à musique et une guitare.

L'enquête avait permis de découvrir l'auteur du vol en la personne de J. P. qui a reconnu les faits et a restitué les

objets dérobés. Une peine de trente jours d'emprisonnement a été requise par le procureur général ainsi que la radiation d'un sursis accordé à J. P. par la Cour correctionnelle de Genève pour une peine de 18 mois d'emprisonnement.

Le défenseur a relevé l'enfance malheureuse de J. P. qui a été interné dans un établissement de Courtelary, a commencé un apprentissage qu'il n'a pas terminé. P. a ensuite séjourné dans divers endroits pour essayer de gagner sa vie, mais il a été victime du chômage. Il est venu au Val-de-Travers et a été recueilli comme chambreur par une famille covassone où il semble avoir trouvé pour la première fois une vie de famille.

Le défenseur demande une réduction de la peine requise et cela avec sursis. Il plaide pour que le sursis accordé par le tribunal genevois ne soit pas révoqué et cela pour donner toutes les chances à P. qui paraît vouloir se remettre dans le bon chemin.

Le tribunal, tenant compte des circonstances, a condamné J. P. à une peine de vingt jours d'emprisonnement avec sursis pendant deux ans et aux frais par 90 fr. Il a renoncé à révoquer le sursis accordé par le tribunal de Genève, mais a prolongé le délai d'épreuve de deux ans. (ab)

J'ai aimé et j'ai été aimée.  
Seigneur que ta volonté soit faite.

Monsieur Marcel Miserez ;  
Madame Charles Annen-Carnal, à Bâle ;  
Madame veuve Simon Miserez ;  
Madame et Monsieur François Bossi-Miserez et leur fils,

ainsi que les familles parentes et alliées, ont le grand chagrin de faire part du décès de

**Madame Marcel MISEREZ**  
née Simone Carnal

leur très chère et regrettée épouse, sœur, belle-fille, belle-sœur, tante, marraine, nièce, cousine, parente et amie, enlevée à leur tendre affection, lundi, dans sa 60e année, après une longue maladie, supportée avec un grand courage.

LA CHAUX-DE-FONDS, le 26 janvier 1976.

L'incinération aura lieu jeudi 29 janvier.  
Culte au crématoire, à 10 heures.  
Le corps repose au pavillon du cimetière.  
Domicile de la famille: Haut-des-Combes 4.  
Prière instante de ne pas faire de visite.  
Veuillez penser à la Ligue neuchâteloise contre le cancer, cep. 20-6717.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

**Le Conseil d'Administration et le Personnel de la Fabrique de Boîtes de Montres PAUL DUCOMMUN S. A.**

a le profond chagrin de faire part du décès de

**Madame Marcel MISEREZ**

épouse du Directeur de la Maison.

Pour les obsèques, prière de se référer à l'avis de la famille.

**LE COMITÉ DIRECTEUR DU F. C. LA CHAUX-DE-FONDS ET LA S. A. DES TRIBUNES DU PARC DES SPORTS**

ont le pénible devoir de faire part du décès de

**Monsieur Henri-Louis SCHWARZ**

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Il fut pendant plus de 30 ans un dirigeant dévoué et compétent.

Durant sa présidence, notre club a connu ses plus belles heures sportives avec les doublés de 1954 et de 1955. Nous lui devons la construction de la grande tribune.

Tous les membres de la Société et des Tribunes lui garderont un souvenir reconnaissant.

**CERNIER**

La famille de

**Madame Hermann KURZ**

remercie sincèrement les personnes qui ont pris part à son chagrin. Les présences, les messages, les envois de fleurs et les dons ont été pour elle, un précieux réconfort et la preuve de toute l'estime portée à sa chère disparue.

CERNIER, janvier 1976.

Madame Georgine Koumetz-Ruchonnet;  
Monsieur et Madame Léon Koumetz et famille;  
Madame Hella Bakalarski-Koumetz et famille;  
Madame Léa Pfander-Ruchonnet et famille;  
Madame Stella Ruchonnet,

ainsi que les familles parentes et alliées, ont la grande tristesse de faire part du décès de

**Monsieur Julien KOUMETZ**

leur inoubliable époux, frère, beau-frère, oncle, grand-oncle, cousin, parent et ami, enlevé à leur affection subitement mardi, dans sa 81e année.

LA CHAUX-DE-FONDS, le 27 janvier 1976.

La cérémonie funèbre aura lieu à la Chapelle Israélite des Eplatures le jeudi 29 janvier, à 11 h. 30.

Domicile de la famille: 87, rue de la Paix.

Prière de ne pas faire de visite et de ne pas envoyer de fleurs.

IL NE SERA PAS ENVOYÉ DE LETTRE DE FAIRE-PART, LE PRÉSENT AVIS EN TENANT LIEU.

L'Eternel est près de ceux qui ont le cœur brisé.

Et il sauve ceux qui ont l'esprit dans l'abattement.

Psaume 34, v. 19.

Monsieur Albert Perret:

Mademoiselle Suzanne Perret,  
Monsieur et Madame André Perret-Feissly;  
Mademoiselle Anne-Andrée Perret, à Genève,  
Monsieur Olivier Perret;

Monsieur et Madame Armand Bédert, leurs enfants et petits-enfants, au Locle et à Saint-Imier;

Les enfants et petits-enfants de feu Charles Bédert, en France;

Madame Alfred Perret, ses enfants et petits-enfants, à Meinier;

Monsieur Henri Perrenoud, ses enfants et petits-enfants, à La Chaux-de-Fonds et au Locle;

Les enfants et petits-enfants de feu Albert Jeannet, à Lausanne et en France;

Les familles parentes, alliées et amies, ont le grand chagrin de faire part du décès de

**Madame Albert PERRET**  
née Laure Bédert

leur chère épouse, maman, belle-maman, grand-maman, sœur, belle-sœur, tante, grand-tante, cousine, parente et amie, enlevée à leur tendre affection le mardi 27 janvier 1976.

LA CHAUX-DE-FONDS, le 27 janvier 1976.

L'incinération aura lieu le jeudi 29 janvier 1976.

Culte au crématoire, à 11 heures.

Le corps repose au pavillon du cimetière.

Domicile de la famille: Point-du-Jour 14.

Prière instante de ne pas faire de visite.

Au lieu d'envoyer des fleurs, veuillez penser à la Crèche Beau-Temps, cep. 23 - 6527.

**LES EMPLOYÉS ET COLLABORATEURS DE L'ÉTUDE ANDRÉ PERRET**

ont le profond chagrin de faire part du décès de

**Madame Albert PERRET**  
née Laure Bédert

mère de leur estimé patron.

Pour les obsèques se référer à l'avis mortuaire de la famille.

LA CHAUX-DE-FONDS, le 27 janvier 1976.

**RENAN**

MADAME MADELEINE NOBS-ROBERT,

MADAME ET MONSIEUR ANDRÉ CACHIN - NOBS ET LEURS FILLES CHANTAL ET MARTINE,

remercient de tout cœur toutes les personnes qui leur ont témoigné de l'amitié et de la sympathie. Sentir la présence de tant d'amis, recevoir tant d'émouvants messages, de dons et de fleurs si belles les ont aidés à supporter leur douloureuse épreuve. Ils leur en sont profondément reconnaissants.

RENAN, janvier 1976.

# Une tentative de dernière minute

► Suite de la 1re page

Malgré l'intervention de M. Ford, la Chambre des représentants a toutefois décidé mardi de couper toute aide américaine aux factions angolaises pro-occidentales.

La Maison-Blanche n'a fourni aucune indication sur l'attitude que compte adopter le président Ford. Le chef de l'exécutif pourrait en effet opposer son veto afin de tenter de contraindre le Congrès à reconsidérer sa décision.

Le texte de loi, qui avait précédemment été approuvé par 54 voix contre 22 au Sénat, ne porte que sur la suppression de quelque 28 millions de dollars de crédits affectés à l'Angola. Mais on estime qu'en fait toute aide se trouve du même coup supprimée. (ap)

# DANS L'ANCIEN SAHARA ESPAGNOL Sanglant affrontement algéro-marocain

► Suite de la 1re page

Le ministère d'Etat marocain chargé de l'information a diffusé hier soir la mise au point suivante : « L'agence Algérie Presse Service a fait état dans une dépêche datée d'Alger en début d'après-midi ce mardi d'une prétendue attaque des forces royales marocaines dans la région d'Amgala.

» Le ministère d'Etat chargé de l'information tient à faire la mise au point suivante à propos de cette information : des bandes armées s'étaient retranchées dans la localité d'Amgala, les forces armées royales, dans le cadre des opérations normales de police et de sécurité, ont entrepris un assaut pour les en déloger. Les unités marocaines ont repris la

localité et ont fait un certain nombre de prisonniers dont douze militaires algériens armés et en uniforme de l'ANP ».

## Aucune équivoque possible

« Il ne s'agit donc nullement d'un convoi de vivres ou de médicaments comme l'avance l'agence algérienne. Du reste, Amgala est à l'intérieur du Sahara marocain, à plusieurs centaines de kilomètres de la frontière avec l'Algérie, et ne peut faire l'objet d'aucune équivoque quant à son appartenance au territoire marocain à la suite du transfert opéré récemment par l'administration espagnole au Maroc.

» L'examen de n'importe quelle carte ne peut laisser aucun doute à cet égard, Amgala est, en effet, à 200 km. à vol d'oiseau de la frontière avec l'Algérie, à 80 km. au sud d'Asmara et est donc plus proche de la frontière entre la Mauritanie et le Maroc que de celle entre le Maroc et l'Algérie.

» S'il y a gravité de la situation à la suite de cet incident, elle réside clairement dans la présence de douze membres de l'armée algérienne en territoire marocain, mêlés à un groupe de rebelles.

» L'action des forces armées royales n'est que l'exercice normal pour le Maroc de son droit et de son devoir d'assurer la protection de ses populations et de son intégrité territoriale. » (ap)

UN EVÉNEMENT PAR JOUR

## DÉSERT BRULANT

Il est bien loin, le temps un peu folklorique de la « marche verte » marocaine sur le Sahara espagnol. Aujourd'hui, un vent brûlant s'est levé sur les sables. Tellement brûlant même, qu'il pourrait embraser le Maghreb.

En lançant ses quelque trois cents mille marcheurs civils, Hassan avait tenté un brillant coup de poker. L'acceptation, par Madrid, au mépris des décisions de l'ONU et de la Cour internationale de La Haye, de remettre son ancienne colonie aux mains des Marocains et des Mauritaniens donna un instant l'impression que le souverain chérifien emportait la mise.

C'était compter sans les Sahraouis, et surtout oublier leurs alliés algériens. Alger qui ressent toute velléité du Maroc d'accroître son territoire et, par conséquent, sa puissance, comme une menace directe, ne pouvait que relancer la partie. Une relance modeste, d'abord, comme pour tâter l'adversaire: quelques menaces verbales, l'octroi d'une base de repli aux troupes du Front Polisario, l'expulsion de ressortissants marocains...

Devant l'opiniâtreté prévisible du roi Hassan, l'enjeu vient brutalement d'atteindre d'inquiétants sommets. Hier, un avion marocain était abattu par une fusée Sam derrière laquelle Rabat voyait immédiatement la main de spécialistes étrangers. Aujourd'hui, nouvelle escalade avec l'annonce, des deux côtés, d'un affrontement direct entre troupes algériennes et marocaines dans ce qu'Alger appelle la zone libérée d'Amghala, et que le roi Hassan considère comme pur territoire chérifien puisque faisant partie du Sahara espagnol.

Ce n'est peut-être pas encore la guerre totale, mais il est fort possible que l'Algérie considère à plus ou moins brève échéance cet incident comme un « casus belli » lui permettant d'intervenir ouvertement dans le conflit. Une éventualité qui ferait alors planer le risque d'un affrontement global entre les deux puissances maghrébines dont la « fraternité » de façade n'a jamais pu dissimuler totalement les profonds antagonismes tant politiques que territoriaux.

En fait, ce qui étonne un peu c'est la modération dont a fait preuve jusqu'ici le Maroc dont l'armée semble valoir celle de l'Algérie et dont l'orgueil national n'est pas moins pointilleux que celui de son frère ennemi.

Une modération qui peut certes s'expliquer par des raisons de pure tactique diplomatique. Mais que la présence de plus en plus certaine aux côtés algériens et sahraouis de conseillers soviétiques et d'experts cubains, voire — ce qui est nettement moins plausible — vietnamiens, justifierait d'autant plus.

Car le Maroc ne se fait, lui, aucune illusion. Il n'a à attendre d'aide concrète de personne. Ni de pays européens, et encore moins des Etats-Unis dont l'attitude dans le conflit angolais est à ce sujet fort explicite.

Roland GRAF

Dans la capitale française

## Un trafiquant international arrêté

Ange Mosca, 38 ans, trafiquant de drogue de classe internationale, a été arrêté hier après-midi à Paris alors

qu'il venait percevoir à la poste un mandat en provenance de Marseille.

Il faisait partie du réseau dirigé par Jean-Baptiste Croce, responsable de l'introduction aux Etats-Unis de plusieurs centaines de kilos d'héroïne pure.

Déjà appréhendé en janvier 1973, Mosca parvenait à obtenir le 21 juin 1973 sa mise en liberté pour raison de santé.

En juillet 1974, le procès des différents membres du réseau Croce s'ouvrit devant le Tribunal de grande instance de Marseille. Ange Mosca, inculpé libre, se présenta à l'audience allongé sur une civière. Mais le 12 juillet, lors du prononcé du jugement, il avait disparu. Le tribunal devait le condamner par défaut à 15 ans d'emprisonnement. Depuis cette date Ange Mosca était en fuite. (afp)

Droit des Palestiniens à fonder un Etat

## VETO AMÉRICAIN

Un veto américain a empêché le Conseil de sécurité de proclamer pour la première fois le droit des Palestiniens, en tant que nation, à fonder un Etat. Neuf pays, dont la France et le Japon, avaient voté en faveur d'une résolution en ce sens qu'avaient parrainée les membres non alignés du Conseil (Benin - anc. Dahomey, Guyane, Pakistan, Panama et Tanzanie) auxquels s'était jointe la Roumanie. En raison de leur opposition doctrinale aux résolutions antérieures du Conseil de sécurité sur le Moyen-Orient, la Chine et la Libye n'ont pas participé au vote.

La Suède, la Grande-Bretagne et l'Italie se sont abstenues en invoquant notamment le fait que le Conseil avait rejeté un projet d'amende-

ment britannique qui tendait à proclamer que la résolution 242 du Conseil de sécurité ne saurait être rendue caduque par le texte qu'adopterait le Conseil.

Il est significatif que le représentant des Etats-Unis, M. D. Moynihan, ait déclaré, après avoir émis son vote négatif, que ce dernier ne devait pas être compris « comme une manifestation d'antipathie vis-à-vis des aspirations des Palestiniens ». (afp)

Dans la région de Saint-Etienne

## Souris contre ouvrières en grève

Dans le conflit de l'usine des Tissages de Soieries Réunis, l'usine de confection de Grand-Croix près de Saint-Etienne est toujours occupée par 35 ouvrières depuis le 6 janvier. La direction a coupé le 22 janvier le chauffage et l'éclairage, ce qui a gêné les squatters surtout en cette période de l'année.

Mais les syndicats protestent contre « une arme sournoise » qu'aurait utilisée la direction qu'ils accusent « d'avoir lâché dans l'atelier des souris et des rats de laboratoire ».

Moment de panique

Après un moment de panique les ouvrières ont fait appel à leurs collègues masculins qui ont chassé les rongeurs. L'occupation des usines se poursuit. (ap)

## bref - En bref - En bref

● PARIS. — Les ministres des finances de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole réunis hier à Paris se sont séparés dans la soirée sans être parvenus à une décision sur le fonds d'un milliard de dollars destiné à venir en aide aux pays pauvres.

● LE CAIRE. — Des parlementaires égyptiens ont invité les pays arabes à accroître leur soutien financier à l'Égypte afin de l'aider à rembourser sa dette militaire envers l'Union soviétique.

● TRAPANI. — Deux carabinieri ont été tués pendant leur sommeil dans leur poste de garde d'Alcamo Marina, près de Trapani (Sicile).

● BONN. — Les pays industriels et les pays en voie de développement sont parvenus à un accord total sur les questions de fonctionnement des quatre commissions du dialogue Nord-Sud qui se réuniront le 11 février.

## L'ACTUALITE SUISSE

A Genève

### LE «COURRIER» REPARAÎT

Le travail a repris, hier à 20 h. 30, à l'imprimerie du « Courrier », à Genève. Un protocole d'accord, proposé par les syndicats et fixant le terrain des négociations sur la reprise de l'imprimerie, a été accepté par la direction au cours d'une entrevue qui s'est tenue au Département cantonal de l'économie publique. Ces négociations doivent s'ouvrir vendredi. Le « Courrier » pourra donc reparaitre dès ce matin. (ats)

Au Tessin

### UN POLICIER DEVENU CONTREBANDIER

Les douaniers ont surpris hier après-midi à la douane de Portoceresio un ancien agent de police de Lugano en train de passer en contrebande 1085 montres représentant une valeur d'environ 170.000 francs qui étaient cachées dans sa voiture. Le contrebandier a réussi à s'enfuir et à se réfugier en Suisse. Il a été dénoncé aux autorités suisses par celles d'Italie. (ats)

## LA CHAUX-DE-FONDS • LA CHAUX-DE-FONDS

# Incendie spectaculaire, rue du Puits 22

Des entrepôts voués à la démolition complètement détruits

Un incendie spectaculaire a complètement détruit, cette nuit, de vieux entrepôts et une ancienne menuiserie, rue du Puits 22. Ces derniers constituaient un bloc avec l'immeuble Collège 29. Le tout d'ailleurs était voué à la démolition et les premiers travaux devaient débuter dans quelques jours.

On sait, en effet, que sur cette vaste surface sera construit un immeuble de six étages (centre sportif et locatif que nous avons d'ailleurs présenté dans notre édition de samedi).



Une lance, installée au sommet de l'échelle-auto, asperge le brasier alors que la neige ne cesse de tomber. (Photo Impar - Bernard)

Il était minuit vingt, lorsque les premiers secours furent alarmés. Le Lt Regli et quatre hommes se rendirent sur place avec le camion tonne-pompe et l'échelle-auto. Mais devant l'ampleur du feu — tout le toit des entrepôts était en flammes — des renforts furent demandés. Le major Grisel qui prit la direction de cette intervention alarma d'abord une vingtaine d'hommes, puis une dizaine d'hommes du bataillon pour relever une partie du contingent des premiers secours. Un autre groupe, mais cette fois de police, fut aussi alarmé pour assurer la permanence de police-secours.

Le premier travail des sapeurs-pompiers fut de protéger l'immeuble rue du Puits 20, situé à l'est des entrepôts. La violence du feu était telle que les

flammes commençaient déjà à lécher le toit. Mais deux lances furent rapidement installées dont l'une dans les combles. Ainsi le bâtiment a pu être sauvé.

L'extinction des entrepôts s'est poursuivie depuis l'extérieur, notamment à l'aide de l'échelle-auto et d'autres échelles. Il fallut aussi protéger l'immeuble Collège 29 qui, quoique inhabité, pourra être démolé sans avoir souffert des flammes.

A l'heure où nous mettons sous presse, les pompiers sont naturellement encore sur place avec un important matériel. Quant aux causes de l'incendie, elles sont inconnues. Mais il s'agit certainement d'un incendie volontaire.

R. D.

## OPINION

# Aux frontières de la science

► Suite de la 1re page

Devant une telle perspective, le sénateur Edward Kennedy en tête, les parlementaires américains songent à placer la recherche biomédicale sous la supervision de l'Etat.

L'ennui, c'est qu'une science qui n'est plus libre, une science dirigée, perd souvent beaucoup de son efficacité et qu'elle peut commettre des erreurs monumentales. L'exemple le plus frappant à cet égard est celui du savant soviétique Lysenko. Celui-ci jugeait que les gènes n'avaient pas d'importance dans l'hérédité. Staline l'écoula. Et si l'agriculture russe a une production nettement insuffisante aujourd'hui, c'est parce que le tsar rouge avait fait régner la loi de ce faux savant.

Il y a peu, on était en train de faire des recherches sur l'intelligence et sur le rôle des gènes dans la formation de celle-ci. Etudiant la question, d'un point de vue strictement scientifique, quelques savants étaient arrivés à la

constatation que le quotient intellectuel des Noirs était inférieur à celui des Blancs. Il ne s'agissait que d'une constatation, qui aurait sans doute pu être contestée tout aussi scientifiquement. Mais au lieu de laisser continuer les recherches, on les entrava. Au nom de la lutte contre le racisme. Pourtant un des savants contestés avait fui l'Allemagne nazie dont il ne pouvait admettre le crédo.

Et maintenant, au lieu d'avancer dans le problème de savoir dans quelle mesure l'intelligence est influencée par l'hérédité ou le milieu, on stagne...

Quoi qu'il en soit, une conférence de scientifiques et de juristes va se tenir à Washington pour tâcher d'y voir plus clair. Il n'est pas aisé de prévoir ses conclusions.

Si tous les savants avaient toujours en mémoire le mot de Rabelais : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme » peut-être serait-il plus facile d'y voir un rayon d'espoir.

Willy BRANDT

## En Italie La fiancée vendue

Giorgio Caravaggio, un étudiant de 22 ans, a été arrêté par la police romaine pour avoir offert sa jeune fiancée de 15 ans à un berger de 43 ans, Francesco Amadio, en échange de 100 kilos de foin d'une valeur de 15.000 lire (80 francs).

En conduisant la jeune fille au rendez-vous fixé, l'étudiant se trouva nez-à-nez avec six amis du berger qui prétendirent abuser d'elle chacun à leur tour.

Heureusement, les parents de la jeune fille arrivèrent, faisant fuir ses agresseurs. (ap)

## Aujourd'hui...

Vous lirez en pages :

- 2 La danse populaire en Suisse (5)
- 5 Gramex S. A.: un virage qui passe par les USA
- 9 Tribune libre
- 12 A l'Union Instrumentale de Tramelan
- 14 Ski: victoire de Stenmark
- 17 Les Suisses et les JO d'Innsbruck
- 20 Programmes radio-TV

## Prévisions météorologiques

Par nébulosité changeante, le temps sera partiellement ensoleillé. Il y aura toutefois encore quelques averses de neige, surtout en montagne.